MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

SEPTIÈME VOLUME

TRAVAUX DIVERS

ANGERS
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
Chaussée-Saint-Pierre, 13

1860

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

S. 813. B. 7.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

SEPTIÈME VOLUME

TRAVAUX DIVERS

ANGERS
IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
Chaussée-Saint-Pierre, 13

1850

REVUE ARTISTIQUE DE 1859.

École des beaux-arts; son enseignement, son influence, ses lauréats, ses élèves maintenant pensionnaires du département. — Sainte-Marie et sa décoration. — Tableaux et statues nouveaux des Musées de la ville. — Musée d'antiquités.

Messieurs,

Chaque fois que lors de la distribution des prix de l'Ecole des beaux-arts, j'ai dû prendre la parole au nom de la Commission municipale, tout en insistant sur la haute portée de l'enseignement qui s'y donne, je me suis encore efforcé d'indiquer les progrès les plus marqués qu'avaient pu faire les arts au sein de notre ville, et de mieux faire comprendre leur influence complexe et féconde au point de vue moral, intellectuel, artistique et industriel.

Ces discours périodiques, devenus ainsi comme les annales locales de l'art, comme une constatation des faits contemporains les plus saillants, préparées au profit des historiens futurs de l'Anjou, se sont trouvés aussi, paraît-il, répondre à un besoin actuel et à des aspirations particulières à notre pays, car la presse quotidienne leur a spontanément et largement fait accueil, et la Société

académique de son côté, leur a bien voulu accorder une hospitalité non moins flatteuse dans son Recueil.

Chargé cette année par une délégation spéciale du Maire d'Angers, de l'honneur inattendu de présider la distribution des prix de l'Ecole des beaux-arts, je me suis trouvé une fois encore conduit à traiter des sujets qui se rapportent à ce même ordre de faits et d'idées, et ce discours ayant été reproduit par les journaux, j'ai dû dès lors penser à en faire hommage à la Société académique, mais au moment où je m'y disposais, des réflexions judicieuses que j'ai trouvées dans la Revue des Société savantes, relativement à l'admission dans nos Recueils de discours prononcés en dehors des séances, m'ont fait reconnaître qu'il serait préférable de choisir une autre forme pour les comptes-rendus qui vous seraient destinés, et c'est alors que j'ai cru devoir adopter celle d'une Revue annuelle, qui comportant plus d'élasticité dans son cadre, plus d'indépendance aussi dans les appréciations, me permettrait de donner plus d'étendue à l'examen général des études, des productions et des établissements artistiques en les considérant au delà de l'enseignement public.

Cette tâche ainsi comprise, aura ses difficultés sans doute, mais nous avons espéré dans votre bienveillance habituelle; et nous nous sommes sentis soutenus par la pensée que nous trouverions en vous, la sollicitude la plus éclairée et la plus sincère pour tout ce qui peut développer ou affermir le culte des arts dans cette ville; former, épurer le goût et élever le niveau des intelligences dans toutes les classes, activer enfin de plus en plus la pénétration de l'influence bienfaisante de l'art, au sein de cette catégorie si nombreuse des professions industrielles, qui ne peuvent atteindre à la perfection que par une initiation plus complète et plus intime à l'étude du dessin sous ses diverses formes et à ses divers degrés.

Cette utilité plus pratique, cette application plus directe et aussi plus variée et plus féconde en résultats matériels de l'instruction qui se donne ici par l'Ecole municipale des beaux-arts, tend du reste, Messieurs, à prendre un caractère de plus en plus décidé, grâce à la sage et vigoureuse impulsion imprimée aux études, par notre confrère M. Dauban, l'éminent artiste qui la dirige.

La Commission municipale l'a pu remarquer cette année encore en consultant les carrières que se proposent de suivre les élèves les plus distingués, et elle l'a pu voir avec d'autant plus de satisfaction, qu'en en reportant le mérite à la sagesse et à la prudence des conseils du maître, elle s'est assurée que ces heureux résultats ont pu être atteints, sans que pour cela il ait fallu rien changer à un mode d'enseignement dont l'excellence et la supériorité ne peuvent plus désormais être contestées au double point de vue de la portée de l'éducation artistique et de la rapidité du progrès, et qui dès lors n'a eu rien à perdre, ni de son élévation ni de son efficacité sous aucun rapport.

Mais si l'habile professeur a pu ainsi réussir à faire accepter ses conseils aux élèves; s'il est parvenu en même temps à bien faire comprendre aux familles toutes les ressources offertes par notre Ecole pour l'éducation de leurs enfants, sans qu'elles aient à craindre de les voir abandonner prématurément les professions auxquelles elles les avaient destinés, c'est aussi que ces familles ont été à même de reconnaître que l'instruction s'y trouve graduée et conduite de telle sorte que, à quelque moment qu'elle vienne à s'interrompre, tout ce que l'élève aura appris jusque-là, lui demeurera définitivement acquis, si bien qu'il pourra toujours l'utiliser pour les travaux industriels qui à un moment quelconque viendraient à le réclamer.

Si déjà en effet il a pu s'initier quelque peu à la pratique du dessin, ce n'a pas été pour lui le résultat de l'action plus ou moins mécanique d'un simple copiste, mais bien parce que pour dessiner ces bustes en ronde-bosse, ces ornements antiques en bas relief, qui dès le premier jour lui sont donnés pour seuls modèles, il a dû s'appliquer à interroger les rapports et les corrélations des formes et des lignes entre elles, par un travail incessant de comparaison; à dégager, pour les mieux comprendre, les formes réelles des apparences trompeuses que donne la perspective, pour les pouvoir mieux ensuite retracer sur le papier avec ces mêmes apparences, enfin, à se livrer ainsi à un labeur incessant de décomposition et de recomposition, d'analyse et de synthèse, qui excitant fortement les facultés de l'intelligence, tend à former le jugement, à rectifier le coup d'œil et prépare en définitive celui qui s'y livre à comprendre cet agencement merveilleux et harmonique des formes matérielles qui seul constitue l'élégance et le beau dans tous les objets qu'il est donné à la main de l'homme de créer.

Que si, au contraire, l'éducation artistique ne vient pas à être entravée à un moment donné; que si l'élève peut, pendant quelques années encore, poursuivre le cours de ses études, un avenir qui sans doute sera plus ou moins brillant selon le degré de ses facultés naturelles, mais qui lui assurera du moins toujours une position distinguée et avantageuse dans la profession qu'il choisira, lui sera certainement ouvert. Les exemples se pressent autour de nous pour le lui promettre. L'influence vivifiante de l'Ecole sur les progrès de toutes nos industries locales, est un fait capital qui se révèle en effet de toutes parts pour rendre témoignage. Que l'on visite les nombreux ateliers de nos sculpteurs, statuaires ou ornemanistes, de nos peintres-verriers et de nos peintres décorateurs, et ceux

des ébénistes, fabricants de meubles anciens ou modernes, tapissiers, carrossiers, machinistes, serruriers, etc., ces ateliers enfin, qui dans bien peu de grandes ville offrent un ensemble aussi complet et surtout une même égalité de perfection dans les produits, et l'on reconnaîtra sans hésitation possible : que si le progrès s'est fait autour de nous si général et si rapide, c'est que l'art a pénétré plus ou moins profondément dans toutes ces industries, et les a imprégnées de sa sève et vivifiées de son esprit ; c'est que tout s'y est animé et que tout y respire de son souffle inspirateur ! et il arrivera alors presque toujours qu'en présence des choses qui paraîtront le plus dignes d'être admirées, parce qu'elles répondront le mieux à l'idée de perfection qu'elles comportent, parmi les noms de ces chefs d'ateliers, contre-maîtres et même simples ouvriers qui par leur moralité, leur habileté, leur goût épuré sont devenus l'honneur de l'industrie angevine, vous entendrez prononcer des noms qui rappelleront les lauréats ou les élèves les plus méritants de l'Ecole des beaux-arts.

Mais de cette direction toute empreinte de sages réserves, de cette tendance plus directement utilitaire donnée aux études, devrait-on conclure que désormais, notre Ecole n'aura plus d'encouragements, ni d'enseignements spéciaux pour ces natures d'élite, pour ces vocations ardentes et opiniâtres qui annonceraient un artiste de plus pour la statuaire ou la peinture d'histoire, et qu'elle voudrait refuser de s'associer pour les diriger à leurs poétiques aspirations? oh ! non sans doute, et ce serait bien mal comprendre l'esprit qui la dirige, et le caractère artistique de l'enseignement qui s'y donne... et les noms de Leroux, Brunclair, Hublin, Palix, Rohard, etc., qui dès leur apparition dans les écoles de Paris, y ont partout conquis les premières places et obtenu les médailles d'hon-

neur, seraient là pour protester contre un système qui voudrait rapetisser l'enseignement aux applications les plus immédiates qui peuvent être faites de l'art aux produits matériels de l'industrie.

Tout ce que nous avons voulu dire, c'est donc seulement que, ici, à l'inverse de ce qui se passe généralement dans les autres Ecoles de province, comme l'enseignement fait mieux comprendre tout ce qu'il y a de beauté, de grandeur, de séduction dans l'art en lui-même et cultivé pour lui-même, le maître, au lieu de s'efforcer comme ailleurs de surexciter l'esprit des élèves qui peuvent être doués de dispositions naturelles, dispositions d'ailleurs si souvent trompeuses ! Le maître, disons-nous, se croit obligé, en tenant compte des nécessités de fortune auxquelles ils peuvent être soumis, de les retenir le plus possible dans les sentiers plus humbles qui leur avaient été originairement tracés et dont peut-être ils ne pourraient s'écarter sans danger pour eux et pour leurs familles.

Et à ceux-là qui croient sentir un cœur d'artiste battre dans leur poitrine, qui plus ou moins animés du feu sacré se croient appelés vers les plus sublimes hauteurs de l'art, on dira : loin de vous engager inconsidérément dans les incertitudes d'un avenir si plein souvent de déceptions amères, restez plutôt fidèles à l'atelier paternel, et là, sous l'abri paisible d'une position honorée par la probité et le travail, jouissant de l'aisance modeste qui les accompagne toujours, vous rencontrerez encore, croyez-le bien, le moyen de donner essor à votre goût et à votre talent dans des œuvres qui, sous vos doigts inspirés, deviendront alors comme des interprètes de la poésie de vos rêves d'artiste, comme des créations animées du feu de votre imagination..... Benvenuto Cellini a fondu de colossales statues!... Mais alors que le statuaire est à peu

près oublié au dehors de l'Italie, le ciseleur de ces merveilleuses aiguières, de ces armes précieuses, de ces coupes belles comme les belles patères antiques et tout enrichies des broderies et des bas-reliefs dont son génie sut les parer, c'est le Cellini dont la renommée est seule passée sans rivale jusqu'à nous !...

Et en effet, dans toutes les situations que la vie peut faire à un véritable artiste, il est toujours quelque voie qui vient à s'ouvrir devant lui, pour qu'il puisse épancher les trésors de poésie qui s'amoncèlent dans son sein : Il est toujours pour lui un instant et un moyen pour atteindre d'une façon quelconque à la perfection en voulant traduire au dehors ses sentiments et sa pensée, et dans tout ce qui constitue les manifestations de l'esprit, quels que puissent être les instruments matériels ou intellectuels qu'il soit contraint d'employer, là où la perfection, nous voudrions dire le beau idéal, se trouve atteinte, un grand but est dès lors réalisé, un grand effet produit, et aussi une grande gloire acquise, car où se montre la perfection tout lui doit hommage, sans plus se préoccuper des questions de prééminence qui pourraient être agitées entre les diverses branches de l'art, puisque toutes procèdent d'une souche unique : l'intelligence humaine, cette unité immense et complexe, diamant lumineux aux multiples facettes, plus ou moins constellées sans doute de vives clartés, mais qui, essentiellement solidaires entre elles, concourent indistinctement et dans une égale proportion à en constituer la valeur générale!

Qui, dans les œuvres de Voltaire, oserait décider du mérite relatif entre ses grands poèmes et ses poésies légères, toutes pétillantes de cet esprit vif, spontané, pénétrant et limpide, dont Alfred de Musset semble seul avoir parfois retrouvé le secret? Qui, venant à comparer les sublimes tableaux d'histoire que nous a légués Racine, aux naïfs

apologues de La Fontaine, oserait indiquer la place que ces deux illustrations littéraires doivent occuper respectivement dans ce magnifique banquet des intelligences auquel les convia le siècle de Louis XIV? Et pour nous rapprocher d'objets qui rentrent plus directement dans le domaine des beaux-arts, n'y a-t-il donc pas pour celui qui vient de parcourir les immenses galeries où sont accumulées les œuvres splendides de David d'Angers, une part, large encore pour l'admiration, dans la contemplation de ces guirlandes si habilement tressées, si hardiment découpées, et de ces fleurs élégantes dont les pétales, après s'être comme une gaze légère tordus sous le ciseau, semblent n'attendre plus qu'un souffle de l'air pour se faner et tomber..... et à côté du grand statuaire, la place n'est-elle donc pas assez belle encore pour le grand sculpteur ornemaniste qui fut son père?

Mais puisque nous nous sommes trouvé amené à parler de la sculpture ornementale, qu'il nous soit permis d'ajouter aussi quelques observations sur la peinture murale d'ornement, pour laquelle semble s'ouvrir un nouvel avenir et qui paraît devoir être appelée à jouer désormais un rôle important comme complément de l'architecture dans la décoration des grands édifices et surtout des édifices religieux. Ce sujet d'ailleurs a pour nous une certaine actualité, car c'est en ce moment, mieux qu'en tout autre, que nous pouvons apprécier les ressources que la peinture décorative peut offrir, soit à la peinture d'histoire lorsqu'elle vient l'accompagner, soit à l'architecture aux effets de laquelle il lui est même permis quelquefois d'ajouter. Sous ce double rapport, l'achèvement qui se poursuit des peintures ornementales de Sainte-Marie, est pour nos artistes décorateurs le meilleur des enseignements, et pour les élèves de l'Ecole des beaux-arts le meilleur complément de leurs études; car après avoir vu cet édi-

fice dans l'état de nudité où l'architecture avait dû le laisser en terminant sa tâche, on peut bien mieux observer comment la peinture a pu compléter, enrichir et embellir l'œuvre de l'architecte sans rien ôter au caractère monumental.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, que l'an dernier à pareille époque quand nous appelions vos regards sur ce monument, et que vous confondiez dans l'expression d'un même hommage, les œuvres de MM. Appert, Dauban et Lenepveu, nous déplorions ensemble que l'éclatante blancheur des murs nuisît si étrangement à l'effet des belles pages que ces trois peintres d'histoire avaient signées de leur nom et de leur talent. Vous savez aussi qu'à ces premiers travaux, sont venues depuis lors s'ajouter deux grandes compositions dues au pinceau des deux derniers de ces artistes qui, champions généreux autant que vaillants, ne semblent s'être animés dans ce duel de l'art que d'un même esprit, et n'être entrés dans le champ clos que pour arriver à pouvoir se parer des mêmes couleurs, et vous aurez pu craindre encore davantage que la nudité des murailles, par un contact plus immédiat avec les œuvres nouvelles, ne vînt en contrarier l'effet. Mais enfin, Messieurs, toutes les craintes que les amis des arts avaient pu concevoir quant à l'achèvement des peintures ornementales de Sainte-Marie, doivent être dissipées, et sous la double direction de MM. Lenepveu et Dauban, elles sont déjà assez avancées pour que l'on puisse en préjuger l'effet. Celui qui nous a frappé tout d'abord, c'est que les grandes compositions de la chapelle ont acquis, grâce à l'intelligence qui a présidé au choix des couleurs ornementales, une augmentation incontestable de valeur, quant au coloris et aux effets généraux de clair-obscur. C'est en étudiant bien ces riches et élégantes décorations, que l'on parvient à mieux apercevoir

la part active que peut prendre ce genre de peinture pour ajouter au caractère propre des divers édifices, et aussi l'attrait particulier qu'il devra avoir pour un artiste, homme de goût, en lui offrant des occasions sans cesse renaissantes, de s'abandonner à toute la verve de ses caprices, à toutes les fantaisies de ses inspirations, et aussi d'y révéler l'habileté et la souplesse de son pinceau, ainsi que l'entente qu'il peut avoir acquise de la gamme harmonique des couleurs. Il n'est pas besoin, au reste, d'être initié aux secrets de l'art, non plus qu'aux exigences mutuelles de l'architecture et de la peinture décorative, pour reconnaître qu'à Sainte-Marie, tout en s'enrichissant des plus gracieux détails, l'architecture n'a rien perdu de ce qu'elle pouvait avoir de grandiose et de sévère dans l'ordonnance de ses lignes. Ces capricieuses arabesques, ces entrelacs si ingénieusement contournés, et dont l'œil se complaît à suivre de près les méandres fantastiques, sont dessinés de telle sorte que, vus à distance, ils se groupent, se massent, de façon à ne pas inquiéter le regard par rien d'incertain et d'énigmatique. Là, dans la couleur tout est harmonie, tout est douceur et suavité dans les tons, et l'on ne rencontre aucun de ces contrastes criards, qui grincent aux yeux comme une note fausse à l'oreille. L'on y remarquera comme nous sans doute aussi, le soin que l'on a mis à circonscrire dans le champ qui leur était donné, les ornements des piliers et pilastres, de manière à ce qu'ils se maintinssent toujours à une égale distance de la ligne perpendiculaire dessinée par les angles, laquelle alors loin d'en être altérée ne se trouve que mieux accusée, ce qui donne aux supports de la coupole et des voûtes, une rectitude perpendiculaire et dès lors une valeur comme apparence de solidité qui sont essentiellement dans la logique architecturale.

Enfin, disons le bien haut, on retrouve là le plus pur

style byzantin avec toute sa richesse monumentale, non plus à cet état de pastiche inintelligent, où il s'est produit trop fréquemment ailleurs, dans ces dernières années, mais bien comme un instrument merveilleux et puissant, trop longtemps oublié ou négligé, dont le génie moderne doit s'emparer pour le faire sien, et pour arriver par son emploi raisonné à compléter et enrichir en quelque sorte les effets architectoniques. C'est ainsi qu'à Sainte-Marie, il se présente avec cet attrait particulier qui n'appartient qu'aux œuvres essentiellement originales

Mais je m'aperçois, Messieurs, que je me suis éloigné de notre Ecole municipale, avant que ma tâche envers elle eût été entièrement accomplie, bien que toutefois cette excursion à Sainte-Marie nous en ait en réalité moins séparés qu'on pourrait le croire, puisque nous y avons retrouvé dans les deux peintres d'histoire qui illustrent ses lambris d'anciens lauréats de l'Ecole, et que ce sont aussi deux de ses élèves qui coopèrent à l'exécution de ses peintures ornementales. Revenons toutefois encore à notre Ecole, car il nous y faut prendre note des élèves les plus distingués de l'année et dès lors des espérances qu'ils pourront plus tard réaliser.

Vous savez, Messieurs, que l'enseignement qui s'y donne, comprend : 1° la sculpture, statuaire et ornement ; 2° la peinture à l'huile d'après modèle vivant ; 3° le dessin d'après la bosse et d'après nature, tête et académie ; 4° l'ornement, dessin et peinture d'après la bosse ; 5° le dessin d'architecture.

Le prix de statuaire, motivé par de remarquables études d'académie en ronde-bosse et bas-relief, a été décerné à M. Chauvinau d'Angers, 20 ans, qui a exposé aussi au concours, quelques études peintes d'après nature, bien loin d'être sans mérite et qui attestent le caractère omnipotent qu'a pris ici l'enseignement.

Quant au premier prix de peinture, il a été obtenu par M. Dandleuf, 19 ans, de Segré. Le Jury a remarqué à côté de ses académies et têtes d'après nature, des études de bustes peintes en grisaille d'après la ronde-bosse, dont les détails sont étudiés avec soin et rendus avec bonheur dans les parties en pleine lumière, ce qui est toujours une difficulté.

Le deuxième prix a été décerné à M. Duveau, 18 ans, de Saumur, élève peintre-verrier chez MM. Thierry. On a distingué dans ses études des qualités qui annoncent un coloriste et une entente déjà avancée du clair-obscur pour accuser certains reliefs, et cela particulièrement dans une tête de vieillard coiffé d'un chapeau rond.

Ces deux mêmes élèves ont été aussi les heureux lauréats de la première section de l'ornement d'après la bosse, M. Duveau, ayant eu le premier prix et M. Dandleuf le second, double résultat qui confirme une fois de plus encore ce que nous nous sommes toujours efforcé de mettre en évidence dans nos discours précédents, à savoir : que pour devenir un ornemaniste distingué, la meilleure des études préparatoires est celle de la figure humaine, par cela qu'elle est la plus difficile à reproduire dans ses harmonies, la plus inconstante dans ses détails symétriques, la plus variée dans ses plans et dans ses lignes de contours et de saillies.

Nous nous bornerons à citer ces trois noms, mais en constatant toutefois que dans les deuxième et troisième divisions, il y a des progrès qui nous donnent l'assurance que nous aurons à vous signaler l'an prochain de dignes successeurs à nos trois lauréats, de même que ceux-ci avaient eu l'an dernier de si dignes devanciers.

Ceci, Messieurs, nous amène naturellement à vous rappeler les noms de MM. Leroux et Rohard, statuaire et architecte, qui en sortant de l'Ecole d'Angers, ont obtenu

d'aller terminer leurs études à Paris, comme boursiers du département.

Leroux y a débuté, presque avec l'année, en obtenant la troisième place sur 147 élèves, au premier concours de l'Ecole impériale des beaux-arts, et il a pu dans le court espace de six mois, se faire également distinguer dans les autres cours publics, ainsi que dans les ateliers des premiers maîtres : l'on a pu au reste apprécier ses étonnants progrès, par l'envoi présenté par lui au Conseil général. Il ne comprenait pas moins de trois statues, demi-nature, dont une en ronde-bosse remarquable par l'étude et par la perfection, un buste également d'après nature, deux médaillons, portraits de M. Berryer et du P. Ratisbonne, dix bas-reliefs en plâtre, personnages en pied, dont six de la composition de l'auteur et quatre exécutés par lui sur des dessins de Flaxmann et des peintures étrusques. De ces bas-reliefs, ceux qui lui sont propres révèlent dans la science de la composition des études déjà fort avancées et qui ne sont plus guères, il faut bien le dire, dans les habitudes des élèves de notre époque, dont la plupart, surtout parmi les sculpteurs, croient avoir assez fait quand ils sont parvenus à reproduire fidèlement un modèle d'académie.

L'on a pu remarquer en outre dans cet envoi, un dessin d'académie, demi-nature, qui a obtenu la mention honorable, remplaçant pour la présente année le prix à l'Ecole des beaux-arts de Paris. Dans ce dessin, la figure en pied est complétement dessinée dans tous ses contours, et terminée dans ses formes extérieures en quelques parties, mais elle présente pour le thorax, l'étude des viscères, et pour trois des extrémités thoraciques et abdominales, les détails complets de l'ostéologie ou de la myologie. Il est évident que pour exécuter un semblable travail *de mémoire* il faut posséder des connaissances en

anatomie bien solides, aussi ne serez-vous pas surpris d'apprendre que M. Leroux a suivi assidûment les cours d'anatomie de notre Ecole de médecine pendant deux ans, et qu'il y a ainsi puisé dans les leçons du professeur et dans une étude personnelle des objets en nature qui sont en quelque sorte prodigués ici aux élèves studieux, des connaissances qu'il n'eût certainement pu acquérir à Paris même.

Quant à M. Rohard, il suffira de dire que parmi les divers projets admis à l'exposition de Paris de 1859, la Commission en a considéré un comme tellement remarquable qu'elle l'a recommandé spécialement à l'attention du ministre. Au reste, M. Rohard, dans tous les cours qu'il suit, ou a suivis à Paris, a récolté la plus ample moisson de médailles et de couronnes.

Le complément indispensable de l'éducation qui se donne soit dans les Ecoles des beaux-arts, soit dans les établissements particuliers, soit enfin par les leçons privées est certainement celui que l'on peut puiser dans les musées, lorsqu'ils sont suffisamment dotés de bons modèles. Aussi le nôtre, qui se trouve dans cette condition pour la peinture autant que ceux des plus grandes villes, et qui, pour la sculpture, ne connaît pas de rivaux, est-il fréquenté par les élèves et par toutes les personnes qui cultivent et aiment les arts et qui sont relativement en plus grand nombre peut-être dans notre ville qu'en aucune autre. L'intérêt qui s'y rattache sous ce rapport, nous oblige donc à jeter un coup-d'œil rapide sur les tableaux et les statues dont il s'est augmenté pendant les trois années écoulées depuis la publication de notre *Notice sur les établissements scientifiques et artistiques de la ville d'Angers*, dans laquelle nous avons brièvement inventorié leurs richesses.

Nous ferons remarquer tout d'abord deux tableaux

d'histoire de la plus grande dimension, de Mme *Mongez*, élève de David, celle-là qui fit dire à Napoléon Ier qu'il regrettait de ne pouvoir décorer une femme de la croix d'honneur. Ils rappellent fidèlement, trop fidèlement peut-être, la manière du grand maître; ce sont le Serment des sept chefs devant Thèbes, et Mars quittant Vénus... C'est Mme Mongez elle-même qui en a fait don au musée.

Puis viennent : 1° une admirable copie de l'épisode de la Barque des damnés du Jugement dernier, de la grandeur de la fresque gigantesque de Michel-Ange, exécutée à Rome par Lenepveu; 2° un beau portrait en pied de feu Bineau, ministre des finances, par Rivière; 3° un grand tableau de l'Inondation de 1856, figures de plus de 30 c., représentant la visite de l'Empereur sur les carrières inondées, par Antigna, où l'on retrouve en plusieurs parties le talent plein de verve, de chaleur, de franchise et d'abandon de ce peintre, à côté de quelques autres quelque peu négligées ou trop sacrifiées sous le double rapport du dessin et du faire; 4° enfin un charmant paysage de Paul Flandin, nouveau venu échappé de l'exposition de 1859, qui présente la vue d'une baie de la Méditerranée, de Sicile peut-être, d'un effet séduisant et dont la couleur lumineuse, surtout dans les arbres et les rochers du premier plan, le dispute à l'imprévu et au pittoresque des détails.

Les quatre derniers tableaux ont été donnés par l'État et il faut malheureusement y joindre encore un paysage, effet de crépuscule, par Vendreuil et un intérieur de forêt, ou quelque chose d'analogue, avec des personnages impossibles, signé par un Viollet-Leduc qui, sous le rapport du talent, n'est bien certainement que l'homonyme de l'architecte si justement renommé.

Nous avons dit malheureusement et c'est une expres-

sion que nous ne rétracterons pas, car à l'aspect de ces toiles malencontreuses on se prend à déplorer malgré soi que notre galerie ait pu être obligée de les admettre à côté des chefs-d'œuvre qu'elle possède. Il en est en effet des tableaux comme des hommes : il y a toujours pour eux un danger au contact de la mauvaise compagnie et quelles que puissent être leur distinction native et leur valeur individuelle, ils ont toujours à perdre dans une promiscuité trop intime avec des inférieurs, au lieu d'y trouver comme on devrait le supposer, une occasion d'en recevoir un nouvel éclat par la loi du contraste. Qu'un étranger d'ailleurs visite une galerie, soyez bien certain que ce qui restera le plus opiniâtrement gravé dans ses souvenirs, ce sera précisément le tableau qui aura le plus désagréablement choqué sa vue.

Vraiment, osons le dire, quand on en vient à examiner ces œuvres étranges, on ne peut s'empêcher de se demander quels sont les avantages que l'État croit pouvoir espérer de pareilles acquisitions? Que si, malgré leur incontestable médiocrité, on peut supposer que des artistes après s'être égarés ainsi dans les sentiers les plus obscurs et les plus embarrassés de l'art, pourront parvenir à s'en dégager un jour, pourquoi alors ne pas se borner à leur venir en aide par des secours pécuniaires, dût-on même les déguiser sous forme de médailles, plutôt que de venir glorifier en quelque sorte par un achat officiel des œuvres malsaines, et cela pour s'imposer la nécessité de les reverser çà et là dans ceux de nos musées des départements qui n'ont pas eu à Paris, au moment opportun, de représentants pour éluder ces dangereux présents! Sans doute que nous admettons bien que les fonds destinés à l'encouragement des beaux-arts ne doivent pas s'employer exclusivement à l'achat des œuvres des maîtres, d'autant que de telles acquisitions ne profitent guères qu'aux mu-

sées de Paris et que les artistes en renom trouvent toujours dans l'exercice même de leur talent, le meilleur des encouragements, mais du moins semblerait-il que l'on ne devrait choisir parmi les œuvres d'un ordre inférieur que celles qui ont en certaines parties une valeur réelle, et qui pourraient alors être regardées comme les premières étapes de la carrière que cherche à s'ouvrir un talent sérieux. C'est ainsi, par exemple, que notre musée possède un paysage peint par Ruysdaël à l'âge de 16 ans, ainsi que les prix de Rome de Girodet, Gérard, Lethière, Lenepveu et tous ceux de David d'Angers, qui ne sont certes pas les moins curieuses ni les moins enviées de ses richesses. Mais répandre dans les départements, comme cela n'arrive que trop souvent, des toiles qui sont au moins des erreurs de l'art quand elles n'en sont pas des fautes préméditées, c'est deux fois regrettable, car comme elles nous arrivent le plus ordinairement honorées d'un cartouche qui les signale comme une munificence du Chef de l'État, elles vont forcément, usurpant les meilleures places, se placer à côté des meilleurs tableaux, et leurs défauts n'en devenant que plus saillants, ou elles font tache aux yeux des connaisseurs, ou elles tendent à pervertir et à égarer le goût de ceux qui s'ingénient alors à vouloir y trouver un reflet fidèle des tendances avouées de l'art contemporain. En un mot il arrive ceci, c'est que lorsque l'on prétend encourager par l'achat de leurs tableaux des artistes qui le plus souvent ne souffrent que d'un mal inhérent à toute médiocrité qui se méconnaît, cette publicité en quelque sorte officielle donnée à leurs œuvres porte une atteinte des plus funestes au goût public et aux progrès mêmes de l'art.

Que l'on nous pardonne ces observations... Si nous avons cru devoir les présenter, c'est que nous avons entendu formuler ces plaintes ailleurs que dans notre ville,

et que cependant nul organe de la publicité, que nous sachions, ne les a encore reproduites. Qu'importe en effet à la presse artistique parisienne ce qui peut advenir des départements, quand elle a bien assez à s'occuper des chefs-d'œuvre anciens ou modernes qui viennent s'entasser dans les musées de Paris et dans les résidences impériales, et d'un autre côté comment la presse départementale qui, à tort ou à raison, passe pour interpréter l'opinion des administrations locales, pourrait-elle discuter convenablement le mérite des dons faits par l'État?... Il y avait donc ici, pour nous, membre d'une société dont la mission est d'appeler la lumière sur toutes les questions qui intéressent l'art au point de vue local, un devoir à remplir, un service à rendre en osant dire la vérité.

Cet exposé de l'état actuel de notre musée ne serait pas complet sans doute, si en le terminant nous ne disions quelques mots d'un évènement qui va ajouter considérablement à son importance ; nous voulons parler du legs fait par M. le comte Turpin de Crissé à notre ville, à la capitale de ce beau pays d'Anjou qui compte sa famille parmi les plus vieilles de celles de ses preux. M. de Crissé, qui sut ajouter à l'éclat d'une si noble origine l'illustration personnelle d'un haut talent comme peintre de paysage et de genre, nous a laissé, indépendamment de plusieurs de ses œuvres les plus remarquables, des collections d'art variées et d'autant plus précieuses que les objets qui les composent ont tous été choisis sous l'influence du goût exercé et difficile d'un véritable connaisseur, d'un homme qui en tout et avant tout était artiste.

Le don de M. de Crissé ne comprend pas moins, dit-on, d'une trentaine de tableaux des maîtres modernes parmi lesquels on cite la Françoise de Rimini, d'Ingres, un Granet, etc., puis des collections de camées antiques, de médailles grecques, de vases étrusques, d'émaux d'une

beauté rare, de dessins originaux, d'estampes des plus célèbres maîtres d'Italie.

Deux salles vont s'ouvrir à la suite de la galerie des peintres modernes, dont la plus grande recevra toutes ces richesses nouvelles qui conserveront alors leur valeur d'ensemble comme pour témoigner de l'étendue, de l'élévation et de la variété des connaissances de celui qui en rassembla les éléments.

Ajoutons que Mme la marquise de Crissé, légataire de l'usufruit de ces collections, n'a pas voulu retarder pour la ville le moment de sa jouissance et a spontanément renoncé à l'exercice du droit qui lui était accordé.

Comme on le voit ce legs si magnifique va remplir bien des vides parmi les collections d'objets d'art et doit aussi combler, en partie du moins, pour le musée de peinture, des lacunes dans la série des tableaux modernes, lacunes qui devenaient de jour en jour plus sensibles quand on le comparait à d'autres musées en renom. En effet si nous avons dit que le nôtre pouvait marcher de pair avec ceux des plus grandes villes, c'est que nous ne les considérions que dans leur ensemble, mais si on les voulait comparer dans les productions spéciales à chaque école, on verrait que si le musée d'Angers l'emporte sur eux tous par l'école française des XVIIe et XVIIIe siècles qui est représentée ici par de véritables chefs-d'œuvre de Mignard, Greuze, Lagrenée aîné, Vien, Joseph Vernet, J.-B. et Carle Vanloo, Watteau, Pater, Desportes, etc., les musées de Lyon, Rouen et Nantes, à leur tour, l'emportent sur le nôtre par les écoles italienne, espagnole, hollandaise ou flamande; et ceux de Toulouse, Montpellier et Nantes, pour l'école française du XIXe siècle. Et si l'on recherche alors comment il est arrivé que notre musée de peinture, qui, il y a 50 ans, était à la tête de tous les autres et notamment des trois derniers que nous venons de nommer, se trouve

maintenant distancé dans la peinture moderne, l'on verra qu'en outre des dons que les autres ont reçus de la générosité de quelques amis des arts, les administrations locales ont consacré à des acquisitions périodiques des sommes qui ont permis à ces établissements de s'enrichir successivement des meilleures productions de l'art contemporain, tandis que depuis sa création, en dehors d'une emplette de quatre vieux tableaux, nous n'avons vu acheter ici qu'un seul tableau moderne, un paysage de Barbot. Et si alors on vient à demander quel si grand sacrifice pécuniaire la ville aurait à s'imposer pour enrichir chaque année son musée d'une ou deux bonnes toiles modernes, tous les artistes et les connaisseurs répondront qu'une allocation égalant à peine la dixième partie de celle qui est consacrée au théâtre pourrait suffire! Qui ne sait en effet combien les véritables artistes, ceux qui travaillent en vue de se faire un nom durable, sont toujours disposés à accorder des conditions favorables à des musées, qui comme le nôtre, assurent à leurs œuvres une large publicité et une conservation indéfinie que ne peuvent leur promettre les ventes faites aux particuliers?

Il est au reste une considération qui suffirait à elle seule pour motiver une augmentation de la collection des tableaux modernes dans notre musée, c'est l'extension qu'a prise ici l'étude de la peinture à l'huile. Le nombre des amateurs et des élèves a en effet plus que décuplé en peu d'années. Or, il n'en est pas de cette branche de l'art comme du dessin: elle exige une initiation incessante aux procédés pratiques dont l'application varie autant que le talent des maîtres, initiation qui ne peut s'opérer facilement et convenablement que par l'étude attentive et surtout par la copie, qui oblige à cette étude, des tableaux modernes dont le coloris n'ayant pas été encore altéré

ou même sensiblement modifié peut laisser mieux lire et comprendre la marche suivie par le peintre pour atteindre les effets par lui cherchés. Cette nécessité d'augmenter le plus possible le nombre des tableaux des artistes contemporains devient plus évidente encore si l'on considère que ce n'est qu'à grands frais que les amateurs aisés peuvent obtenir des magasins de Paris de semblables modèles et qu'ainsi ce moyen d'étude, si indispensable qu'il soit, n'est plus alors à la portée de beaucoup d'artistes et surtout des jeunes gens dont l'École municipale a précisément pour but de préparer l'éducation artistique.

Devons-nous encore ajouter à un autre point de vue que le développement que nous voudrions voir donner à cette partie du musée d'Angers, augmenterait en même temps l'intérêt qu'il pourrait offrir aux étrangers, qui lorsque le goût des arts comme celui des sciences tend de plus en plus à se répandre ne seront plus guère attirés désormais dans les villes de second ordre qu'en raison de l'importance de leurs établissements publics?

Ne penseriez-vous donc pas, Messieurs, qu'il serait digne de notre Société de faire parvenir à ce sujet un vœu, un simple vœu à notre administration municipale, vœu que votre amour pour les arts, ainsi que la position qui vous a été faite récemment par la haute approbation donnée à vos travaux par Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, peut vous donner quelque droit de formuler. Ces sortes de dépenses ne sont pas de celles d'ailleurs qui ne laissent aucune trace après elles : des tableaux ainsi achetés restent là pour attester à jamais la sollicitude généreuse et éclairée des administrations qui laissent de telles traces de leur passage, et constituent en outre pour une ville un capital réel dont la valeur ne cesse de s'accroître avec le temps : ce sont de ces dépenses qui ont les avantages d'une bonne spéculation

financière.... On y trouve donc à la fois utilité, honneur et profit.

En sortant du musée de peinture sous l'impression d'une double gratitude envers M. le comte de Crissé et sa veuve, nous n'entrerons au musée de sculpture moderne que pour avoir à consacrer de semblables sentiments envers la veuve de David d'Angers et ses deux enfants.

Lorsqu'en 1856 je venais à peine de terminer la statistique des musées de sculpture, la famille de notre illustre statuaire leur faisait hommage de 53 de ses œuvres, dont trois grandes statues, qui furent bientôt suivies d'un dernier envoi contenant encore plusieurs morceaux capitaux. Dans son état actuel, le musée David compte 23 statues ronde-bosse, 15 statuettes id., 98 bustes id., 19 grands médaillons, 44 bas-reliefs, 460 médaillons en bronze ; total 650 morceaux auxquels on peut ajouter au dehors Bonchamp, sainte Cécile, roi René, le Christ, la Vierge et saint Jean, qui plus tard seront représentés dans ce musée par des moulages. C'est la galerie la plus complète qui existe des illustrations modernes modelées d'après nature, collection unique d'ailleurs dans les arts, non-seulement en ce qu'elle comprend l'œuvre presque entière d'un grand maître, mais encore en ce qu'elle offre le plus prodigieux exemple de ce que la sculpture peut enfanter par la puissance intellectuelle et physique d'un seul homme !

Parmi les acquisitions récentes, l'une des plus précieuses est sans doute le modèle du fronton du Panthéon. Cette vaste épopée de pierre, modelée par David seul dans toute la fougue et l'énergie savante de son talent, n'a pas moins de 16 mètres de longueur : la statue de la France qui, debout, domine le majestueux ensemble de nos gloires nationales est haute de deux mètres. Ce morceau

a été placé dans la galerie de la sculpture française où ont été récemment installées plusieurs statues de MM. Maindron et Taluet, dont nous nous réservons de parler dans une autre revue.

Nous nous bornerons pour terminer notre visite aux musées de sculpture de mentionner que dans la salle des antiques on a exposé trois grands cartons dessinés par Benouville pour les archivoltes de l'hôtel-de-ville de Paris. C'est un don de M. Lenepveu, dont les connaisseurs ne peuvent trop le remercier, car toutes ces figures plus grandes que nature sont admirablement dessinées et comprises avec un art qui ne laisse pas deviner les difficultés que rencontrait l'artiste pour les maintenir, tout en les développant, dans le champ restreint et symétrique qui lui était imposé par l'arc des archivoltes.

Nous terminerons cette Revue sans pénétrer dans le sanctuaire de l'archéologie, bien qu'elle soit venue se placer tout côte à côte des musées de sculpture; mais qu'il nous soit permis de le dire, elle n'a pas adopté une classificasion qui puisse justifier au point de vue artistique cette annexion aux galeries des beaux-arts. La collection des antiquités angevines qui en constitue la meilleure partie, s'y trouve en effet morcelée par arrondissements, ce qui ne pourrait se motiver qu'autant que ces circonscriptions administratives eussent reproduit d'anciennes divisions territoriales historiques, mais quand au contraire notre département n'est que le représentant d'une antique, unique et compacte nationalité, celle des Andes, qui avait son autonomie et qui a continué en quelque sorte de vivre de sa vie propre jusqu'à ce que la Révolution en soit venue faire un département, le fractionnement des objets anciens recueillis sur un sol si homogène ne peut absolument avoir aucun prétexte d'être ni au point de vue historique, ni à celui

de l'art. Bien mieux eût valu les répartir selon l'ordre des grandes périodes historiques, c'eût été faire par les monuments l'histoire de l'art et celle des mœurs et des habitudes des hommes des temps passés, et c'est alors que le musée des antiquités fût devenu au regard de ceux des beaux-arts comme un introducteur naturel, un auxiliaire nécessaire, venant apporter aux savants, aux artistes, aux curieux, les premières pages que l'art indigène voulut épeler dans nos contrées avant et après la chute des arts de la Grèce et de Rome.

Après avoir accompli notre tâche pour cette année nous ajouterons que si l'introduction dans les habitudes de notre Société de ces comptes-rendus périodiques, venait à obtenir son approbation, nous nous proposerions d'y joindre des Revues scientifiques dans lesquelles pourraient s'enregistrer à leur date les faits les plus saillants qui signalent la marche des études scientifiques dans le département, et de plus les observations partielles qui dans les sciences naturelles passent souvent inaperçues, parce qu'elles n'offrent pas prises isolément assez d'importance pour donner lieu à la rédaction d'un mémoire. Notre Société possède dans ses titulaires et ses correspondants assez de savants de profession et d'amateurs zélés, pour que nous puissions espérer, en inaugurant ici ce genre de Revue, de lui donner un intérêt sérieux autant que varié.

T.-C. Béraud,

Secrétaire-général de la Société.

Lu à la séance de rentrée de la Société académique de Maine et Loire du 9 novembre 1859.

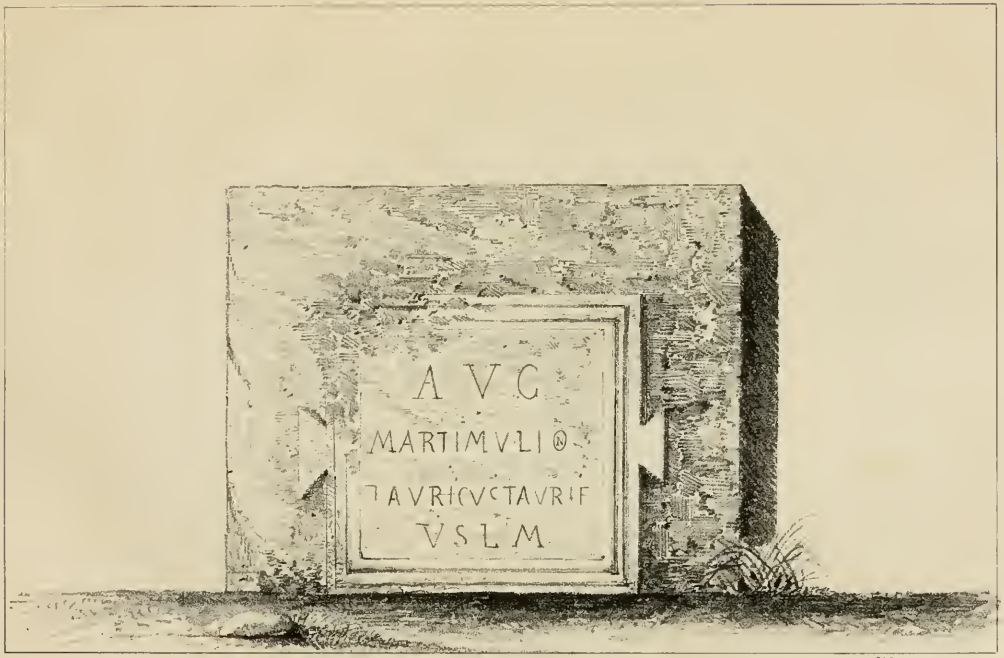

Lith. Comier et Lachèvre

Inscription découverte à Craon.

ANTIQUITÉS DES ENVIRONS DE CRAON.

La ville de Craon est-elle d'origine gauloise ou tout au moins gallo-romaine ?

Nous croyons que la solution de cette question acquiert un certain intérêt dans ce moment où de tous côtés l'attention publique se préoccupe de l'origine des moindres localités, et que l'administration supérieure elle-même encourage ces recherches d'où jailliront nécessairement de nouvelles lumières sur notre histoire.

Les monuments dont nous allons nous occuper n'ayant été découverts que depuis très peu d'années, il n'est pas étonnant que personne, avant nous, ait songé à donner à Craon une origine antérieure à l'époque carlovingienne.

Cependant un peulvan près Renazé, au bord de la grande route de Nantes, avait été remarqué, et prouvait déjà que ce point de notre territoire avait été habité par les Gaulois. Mais cette pierre était-elle bien un monument élevé par la main des hommes, ou tout simplement un jeu de la nature ? Cette dernière opinion paraît pourtant peu probable. Il est difficile d'admettre qu'une pierre élancée, pointue, haute de 4 à 5 mètres, soit tombée seule, isolée de toute autre pierre, et aussi perpendiculairement au beau milieu d'un pré.

Nous avons trouvé en outre près d'une petite ferme nommée la Coiraudière, près St-Clément, un amas de

pierres longues de plus de deux mètres. Elles étaient placées, comme la précédente, au bord du chemin qui reliait les Cénomans à la Bretagne. Une d'elles est plate, a plus de 1 mètre de large en tous sens sur 40 à 50 cent. d'épaisseur. On dirait qu'elle aurait formé le dessus d'un dolmen ou table de sacrifice. Plusieurs trous dont elle est naturellement percée devaient la rendre singulièrement apte à y attacher les victimes de l'abominable culte druidique. Ajoutons que la nature grèzeuse de toutes ces pierres entièrement différente des schistes du canton, porte encore à croire qu'elles n'ont pu être réunies là que dans un but religieux.

Tout cela, nous l'avouons, n'est qu'une conjecture, mais on conviendra qu'elle acquerrait un nouveau degré de probabilité si l'on prouvait l'existence à Craon d'un établissement romain, car on sait que ce peuple conquérant calquait pour ainsi dire ses circonscriptions territoriales sur celles déjà existantes chez les peuples vaincus ; or rien ne nous paraît mieux démontré que cette existence à Craon d'un petit établissement de population gallo-romaine. Voici les faits sur lesquels nous nous appuyons :

Depuis le VI^e^ siècle, Craon possédait une église dédiée à saint Clément, et probablement fille de Saint-Clément de Nantes, dont elle dépendait alors. Après bien des vicissitudes, notre église fut donnée dans le XI^e^ siècle à la puissante abbaye de bénédictins de Vendôme qui en fit un prieuré. Le tout fut vendu pendant la Révolution, et comme le chœur de l'église paroissiale de St-Clément faisait partie de l'enceinte claustrale, il fit sans doute aussi partie de la vente, car le nouvel acquéreur le fit démolir. De ses débris fut bâtie la maison que l'on voit près du clocher, et il est facile de reconnaître que les jambages de ses portes et fenêtres sont faits d'une pierre tout autre que celles dont on se sert aujourd'hui.

Mais les plus belles pierres de la démolition du chœur furent réservées et restèrent sans emploi jusqu'en 1853, époque à laquelle le vieux couvent fut revendu pour faire la nouvelle cure. Les pierres en question furent encore réservées et vendues à part à un entrepreneur de notre ville. C'est chez lui que l'une d'elles nous fut signalée comme portant une inscription. On y voyait en effet des caractères romains assez grossièrement gravés, grêles, hauts de 5 à 7 centimètres, en partie effacés. Copiés le plus exactement possible, ils furent soumis à un savant antiquaire de Nantes, M. Bizeul, qui les lit ainsi :

Augusto
martimulioni
Tauricus, Tauri filius
V S L M (votum solvit lubens merito).

Cette inscription est renfermée dans un cadre ou carton carré, peu saillant, orné à droite et à gauche d'une patte ou attache simulée.

Nous traduisons ainsi cette inscription :

A l'auguste Mars-Muletier
Tauricus fils de Taurus
Vœu et monument de reconnaissance.

Dans l'ouvrage de M. le baron de Wismes (*le Maine et l'Anjou*), on nous a fait dire que nous regardions *Mulionus* comme équivalent de *Camulus* dont la signification est peut-être encore plus obscure. Nous avons protesté contre cette traduction et nous avons appris avec plaisir qu'au ministère de l'instruction publique on avait été de notre avis. Qui ne sait en effet que la prétendue civilisation païenne divinisait tout? Tout y était dieu, excepté Dieu même, a-t-on dit avec raison. Et Tertullien ne semble-t-il pas faire allusion à notre Mars-Muletier dans ce passage : « Vous » honorez d'un respect ridicule toutes les bêtes de charge

» et tous les chevaux hongres avec leur déesse Hippone » (Apol. 16). »

Quelle différence y a t-il à adorer la déesse des chevaux ou Mars dieu des muletiers? Ces deux idées ne sont-elles pas sœurs? Elles sont même beaucoup moins absurdes que de vénérer les bêtes elles-mêmes.

Remarquons à l'appui de notre opinion que le village de Craon était placé, comme nous l'avons dit, sur le chemin allant des Arviens chez les Nannètes, et passant par Châtelais, Craon, Cossé, le Mont-Jou, depuis Laval, chemin impraticable aux chariots et par lequel les transports n'ont pu se faire jusqu'au milieu du XVIIIe siècle qu'à dos de mulets. Pourquoi donc les entrepreneurs de ces transports ne se seraient-ils pas mis sous la protection de Mars, dieu cher aux Gaulois, en l'invoquant sous l'attribut de leur profession, comme nous voyons qu'ils le faisaient pour les autres dieux? — Malte-Brun dit qu'en Russie on voit encore des villages dont la population, formée en corporation, n'est occupée que du transport des marchandises : les mêmes difficultés de communication n'ont-elles pas pu créer les mêmes moyens de les surmonter, surtout si l'on admet quelque communauté d'origine entre nos Celtes et les peuples de la haute-Asie? — Ce ne serait pas leur seul point de ressemblance (1).

Quant à l'origine de la pierre qui porte l'inscription, on ne peut supposer qu'elle provienne d'un temple élevé ailleurs qu'à Craon même. On ne va pas au loin, peut-être

(1) Un paysan de la Courlande ne souffre point qu'on loue à outrance devant lui ses bestiaux, ils dépériraient infailliblement. — Au printemps, si le chant du coucou le surprend sans argent, il en manquera toute l'année. — Si partant pour la chasse, il rencontre une fille, mauvais augure; s'il rencontre un homme c'est le contraire.

Remarquons encore la forme latine des noms *Taurus*, *Tauricus*. Au VIe siècle, Grégoire de Tours parle d'un autre Craonnais nommé *Floridus*.

à Durtal ou à Baugé, par les chemins d'alors, chercher une pierre de 78 centim. en carré et de 0m,28 d'épaisseur pour la jeter dans des fondations, car on voit par le mortier adhérent à ses deux faces et par les hachures dont elle porte encore les traces, qu'elle n'avait d'autre emploi que de former une assise solide.

Cette inscription dédicatoire cachée dans la maçonnerie prouve seulement, suivant nous, que dans la ferveur de leur zèle nos premiers chrétiens ont voulu faire disparaître, tout en l'utilisant, ce témoin de leur honteuse idolâtrie.

Mais de nouvelles découvertes faites depuis peu ont porté jusqu'à l'évidence la preuve du séjour des Romains dans notre pays.

De tout temps la tradition indiquait certains champs élevés, nommés *Provenchères* (1), comme ayant porté autrefois une ville et une église détruites, dit-on, par le seigneur de la Fontaine-aux-Bretons (2). Mais aucune ruine encore debout ne venait appuyer cette tradition, et sur ces grands champs aujourd'hui couverts de moissons, l'ancienne peuplade qui avait pu y élever quelques monu-

(1) Dans la commune des Ulmes (Maine et Loire), sont des *buttes* appelées *Provenchères*. La Sarthe possède aussi plusieurs lieux du même nom. Ce nom avait donc une signification particulière, et il a tant d'affinité avec *Provincia* qu'on est porté à croire qu'il en dérive. Les Romains appelaient *Provincia* tous les pays conquis par eux hors de l'Italie (Dict. de Trévoux). On pourrait donc supposer avec quelque vraisemblance que le nom de *Provinciaria* (petite province) fut donné par eux à quelques postes avancés dans le pays conquis pour protéger une colonie agricole. La position élevée de ces provenchères semblerait justifier nos conjectures. Le bourg de *Quelaines* près Craon tire son nom de *Colonia*, et cette colonie agricole faisait partie des propriétés de l'évêché du Mans au IXe siècle.

(2) Petit village près St-Michel-la-Roë. Cette paroisse dépendait de l'ancienne seigneurie de Brecharnon ou Bréchanon.

ments n'avait pas plus laissé de traces que n'en laisse après lui le navire qui fend l'eau. Seulement on voyait çà et là épars sur la terre, surtout après les labours et la pluie, quelques minces débris de briques de toute forme et de toute épaisseur. Ces débris sont répandus depuis le sommet des Provenchères jusqu'aux terres qui avoisinent le moulin de Blochet.

Il y a soixante-dix ans les Provenchères formaient encore ce que l'on appelle dans le pays une *champagne* (campus), c'est à dire une petite étendue de terres labourables ordinairement très bonnes et où plusieurs propriétaires possèdent un lambeau de terre non clos. Il est probable que ces emplacements furent les premiers terrains cultivés du pays. Aujourd'hui les Provenchères forment une douzaine de champs clos de haies, comme il est d'usage dans le pays, et contenant ensemble une trentaine d'hectares.

C'est le plus élevé de ces champs qui récèle le plus de débris. Il dépend du grand Monternault d'*Athée*. La ligne qui sépare cette paroisse de celle de Craon passe au bas de ce champ vers la rivière. Du sommet de ce petit côteau la vue s'étend au loin sur une riche campagne. Au midi se déroule une vallée fertile au fond de laquelle se réunissent le ruisseau de Denazé et l'Oudon pour passer à Craon; cette ville, ainsi que St-Clément et leurs clochers, couronnent agréablement le côteau opposé, éloigné seulement de 2 kilom. — A 500 m. à l'ouest se cache parmi les saules le moulin de Blochet et sa chapelle en ruines, ancien prieuré de la Roë. Au XII^e^ siècle cette abbaye obtint de Tyson de Craon d'y faire un bourg et de jouir seule du cimetière qui en dépendait (1). Or un champ qui semble avoir fait partie de l'ancienne champagne de Provenchères porte encore le nom de Cimetière. Ce bourg et

(1) 45^e^ charte de la Roë.

ce cimetière de Blochet n'auraient-ils pas été une suite de l'établissement des Provenchères peu à peu effacé et absorbé par l'accroissement de Craon? Peut-être ce petit centre de population à côté du château-fort de Craon donna-t-il lieu à des rivalités qui amenèrent sa destruction. Car ce Tyson qui, au XII^e^ siècle possédait Blochet, était bien de la famille des seigneurs de Craon, mais d'une branche cadette qui, à ce qu'il paraît, possédait Livré, car Blochet est de cette paroisse sur laquelle aussi se trouve un *monternault* non loin de celui d'Athée. L'Oudon les sépare.

Quoiqu'il en soit, le hasard a voulu que pendant l'été de 1859 le propriétaire du Monternault d'Athée ayant eu besoin de pierres en fit chercher sur le sommet des Provenchères. L'ouvrier y rencontra les fondations de vieux murs, les suivit dans leurs diverses directions pour en extraire les matériaux, et fit paraître ainsi le plan de divers édifices.

Averti de cette découverte, M. Pommerais, juge de paix à Craon et amateur zélé d'antiquités, se joignit à moi pour faire quelques fouilles avant que la charrue et les moissons ne recouvrissent encore, et cette fois pour toujours, ces antiques débris.

Au point culminant de tout le côteau des Provenchères nous avons suivi les fondations d'une construction principale qui devait dominer toutes les autres. Sa forme est un cercle de 23 mètres de diamètre de dehors en dehors. Le sol de cette enceinte est couvert de béton de 40 à 50 cent. d'épaisseur, composé de chaux et de pierres ordinaires du pays.

Autour de cette vaste rotonde étaient de grands bâtiments carrés. Celui à l'ouest, éloigné seulement de 6^m^,51, avait au moins 41^m^ de long. Celui au sud, encore plus rapproché (2^m^,80) laisse voir des fondations de 23^m^ de long

et semble avoir formé à son point de rencontre avec le précédent, une petite pièce sous laquelle passait un conduit ou égout fait avec beaucoup de soin. Le dessous et le dessus sont formés de larges carreaux en terre cuite de 0m,40 de côté et de 48 à 55 millim. d'épaisseur. Ils sont posés sur un bétonnage semblable à celui de la rotonde.

Tous ces grands carreaux portent en dessous une entaille assez profonde pour aider à les fixer plus solidement.

Les restes du mur de la petite pièce dont nous avons parlé sont revêtus au midi d'un enduit blanc épais de 3 cent. et parfaitement poli, ce qui fait supposer que cette face était intérieure, mais nos fouilles n'ont pu rencontrer le mur opposé.

Les parois du conduit sont faits des morceaux des mêmes carreaux joints par du ciment rouge. Ce canal servait sans doute à l'égoût du toit de la grande enceinte. Il est maintenant tout défoncé et obstrué par un terreau noir.

Tous les murs dont nous avons suivi les fondations avaient 0m80 d'épaisseur.

Dans les décombres on rencontre fréquemment des débris d'enduits de diverses couleurs, rouges, roses, blancs, pointillés de bleu verdâtre, toujours épais de 2 à 4 cent. et unis comme nos plâtres quoique composés seulement de chaux et de sable. Ces murs sont faits en pierres schisteuses fort peu dures et prises probablement dans les champs environnants, mais parfaitement noyés dans le mortier de chaux (1) et comme les ouvriers romains tenaient absolument à donner au parement extérieur de leurs murs un appareil quelconque, à défaut de matériaux leur permettant d'en faire un réel, ils en avaient figuré un sur les mortiers, formant des carrés de 0m,21 de long sur 0m,18 de haut. Ce qui en reste semble fait d'hier.

(1) Opus insertum ?

Cependant la grande rotonde portait une petite assise d'un appareil réel composé de cubes de mauvaise pierre de 10 cent. de long sur 0m,08 de haut.

De là naît cette réflexion que l'emploi de la pierre dans le Craonnais doit dater à peu près de cette époque, car assurément si l'usage en eût été antérieur et plus fréquent, les constructeurs auraient connu des carrières de pierre schisteuse beaucoup plus dure et plus grosse, et par conséquent plus solide, comme celle par exemple employée plus tard au vieux château de Craon.

Aussi pour certaines parties de constructions, où de grandes pierres sont absolument nécessaires, étaient-ils obligés de faire venir on ne sait trop d'où des pierres de calcaire coquillier de grande dimension. De ce nombre sont celle qui porte l'inscription dédicatoire à Mars-Mulion ; — une autre que l'on voit dans le jardin de la cure actuelle de St-Clément, qui a dû former un chapiteau ou une corniche et qui est ornée de zig zags, d'entrelacs grossiers de style latin ; — le tronçon de la colonne qui la supporte, et une infinité d'autres employées à la construction de la maison près du clocher, ou tirées des Provenchères pour la réparation des fermes environnantes.

On sait que les toitures en ardoises étaient inconnues des Romains et des constructeurs des premiers siècles de notre ère. Aussi parmi nos débris n'avons-nous pas rencontré le moindre fragment de schiste tégulaire, mais en revanche grande quantité de tuiles à rebords provenant de la couverture des divers édifices. Ce fait à lui seul démontre l'antiquité de ces ruines. Du reste ces tuiles sont telles que nous les avons vues encore employées en Italie. Elles se placent perpendiculairement bords contre bords et leur joint est recouvert d'autres tuiles demi-rondes fixées avec du mortier. Dans cet état, le toit présente une surface plane sur laquelle descendent parallèlement de petits

billons de 13 cent. d'épaisseur. Les tuiles plates à rebords ont 40 cent. de long sur 20 de large. Leur partie supérieure est percée d'un trou pour les clouer. Elles provenaient de plusieurs fabriques : les unes en terre grossière ont jusqu'à trois centimètres d'épaisseur, d'autres en terre rouge fine n'en ont que deux.

Les clous qui attachaient ces tuiles ne diffèrent des nôtres que par leur tête plus plate et plus ronde. On en trouve de toute longueur depuis 8 cent. jusqu'à 12.

Mais ce qui étonne, c'est que parmi tant de débris de pierres, de tuiles et de carreaux remués par nos ouvriers, nous n'avons pu rencontrer que deux très petits fragments de poterie. Le premier a 15 millim. de large, encore est-il de deux morceaux dont l'un a été trouvé à plus de deux mètres de l'autre. Il est d'une pâte très fine et très rouge et sans vernis. Le second également non vernissé est un fond de pot. La pâte est fine et blanchâtre, mais si mal purgée des matières hérétogènes qu'on voit à la surface des grains de sable de près de 8 millim. d'épaisseur.

Si on rapproche cette rareté extraordinaire de débris d'ustensiles usuels de la fraîcheur de l'appareil simulé de la rotonde qui semble enfoui d'hier sous les décombres, il est difficile de ne pas supposer que toutes ces constructions n'ont eu qu'une durée encore plus éphémère que le camp de Jublains, et si les divers indices d'antiquités que nous avons rapportés, l'épaisseur et la coloration des enduits, la forme de l'appareil, le genre de la toiture, la nature des poteries, etc., concourent à donner à ces débris une date reculée, il faut avouer que la grossièreté des sculptures semble indiquer les siècles postérieurs à la construction de Jublains, c'est à dire la fin de la domination romaine.

Quant à la destination du principal bâtiment, sa forme complétement ronde, sa grande dimension nous porte à

croire qu'il servait à la fois de basilique ou de prétoire pour rendre la justice et de moyen de défense.

Peut-être aussi, comme les anciennes basiliques payennes, servit-il aux premières cérémonies du culte chrétien à Craon, en attendant que fût construite à St-Clément notre première église avec les matériaux du temple de Mars-Mulion, ce qui a pu lui conserver dans la tradition le souvenir et le nom d'*église*. La basilique d'où *Bazouges* tire son nom était peut-être un établissement du même genre que le nôtre.

Nous donnons ces conjectures pour ce qu'elles valent, mais toujours reste-t-il constant, ainsi que nous l'avions annoncé dans notre notice sur le Craonnais (le *Maine et l'Anjou,* par M. le baron de Wismes), que bien avant qu'il fût question de nos villes environnantes, Craon possédait un centre de population gallo-romaine, ayant déjà une organisation religieuse, civile et militaire.

De Bodard.

La Jacopière, 15 octobre 1859.

Depuis que cette notice est écrite, j'ai lu, dans la *Charente Napoléonienne* du 6 janvier 1860, un compte-rendu de la séance du 11 novembre 1859 de la Société archéologique de la Charente; en voici un extrait :

« M. l'abbé Arbellot, curé archiprêtre de Rochechouart,
» adresse un compte-rendu des travaux et des découvertes
» faites à Chassenon. M. de Caumont avait fait voter au
» congrès scientifique de Limoges, 200 fr. pour continuer
» une entreprise dont la réussite intéresse à un haut dé-
» gré la science historique ; l'importance de ces fouilles
» ne saurait échapper aux Sociétés savantes des départe-
» ments de l'Ouest, etc.

» *Fouilles de Chassenon.* — On a commencé par fouiller » un des deux petits monticules que M. Michon désigne » sous le nom de *Tumulus* et qui sont situés à l'est du » palais de Longeat. Les fouilles ont amené la découverte » d'une tour décagonale dont la circonférence intérieure » est de 16 mètres, *un sol ou aire romaine* (c'est à dire un » béton) s'étend au fond de l'édifice dont les murs cons- » truits en *petit appareil* ont 0,50 *d'épaisseur*, leur base » porte encore la trace de l'*enduit rouge* qui les revêtait.

» Quelle était la destination de ce petit édifice ? Nous » avons entendu sur place les conjectures de MM. de Cau- » mont et Félix de Verneilh. Les hypothèses d'un tombeau, » d'un réservoir étant écartées, M. de Verneilh a pensé » que ce devait être un petit temple ou oratoire domes- » tique. Chassenon portait autrefois le nom de ville des » *Tempes,* qui pourrait bien venir par corruption de ville » des *Temples.* »

Il me semble qu'il y a tant d'analogie entre nos constructions des *Provenchères* et les ruines de Chassenon, que j'ai pensé qu'il serait bon de faire suivre ma notice de l'extrait ci-dessus. Sauf les dimensions (Chassenon n'a que 16 mètres de circonférence et la rotonde des Provenchères au moins 69, ce qui indique une autre destination), on y retrouve l'*aire, les enduits, le petit appareil,* absolument comme aux Provenchères, ce qui indiquerait une date identique, d'autant mieux que dans les ruines du palais de Longeat près de Chassenon, on a découvert une pierre sur laquelle on croit reconnaître des emblèmes chrétiens. Cette circonstance viendrait à l'appui de la date que je suppose aux constructions angevines, comme à celles de la Charente.

De Bodard.

Lu en séance, à la Société académique, le 4 janvier et le 1er février 1860.

PHYSIOLOGIE DE LA MÉDECINE LÉGALE

Qualibus in tenebris vitæ. . .
Degitur hoc ævi quodcumque est!
(Lucrèce, lib. II, v. 15).

Tout homme est un abyme.
(Voltaire).

Déjà, dans plusieurs mémoires, nous avons tâché de démontrer, par des observations qui nous sont propres, quel puissant intérêt avaient la justice et l'humanité à s'appuyer sur la médecine pour bien comprendre certaines affections mentales qui troublent, diminuent ou détruisent tout à fait le franc arbitre de l'homme.

Avant de continuer cette étude et de la fortifier par de nouveaux faits, nous avons pensé qu'il n'était peut-être pas inutile d'exposer les principes qui nous ont dirigé dans ce travail que l'on pourrait nommer la physiologie de la médecine légale.

Sans doute, plusieurs des idées que nous allons émettre ici se trouvent déjà jetées çà et là au milieu des observations que renferment nos premiers mémoires; mais en réunissant, comme en un seul faisceau, ces éléments physiologiques, ils seront une espèce de préambule naturel à tout ce que nous avons écrit et que nous pourrons écrire

plus tard sur la nécessité de l'intervention médicale dans certains faits criminels déférés aux tribunaux.

Alors que dépouillant les langes usés et vieillis de son enfance, l'ancienne philosophie s'efforce aujourd'hui de revêtir pour ainsi dire la robe virile, chacun, selon nous, doit apporter son tribut, si faible qu'il soit, à cette régénération humanitaire. — Ce sera notre excuse.

Puisque la médecine appliquée aux affections mentales dans certaines causes criminelles, trouve encore aujourd'hui des contradicteurs même dans les hauts rangs de la magistrature, il est nécessaire que le médecin ne se lasse pas, et, qu'avocat né des faiblesses intellectuelles de l'homme, il dise et répète au juge : Tel individu n'est et ne peut être coupable que dans la limite de son degré d'intelligence, et du développement de son sens moral.

Les préjugés peuvent encore comme autrefois retarder ce triomphe complet de la cause de la raison ; mais cette cause ne peut être perdue.

Ce flambeau que Dieu alluma pour éclairer l'homme pendant ce voyage que nous nommons la vie, n'a jeté d'abord que de faibles lueurs ; mais de siècle en siècle, sa puissance lumineuse s'est développée et quand, à l'époque où nous vivons, nous portons un regard rétrospectif sur les temps passés, c'est avec une admiration mêlée d'étonnement que nous contemplons le progrès toujours croissant de la raison humaine, à travers la longue succession des âges.

Sans doute de vieux préjugés luttent encore et longtemps encore, la philosophie accusera la marche si lente et si embarrassée de nos progrès. Ne perdons pas courage toutefois ; dans la vie de l'humanité, chaque chose a son heure.

Si en dépit des entraves que le principe d'autorité avait rivées partout autour de la liberté individuelle, celle-ci

n'en a pas moins conquis son émancipation, soyons certains que la pensée humaine, ce qu'il y a de plus sacré au monde, sortira un jour radieuse et libre de la tutelle que si longtemps on s'est cru obligé de lui imposer, et brillera dans tout l'éclat de son développement spontané et de son indépendance absolue.

Ce n'est pas une utopie ; le progrès comme Ahasverus a derrière lui une voix qui crie sans cesse : Marche, marche.

A peine un siècle s'est écoulé depuis que des juges instruits et, sans doute, consciencieux, condamnèrent à expirer sur la roue un enfant de 17 ans pour insulte à une procession publique.

Que pense aujourd'hui la magistrature d'un pareil jugement ?

Au commencement du XVII^e^ siècle, un malheureux boucher était légalement pendu à Paris pour avoir un vendredi étalé en vente de la chair de cheval.

Que pensaient, au milieu du XVIII^e^ siècle, les juges du chevalier de la Barre, de ce jugement fanatique porté sous le règne du plus clément des rois ?

Eh ! bien, dans cent ans, que diront les juges d'alors de quelques-unes des décisions juridiques prononcées de nos jours ?

Le temps et la raison auront marché et les magistrats du XX^e^ siècle n'excuseront leurs prédécesseurs, qu'en présupposant leur bonne foi et leur ignorance de la vraie nature de l'homme.

Telle est la tyrannie de l'habitude et des préjugés qu'en plein XVIII^e^ siècle, pour demander que l'on réformât ces stupides et barbares lois, l'avocat général Servan était obligé de procéder par des précautions oratoires. « Hommes sages, s'écriait-il, dites-moi si j'outrage les lois, » parce que j'en demande de plus parfaites. »

En 1515 François Ier condamnait à mort les chasseurs endurcis et incorrigibles. Louis XIV modifia ce code draconien; mais croirait-on qu'en 1789, près de 300 ans après François Ier, les galères et le bannissement étaient encore prononcés contre un simple délit de chasse!

Et des gens s'effrayent de ce que l'évolution de la pensée humaine marche trop rapidement!

Si quelque intérêt de caste ne se cachait pas sous ces doléances au moins singulières, on ne pourrait trop s'étonner d'une pareille aberration d'esprit.

Répétons donc avec ce prêtre de la Trappe, le docteur Debreyne: « Sans la physiologie et la médecine il est im-» possible d'arriver à la solution du fameux problème » delphique : Connais-toi toi-même. C'est là véritable-» ment le premier principe de toute philosophie et de » toute morale, ou plutôt sans lui il n'y a ni philosophie » ni morale. »

Si en dehors de la physiologie et de la médecine il n'y a ni philosophie, ni morale, y aurait-il, par hasard, une justice spéciale, isolée de cette double base?

Evidemment non.

L'homme n'est plus cet être abstrait et métaphysique de l'ancienne philosophie. C'est un composé double; c'est la résultante de deux substances agissant simultanément et réciproquement l'une sur l'autre.

Pour faire de la vraie philosophie, il ne suffira donc plus de s'abstraire, de se recueillir, en un mot de s'écouter penser. Non, comme dans toutes les sciences, il faut ici le travail de l'expérience, l'examen des faits physiologiques non seulement appliqués à l'observateur lui-même, mais autant que possible à l'ensemble de l'espèce humaine.

Ne voir dans l'homme que l'âme commandant et se faisant obéir en souveraine, c'est une des erreurs les plus fatales à l'humanité.

En effet, s'il existe des êtres pensants totalement affranchis des liens matériels, et rien ne s'oppose à cette hypothèse, supposons qu'il nous soit donné d'en faire l'histoire intime, personnelle. Cette science des esprits proprement dits, s'appellerait apparemment *Psychologie*. Ce serait, si l'on veut, la science de l'Ange; mais ce ne sera jamais que par un abus de mots, et en négligeant les faits physiologiques, que l'on donnera à la science de l'homme, à *l'Anthropologie*, le nom trop restreint de *Psychologie*.

Rejetons ce mot qui n'énonce qu'un des éléments du problème et disons avec notre savant religieux :

« C'est la physiologie qui nous donne la clef du cœur » humain et qui nous révèle l'homme tout entier, c'est-» à-dire physique, intellectuel, moral et social. »

La physiologie humaine est donc la vraie science de l'homme, la vraie philosophie, la vraie morale et, d'après cela, que l'on s'étonne si l'on a prétendu que la philosophie ne pouvait être que du domaine de la médecine.

Dans le dernier remaniement des études littéraires, on a rayé la philosophie du cadre officiel des Lycées, la logique seule a obtenu grâce. Nous ne savons quel motif a déterminé le conseil de l'instruction publique dans cette importante radiation; mais, selon nous, les jeunes gens n'ont pas perdu grand'chose, si tant est qu'ils n'y aient gagné, en n'apprenant plus la psychologie habituellement enseignée dans les écoles.

Quand l'homme, selon la noble expression de Pope, sera devenu la principale étude de l'homme, alors la philosophie renaîtra et deviendra nécessairement la plus essentielle partie de nos programmes scolaires.

On n'attend pas que nous entrions dans des discussions métaphysiques, dont jusqu'ici la stérilité des conséquences a prouvé le vide et le néant.

Nous dirons seulement que l'homme est composé d'ins-

tincts et de facultés, de sentiment et de volonté ; personne ne nie cela ; que ces divers éléments ne sont point répartis à l'homme dans une mesure absolue et uniforme, ni balancés dans un équilibre parfait.

Tot capita tot sensus, a dit un vieil adage plein de raison. S'il est vrai, et nous n'en doutons pas, que dans l'homme, toute maladie est une et individuelle, ne touchant à des affections semblables que par des points généraux ; dans l'homme moral, tout acte libre a son individualité qui ne ressemble jamais complétement à l'acte d'un autre individu bien que présentant, en général, quelque chose d'identique.

Il y a donc dans le système anthropologique, ce que d'ailleurs présente partout la nature, variété dans l'unité, et les éléments si variés que chacun peut reconnaître en lui-même, sont la base de toute l'économie humaine.

Ce ne sont point là des rêves de notre esprit, des illusions métaphysiques, mais bien des faits que démontre l'expérience de chaque jour, comme nous le verrons plus tard quand nous descendrons à l'analyse des faits particuliers.

Quand le système de la sensation et de la *table rase* fut clairement analysé par l'abbé de Condillac, chacun étonné de voir clair dans un sujet si obscur, si impénétrable jusqu'alors, admit d'enthousiasme une explication qui ouvrait au public un sanctuaire où n'avaient encore pénétré que les seuls initiés.

Malheureusement la simplicité n'est pas toujours l'indice certain du vrai, et l'on s'aperçut bientôt que le système n'était si facile à saisir, si attrayant de lucidité, qu'en raison des côtés moins lumineux que l'on avait ou dissimulés ou présentés sous un faux jour.

Il ne faut donc point se faire illusion. L'étude de l'homme est complexe, difficultueuse, souvent inextricable. Plus

les éléments en sont nombreux, plus il faut éviter d'en oublier quelques-uns.

Mais qui pourra se fier à une analyse exacte des conditions de cet ardu problème, si le médecin spécialiste, dont la vie entière a été consacrée à cette noble étude, hésite encore souvent et ne prononce que d'une voix craintive?

Si une pareille étude est utile à tout le monde, elle est incontestablement indispensable à deux ordres de personnes, les médecins et les magistrats.

Le médecin dont l'art ne peut être qu'empirique, sans la connaissance intime qui unit le physique au moral, sait fort bien que l'étude de l'homme malade conduit à l'appréciation de l'homme sain; que tel vice organique influe puissamment sur le caractère individuel et que, selon l'expression triviale, mais très physiologique de Montaigne, quand le corps a la colique, son voisin ne s'en porte pas mieux.

N'a-t-on pas dit qu'il fallait avant de consulter un ministre, s'assurer si ce jour là, sa digestion était facile?

. . . . . Ridendo dicere verum
Quid vetat?

HORACE.

Les magistrats, nous le proclamons avec plaisir, marchent généralement aujourd'hui sur les traces de M. Faustin Hélie et de M. Sacase. Ils ont senti tout ce qu'il y a de vide et d'erroné dans l'œuvre de M. Elias Regnault (*Du degré de compétence des médecins dans l'aliénation mentale.* 1830). Ils ne disent plus, et le mot semblait spirituel, que les médecins voient des fous partout, et que, si on les voulait croire, la justice abdiquerait et les prisons ne seraient plus que des maisons de santé.

Non, au moins dans le ressort de notre Cour impériale,

le magistrat fait volontiers appel à l'expérience et à l'appréciation du médecin dans ces cas assez fréquents où la limite de la raison et de la folie est peu tranchée et presque imperceptible pour quiconque n'a pas fait d'études spéciales et interrogé les fibres les plus cachées du cœur humain. Il y a plus et nous sommes heureux de le dire, nos magistrats acceptent quelquefois des appréciations médicales qu'ils n'ont pas provoquées.

Est-ce à dire néanmoins que les organes de la justice ont désormais dépouillé complétement le vieil homme et abjuré les anciens préjugés? Hélas! il n'en est pas encore ainsi, la science de l'homme a marché et quelques magistrats sont restés stationnaires.

Si les attaques contre la compétence médicale en justice partaient de quelque juriconsulte obscur, le médecin pourrait peut-être les dédaigner, quoique pour lui rien de ce qui regarde l'humanité ne soit indifférent; mais quand la voix éloquente d'un magistrat éminent, parle et s'impose avec l'autorité d'un grand talent, l'homme de l'art, quelque humble qu'il soit, doit se lever pour défendre ce qu'il croit la vérité.

Dans son *Traité des donations entre vifs et des testaments* (1855) au sujet de l'intervention du médecin dans l'aliénation mentale, M. Troplong dit:

« La plus grande partie des médecins sont enclins à se » donner sur ces matières une compétence exclusive. »

Exclusive, c'est peut-être beaucoup dire, mais assurément prépondérante, et qui pourrait leur dénier cette compétence? l'art de connaître l'homme n'est-il pas le résultat d'études spéciales que le magistrat n'a ni faites, ni pu faire? Bossuet n'a-t-il pas dit quelque part, que si l'homme pouvait devenir meilleur, c'est par la médecine qu'il y parviendrait?

« Il y a cependant des médecins qui ont soulenu que

» la monomanie ne rend l'homme incapable qu'en ce qui » a rapport au côté obsédé de son intelligence. »

Et ces médecins, selon nous, ont eu raison dans quelques circonstances.

Nous avons vu des hommes trembler et n'oser traverser un ruisseau de six pouces ; ne vouloir pas rester debout dix minutes, sur une voie publique, dans la crainte de mourir, et cependant administrant leurs affaires avec une scrupuleuse exactitude et remplissant d'ailleurs toutes les autres fonctions de la vie civile avec la pleine lucidité de leur esprit.

« Le fou dont la démence n'a que des apparences par- » tielles est aussi bien fou que celui dont la démence est » absolue. »

Ici le savant jurisconsulte a été trompé par le mot *démence*, inscrit dans la loi. Avec des études spéciales le magistrat saurait que la démence n'est jamais partielle, que c'est l'annihilation de toutes les facultés humaines, et que jamais un médecin n'a prétendu qu'un homme en démence pût jamais faire un acte civil, ni même un acte humain.

« Leur jugement (des médecins) ne saurait toujours » être le jugement du magistrat ; nos points de vue sont » bien différents pour conduire au même but. »

Sans doute le but du médecin sera de guérir, celui du magistrat de sauvegarder la liberté de l'individu, mais avant cela, il y a une question préalable : un tel jouit-il, oui ou non, de ses facultés morales? Qui décidera la question? est-ce le magistrat? mais d'après quelles données physiologiques ? nous arrivons donc encore forcément à l'intervention médicale.

« Je ne veux pas que la médecine légale argumente de » quelques symptômes qui réclament une cure, pour » transformer une susceptibilité maladive, un trouble su-

» perficiel, en une de ces altérations profondes qui abo-
» lissent la raison. »

Jamais médecin, que nous sachions, n'a transformé *une susceptibilité maladive*, *un trouble superficiel*, en *une altération profonde qui abolit la raison :* mais comme nous l'avons fait voir dans un travail sur les *Bizarreries de l'esprit humain* (1858), de simples bizarreries, des singularités d'esprit sont quelquefois le point de départ d'une véritable aliénation mentale qui se déclare plus tard.

« Je pense que la médecine légale, malgré ses préten-
» tions, n'a ajouté aucuns progrès sérieux aux doctrines
» reçues dans la jurisprudence et qu'elle ne doit en rien
» les modifier. »

Ce fatalisme qui veut que la science de l'homme n'ait fait aucun progrès depuis d'Aguesseau a quelque chose qui glace l'âme. Nous aimerions autant entendre dire que la jurisprudence du XVIIIe siècle n'a rien gagné depuis 89.

Pour toute réponse à cette assertion, nous renvoyons le lecteur au beau travail de l'honorable M. Sacase, conseiller à la Cour de Toulouse et à l'introduction à un traité sur l'aliénation mentale de M. Henri Brochon. Voir aussi la brochure du docteur Vingtrinier (1852), *Des aliénés dans les prisons et devant la justice*, les travaux du docteur Morel, directeur de Saint-Yon (Seine-Inférieure), et tant d'autres...

Quand le progrès se manifeste de toutes parts, quand l'activité humaine dévore les obstacles et ne dit jamais : C'est assez, à quelle cause peut-on attribuer cette espèce de halte dans l'étude des faits psychologiques et cette répulsion que quelques sommités judiciaires semblent montrer pour les recherches médicales dans le domaine des altérations morales ou intellectuelles?

Sans doute, il faut compter la difficulté si étroitement inhérente à la nature même de ces investigations physio-

logiques. En effet, quelle infinie variété de sensations tant internes que venant du dehors n'est pas à tout moment en contact avec tous les côtés de notre âme, pour ainsi dire? et cependant c'est au milieu de ce dédale si compliqué que la volonté de l'homme doit prendre un parti et se déterminer à agir.

Il semblerait, en second lieu, que certains magistrats n'auraient pas vu, sans quelque déplaisir, la médecine se glisser dans la jurisprudence et menacer d'en envahir une partie du terrain.

Enfin, et cette raison n'est pas la moins importante à signaler, on a cru voir la société compromise par ces discussions sur la liberté morale. Tous les criminels ne seront plus bientôt que des fous, se disait-on, et le sentiment de responsabilité devant les tribunaux qui souvent arrête le bras du malfaiteur ne pèsera plus dans la balance et le plateau du crime inclinera de plus en plus et dans une effrayante progression.

Cette peur, toute panique qu'elle est, n'en est pas moins respectable puisqu'elle naît de l'exagération même de l'amour de la société et de l'intérêt du pays.

Les gens du monde, et dans ce nombre nous comprenons même des hommes de loi, s'imaginent que feindre la folie est chose aisée; que le médecin, à cet égard, est facilement dupe de l'imposture.

Eh! bien, la proposition inverse est justement l'expression de la vérité, rien n'est plus difficile que de simuler l'aliénation de quelque espèce qu'elle soit.

Le médecin pourrait, à la rigueur, par inadvertance ou par défaut d'examen, ne pas voir la folie où elle est; mais il lui arrivera bien rarement de la voir où elle n'existe pas.

La raison de cela, c'est que le vrai fou cherche, par des moyens souvent ingénieux, à cacher sa folie, qu'il ne mul-

tiplie pas les actes extravagants sans mesure. Il s'observe, au contraire, pour manifester quelques lueurs de bon sens et dérober à l'œil scrutateur les désordres de son esprit.

L'homme qui feint prend son rôle à l'envers; il entasse sottise sur sottise, bizarrerie sur bizarrerie, et par ce manége exagéré rend plus défiant et plus circonspect le médecin qu'il prétend tromper.

Le criminel appelé à rendre compte devant la justice d'un acte nuisible à la société, ne simule guère plus la folie, qu'il n'invoque pour sa défense l'entraînement d'une nécessité aveugle qui lui a forcé la main.

Non, la science médicale ne multipliera pas le nombre des fous, non les hommes de l'art ne verront pas partout des aliénés. Peut-être est-il malheureusement vrai qu'ils ne les voient pas partout où ils sont, les médecins, faute d'initiative, ne pouvant donner leur avis que sur une préalable réquisition.

M. le docteur Vingtrinier, que nous aimons à citer pour son exactitude, en 37 ans a trouvé 16 fous sur 8,500 accusés de crimes, et 248 aliénés sur 34,500 prévenus de délits: 1 sur 630 à peu près dans le premier cas, et 1 sur 140 dans le second.

Ce chiffre, toutefois, n'a pas toute la rigueur possible, car, ainsi que nous venons de le dire, le médecin n'ayant point d'initiative et n'émettant son avis que sur l'invitation du magistrat, il n'est pas douteux, comme on le verra plus loin, que plusieurs accusés sont soumis à l'égalité de la peine devant la loi malgré certaines aberrations intellectuelles ou morales qui naturellement échappent à l'œil de la justice.

Cela suffit, nous le croyons, pour rassurer les plus timorés sur cette invasion de fous que la médecine devait lancer au milieu de la société.

Que répondrait un adversaire de la compétence médicale dans les débats judiciaires, au fait que nous allons exposer?

A l'une des assises de 1859 (Maine et Loire) le nommé X. prévenu de vol est renfermé dans la prison cellulaire d'Angers.

Accusé, quelques années auparavant, de nous ne savons quel délit, X. fait le fou, obtient deux certificats de médecins qui attestent la réalité de l'aliénation et cet homme est acquitté.

Ce succès, bien inattendu sans doute de X., l'engage à essayer le même moyen, dans un cas à peu près analogue.

Dans la prison, il prend une attitude haute et fière, répond avec brusquerie et sans suite, se donne certains mouvements automatiques qui ne varient pas. Cette agitation se suspend dès qu'il se croit seul et loin des regards. D'abord il s'était placé en face du léger pertuis de la porte qui permet de voir dans l'intérieur de la cellule; s'apercevant bientôt qu'il était trop en vue, il se plaça derrière la porte elle-même.

Il mangeait d'ailleurs et dormait comme à l'ordinaire.

Un matin, le trouvant au lit, nous lui disons franchement que nous ne sommes point dupe de sa supercherie, qu'il a tort de s'obstiner et qu'un aveu lui serait bien plus utile aux yeux des magistrats.

Ce moment était grave pour lui et pour nous.

Nous saisîmes aisément un instant d'hésitation. Évidemment il réfléchissait au parti qu'il devait prendre. Sûr vraisemblablement du succès de son stratagème, il recommença à proférer des paroles dénuées de tout sens.

Un magistrat aussi distingué par son savoir que par sa prudence et sa franchise dut voir cet accusé, et convaincu que la folie était véritable, il ajouta, nous a-t-on rapporté,

« Pour le coup on ne dira pas que cet homme n'est pas » fou. »

Nous n'avions, nous médecin de la prison, aucun moyen violent à employer pour contrôler la supercherie; d'ailleurs cela n'entrait pas dans nos attributions. X. conduit dans une maison de santé fut soumis à des douches et à la seconde il avoua que sa folie était feinte et fut condamné à 7 ans de prison.

Dans ce fait de folie simulée deux circonstances sont dignes de remarque.

D'abord l'erreur dans laquelle le magistrat tombait nécessairement, puisque, malgré sa science de jurisconsulte, il ne pouvait démêler ce qu'il y avait de faux dans cette scène très adroitement jouée.

D'ailleurs, au milieu même des débats, l'honorable magistrat eut la courageuse franchise d'avouer qu'il aurait donné dans le piège, sans l'intervention des hommes de l'art.

Mais ensuite que dire de ces deux certificats de médecins qui ont une fois soustrait cet individu à une peine méritée?

Eh! mon Dieu, cela prouve que si des médecins au-dessus de tout soupçon ont pu se tromper, égarer la justice malgré des connaissances physiologiques, à cause seulement de leur peu d'habitude en ces matières, des magistrats à plus forte raison pourront errer si la médecine n'est pas là pour leur prêter son indispensable secours.

L'homme est-il libre? Dans quelle limite se renferme la liberté humaine? est-elle absolue, cette liberté; est-elle relative?

Voilà toute la question de la responsabilité morale de l'homme. Point de liberté, point de responsabilité. Liberté variable et relative, responsabilité qui aussi variera.

selon les circonstances et les individus. Pénalité par conséquent variable dans des cas qui, avant tout examen moral de l'inculpé, paraîtraient identiques.

L'homme est-il libre? A cette question on peut répondre comme le Vicaire Savoyard à celui qui demanderait : Dieu peut-il faire des miracles? C'est-à-dire que toute réponse serait oiseuse, à moins d'imiter Zénon et de prouver le monvement en marchant.

La première et la plus forte preuve de la liberté humaine, c'est incontestablement le sentiment intime qu'a l'homme de porter en lui-même cette haute prérogative déniée au reste de la création terrestre. Que répondre en effet, à ce terrible argument de Juvénal?

> . . . . . Prima hœc est ultio, quod, se
> Judice, nemo nocens absolvitur.

Tout homme coupable se condamne lui-même au tribunal de sa conscience.

Si l'homme n'est pas libre, pourquoi personne ne pariera-t-il jamais que tel ou tel individu ne fera pas, à un moment donné, cent pas, par exemple, vers un but désigné d'avance?

Cette réflexion très juste est due, si notre mémoire ne nous trompe pas, à M. Charles de Rémusat.

D'ailleurs nous l'avons déjà dit, chacun porte si profondément gravé dans son cœur le sentiment intime de sa liberté morale, qu'il ne lui vient pas même à l'esprit d'alléguer pour sa défense l'entraînement d'une invincible nécessité.

Il y a plus, l'homme qu'une maladie mentale a privé du noble privilége des êtres libres et qui n'obéit plus qu'à un instinct aveugle, revendique souvent cette liberté qu'il a perdue, et, dans ces cas, le médecin est obligé de

prendre la défense d'un malheureux aliéné, qui, dans sa folie, s'accuse lui-même.

Combien d'exemples déplorables d'un pareil délire n'a-t-on pas vus pendant plus de trois siècles que régna la sorcellerie?

De malheureuses femmes que l'on avait surveillées pendant leur sommeil, que l'on n'avait pas un instant perdues de vue, n'avouaient-elles pas, à leur réveil, qu'effectivement elles étaient allées au sabbat? et n'était-ce pas d'après ce singulier aveu, qu'on les traînait au bûcher?

Telle était la jurisprudence à cette époque et les juges qui l'appliquaient n'étaient ni de malhonnêtes gens, ni des hommes stupides.

Etre libre, c'est choisir; choisir, c'est se déterminer entre deux ou plusieurs motifs, car dire que l'on peut agir sans motif, c'est proprement une absurdité, ce ne peut être un acte humain.

Mais l'usage de cette liberté, cet examen intérieur qui précède la décision ne sont pas aussi simples que l'enseignait la philosophie scolastique. L'étude des instincts naturels, des facultés tant intellectuelles qu'affectives, du sens moral, des habitudes contractées en naissant, a pu seule donner à la physiologie morale ce degré de certitude ou au moins de probabilité que comporte la science de l'homme hérissée d'ailleurs de tant de difficultés.

De ces dispositions innées dans l'homme, c'est-à-dire qui ne doivent pas leur origine à l'intervention des sens, découle nécessairement une spécialité de caractère, d'esprit, de mœurs dans chaque individu, laquelle, sans doute, peut être, souvent même est influencée par l'éducation, mais certainement n'en est jamais le produit ou le résultat.

On voit par là combien était fausse la théorie de ces phi-

losophes du siècle dernier, qui, faisant du cerveau une *table rase* et regardant l'enfance comme une cire dépourvue de toute empreinte primitive, se flattaient de la modeler à leur gré et de faire jaillir le feu du génie de toute intelligence que l'on soumettrait à leur méthode d'éducation.

Cependant le moindre coup d'œil jeté autour d'eux aurait pu suffire pour leur prouver comment, malgré la similitude des conseils, des soins, des études, se diversifient à l'infini les dispositions natives des enfants.

Dans toute l'échelle des animaux sans excepter l'homme, l'être apparaît au jour avec un cachet spécial qui ne l'abandonne qu'à la mort.

Toute bonne philosophie doit donc partir de ce principe que chacun d'ailleurs avec un peu d'examen trouve en lui-même, à savoir : qu'en dehors de l'exercice des sens et même avant qu'ils entrent en action, une disposition spéciale de l'ordre des instincts ou de celui des facultés, est imprimée de la main de Dieu dans l'organisme humain. Disposition à laquelle l'âme se trouve toujours plus ou moins assujettie par la loi d'union qui régit nos deux substances.

Ces empreintes originelles, et l'expérience le démontre tous les jours, seront le point de départ de la conduite subséquente. L'âge, le temps, le pays, l'éducation, la religion, ensemble ou isolément, pourront en augmenter ou en affaiblir l'énergie, mais au fond, elles sont et demeureront indestructibles.

Cette notion est prise dans la nature. Elle est même devenue banale à force d'être vraie et ce n'est autre chose en langage vulgaire que *cette passion dominante* que la morale nous avertit de combattre sans relâche et sans faiblesse, parce que la racine de ce mal n'est pas implantée seulement dans une habitude factice, mais bien dans

le cœur de l'homme et fait partie intégrante de lui-même.

Ce n'est point une abstraction philosophique, car, ainsi que l'a dit d'Alembert : « La philosophie n'est que le mi- » roir de cette vérité et de toutes les autres vérités qu'elle » ne fait que réfléchir. »

Veut-on quelques exemples frappants de la ténacité de l'indestructibilité de ces dispositions primitives ?

Voyez le plus savant, le plus austère, le plus pieux peut-être des Pères de l'Église latine. La nature avait allumé dans le cœur de saint Jérôme un foyer toujours incandescent d'impatience, de colère et d'emportement.

Le sol nu sur lequel il se couchait et qu'il baignait de ses larmes, les jeûnes perpétuels, les macérations sans bornes, les brûlantes prières, même cette trompette terrible du dernier jour qu'il croyait toujours entendre, rien n'y faisait. Un mot, une contradiction excitait sa bile, et soudain elle coulait à flot de sa plume implacable, soit pour venger l'Église d'un adversaire puissant, soit pour flétrir ses ennemis personnels.

Saint Augustin, ce prodige de science, d'érudition et d'humilité ne dit-il pas quelque part : *Crapula non nunquàm surrepit servo tuo, misereberis ut longè fiat a me?*

Sans examiner en quoi consiste bien positivement le défaut dont s'accuse le saint Docteur, toujours est-il qu'il lutte contre une disposition vicieuse qu'il ne peut vaincre et dont il demande à Dieu d'être délivré (1).

(1) On a beaucoup disputé sur la signification du mot *crapula*. Il est évident toutefois qui ne s'agit pas ici d'ivresse complète, car saint Augustin dit au même endroit : *Ebrietas longè est à me*. Nous pensons qu'il faut entendre par ce mot une certaine pesanteur de tête et d'esprit, suite de quelque excès dans le boire et dans le manger.

Le saint Docteur rapporte que Monique, sa mère, avait une propension native pour le vin : ne pourrait-on pas voir dans la faute que déplore Augustin, une de ces prédispositions héréditaires qu'il est difficile de vaincre et même de modifier ?

Le libre arbitre, ou la volonté humaine ne s'exerçant que par la pondération des motifs que la raison doit apprécier avant de se déterminer à l'acte, on voit, tout d'abord, de quel poids pèsera dans la balance de l'âme, un motif appuyé sur une disposition que, pour abréger, nous appellerons innée.

Ce que nous disons des sentiments que la nature a donnés à l'homme dès sa naissance, doit aussi s'entendre, avec quelque réserve toutefois, de certaines habitudes qui, sans être originelles, se sont formées, accrues, fortifiées par un long usage et dont l'origine se confond quelquefois avec le premier développement de la raison.

C'est à bon droit qu'on les a nommées une seconde nature. Le joug qu'elles imposent, bien que souvent volontaire dans le principe, n'en est pas pour cela moins rude et moins difficile à secouer plus tard. Ce qui a fait dire à Virgile.

> Usque adeo in teneris consuescere multum est !
>
> Tant de nos premiers ans l'habitude a de force.
>
> DELILLE.

Sans doute, l'habitude a cela de particulier que l'homme dans les premiers moments, a pu ne la pas contracter et partant ne peut toujours s'appuyer sur elle comme sur un motif excusable ou atténuant dans un acte criminel.

Prenons-y garde néanmoins. Ici l'œil de la justice pourrait être en défaut si le médecin ne le dirigeait pas.

Il est en effet, et cette remarque a bien son importance, il est des habitudes contractées de si bonne heure, avant même l'usage de la raison, que l'examen le plus scrupuleux peut à peine les distinguer d'une disposition native.

Tous les hommes sont égaux devant la loi, donc la justice doit être égale pour tous. Mais en quoi consiste cette

égalité? Apparemment en ce qu'une peine égale soit infligée à des fautes égales. Qu'est-ce qui constitue le crime ou le délit? Ce n'est pas l'acte physique seul quel qu'il soit, c'est la volonté, le consentement délibéré qui a conduit le bras, par exemple dans un assassinat. Toute la gravité de l'acte, toute la moralité dépend donc du libre arbitre de l'accusé, de sorte que plus il y a de liberté morale plus aussi il y a de vraie culpabilité. Donc, c'est ce degré de libre arbitre qu'il faut examiner avec soin dans un inculpé. Le degré de liberté morale sera donc le plus sûr thermomètre du degré de culpabilité dans l'homme, et faisant allusion aux paroles de Pascal, nous dirons aussi : Innocence en deçà, crime au delà.

Bon sens à tel degré; folie à tel autre.

Il faut peut-être comme nous, médecin des prisons, suivre pas à pas les condamnés, les voir dans diverses circonstances, en dehors de l'appareil judiciaire, influencés par rien d'extérieur, dans toute la nudité de leur nature primitive ou acquise, pour se faire une idée un peu exacte du degré d'intention criminelle, de perversité raisonnée que certains criminels ont apporté dans ce que la justice a qualifié crime ou délit. Ces cas, sans doute, seront exceptionnels et le plus souvent le magistrat n'aura besoin que de ses yeux pour bien voir, c'est vrai; mais aussi ne parlons-nous que de certains faits moraux dont l'évidence est enveloppée de quelques nuages.

L'âge même est souvent un élément trompeur d'appréciation : ne sait-on pas que tel enfant, à dix ou douze ans, pense et réfléchit plus sainement quelquefois qu'un jeune homme de seize ou dix-huit?

Chez la plupart des accusés, les antécédents sont inconnus du juge. Le magistrat ne sait pas davantage quelle est la famille au sein de laquelle les prévenus ont été élevés. Fera-t-on un crime à un malheureux de n'a-

voir jamais eu sous les yeux que des exemples pervers ou dégradants !

Objecterait-on qu'un pareil examen serait long, très long, entraverait la marche de la justice?

Nous répondons comme nous l'avons déjà fait, qu'il ne s'agit point ici des cas habituels où l'évidence saute aux yeux ; mais bien de ces faits qui offrent quelque chose de louche, pour ainsi dire, et en face desquels la conscience des jurés et des juges ne se sent pas sur un terrain bien assuré et bien solide.

Mais cette étude est impossible — difficile peut-être, impossible non, dans la majorité des cas; — quand l'acte incriminé est prouvé jusqu'à l'évidence et que l'accusé est reconnu publiquement comme doué du sens ordinaire, que veut-on de plus?

Cela s'appelle trancher le nœud gordien ; mais c'est tourner la difficulté plutôt que la résoudre. Car la question est précisément de savoir, si ce que le public regarde comme un sens ordinaire, ne serait pas au contraire un sens vicié par un organisme imparfait, ou détérioré par la maladie ou enfin abruti par une éducation dépravée.

Le magistrat ne voit les prévenus qu'en passant, pendant de courtes séances, quelquefois éloignées l'une de l'autre. L'accusé se place, en quelque sorte, sur un théâtre; il prend et soutient un rôle, revêt un caractère d'apparat dont il se dépouille quand il est rentré dans les habitudes de la vie. Rien de plus commun que de voir des prévenus résister à toutes les sollicitations de la justice, nier énergiquement et avec audace les faits dont on les accuse et après quelques jours de séquestration faire au geôlier les aveux les plus complets et cela presque spontanément.

Quelquefois un rusé coquin et un espèce d'idiot paraissent avoir le même degré inférieur d'intelligence quoi-

que le premier s'élève bien au-dessus du sens commun habituel et que le second soit beaucoup au-dessous de cette limite.

Il n'y a guère que le médecin des prisons qui puisse sortir la justice de ces inextricables embarras.

Sortons de ces généralités par un seul fait assez tranché pour qu'il ne puisse y avoir d'équivoque.

Nous avons connu à la prison d'Angers un ancien militaire qu'un appétit exagéré, un besoin incessant d'alimentation avait fait mettre à la réforme. Cet homme jeune encore, d'un caractère doux et paisible, dévorait, c'est le mot, chaque jour une double ration. Cependant, malgré l'ingestion de cette masse alimentaire, l'aiguillon de la faim se faisait toujours sentir à ce malheureux et lui rendait l'existence pénible et douloureuse.

Supposons que cédant à l'instinct presque irrésistible de la faim, ce nouvel Eresychthon eût dérobé le pain de ses camarades. Supposons encore que, près de lui, un autre détenu, n'importe pour quel motif, eût volé l'équivalent du larcin de cet insatiable mangeur.

Tout étant d'ailleurs égal entre eux, même intelligence, même degré de sens moral, pense-t-on qu'une peine égale infligée à ces deux individus eût satisfait aux lois éternelles de la justice? non, sans doute, et cela saute aux yeux de tout le monde.

Nous avons choisi cet exemple parce qu'il est à la portée de tous les esprits; mais pour être moins saisissable, moins tangible, pour ainsi dire, à l'intelligence et à l'œil, combien n'existe-t-il pas dans l'âme humaine de sensations, d'appétits, de sentiments aussi forts, aussi irrésistibles que l'impérieux besoin de la faim.

L'homme n'est pas le maître, on le sait, de son premier mouvement; ce mouvement précède la réflexion et celle-ci n'en peut quelquefois arrêter les conséquences.

Un concours fatal de circonstances, un état particulier de l'âme dans un moment donné, une excitation actuelle due à des causes diverses, peuvent entraîner irrésistiblement la volonté humaine surprise à l'improviste et sans défense contre la tentation.

Comment, en effet, se rendre compte autrement de ces chutes morales si promptes, si brusques chez des personnes que recommandaient d'ailleurs une austère gravité, un honneur jusqu'alors sans tache, une vie, en un mot, qui défiait la censure et même le soupçon?

Les auteurs ascétiques qui ont le mieux traité de la vie spirituelle, disent, d'une voix unanime, qu'il ne faut qu'un instant de vaine présomption, qu'une résistance presque irréfléchie à la grâce pour entraîner un saint dans une chute honteuse et ternir, par un instant d'oubli, vingt ans de sagesse et de vertus.

L'esprit est prompt, la chair est faible, selon l'Ecriture.

Cette sentence traduite en langage physiologique veut dire: Qu'une émotion soudaine et violente de l'âme bouleverse quelquefois tout l'organisme qui réagit à son tour et que la raison perdant alors son équilibre, l'homme, comme un vaisseau sans gouvernail, flotte, s'affaisse et succombe.

Trouve-t-on ici cette liberté fière et hautaine, toujours sûre d'elle-même, telle que l'avait rêvée un psychologisme de cabinet, lequel, dans ses transcendantes élucubrations, n'avait oublié que de consulter la nature pour tâcher d'en surprendre les secrets?

Répétons-le, le libre arbitre ne s'exerce qu'au milieu et sous l'influence de mille sensations internes et externes, qui tous les jours, à tous les moments, agitent ou tempèrent, attristent ou réjouissent l'âme des hommes. La conduite que l'on tient à cinquante ans est peut-être

le résultat de quelques impressions reçues dans la jeunesse, dans l'enfance même.

Il y a plus, un coup porté à la tête, une chute ébranlant le cerveau, une maladie modifiant cet organe, même au berceau, auront peut-être, sur toute la vie d'un individu, une influence malheureuse et quelquefois fatale.

Si l'ébranlement profond du cerveau peut tuer un homme, à un degré moindre, la commotion peut le rendre idiot. Elle peut en faire un fou furieux, ou simplement un être bizarre et fantasque. Le caractère doux deviendra irascible; la suprématie de la raison sera détrônée par la tyrannie des sens; la fougue prendra la place de la réserve, la cruauté de la douceur.

Ce n'est pas chez les gens du monde, riches, savants, industriels que se recrute la tourbe qui peuple nos prisons, non sans doute. C'est à la misère que l'immense majorité des détenus paye ce fatal tribut. La nature aurait-elle pétri d'un autre limon, d'une boue plus abjecte cette foule de malheureux? Y aurait-il parmi les créatures du bon Dieu, une classe privilégiée, et une caste déshéritée? L'Inde, avec sa race de parias, ne serait-elle que l'image de notre humanité? Non, mille fois non. Mieux vaudrait être panthéiste que d'avoir de Dieu libre, intelligent et bon, une si effroyable idée.

Il faut donc chercher ailleurs que dans la nature de l'homme, les causes qui rendent les délits et les crimes plus fréquents dans une catégorie de l'espèce humaine que dans une autre.

Quoiqu'en disent certains philosophes, l'homme à sa naissance n'est essentiellement ni bon ni mauvais.

Il apparaît un jour, avec des propensions qui, bonnes et bien dirigées, en feront un être noble et digne de la main qui l'a formé; mauvaises, au contraire, et non cor-

rigées ou amendées, le conduiront à la honte, au déshonneur, peut-être à l'infamie.

On ne se donne pas l'existence, on est forcé de l'accepter toute faite et avec elle souvent les vices ou les vertus de ses parents.

Tout dépend donc du milieu dans lequel va croître et se développer cette frêle organisation, aux ressorts encore inconnus de laquelle est liée, d'une façon indissoluble, l'évolution intellectuelle et morale. L'homme, on l'a dit avec raison, est dans l'enfant; aussi tous les peuples ont-ils pensé que pour former des hommes, il fallait d'abord s'occuper de former des enfants.

Si la meilleure nature se déprave sous l'action incessante du spectacle du vice pratiqué en famille, le caractère primitivement mauvais y contracte une irrémédiable perversité.

Quelle désolante conclusion à tirer de ces prémisses! N'entrevoit-on pas déjà comment il s'organise, dans nombre de familles du bas peuple, un atelier de dépravation, pour ainsi dire; et comment de malheureux enfants sont initiés de bonne heure, à tous les éléments du vice, avant même, disait un ancien, qu'ils sachent ce que c'est que le mal: *antequam hæc sciant esse mala.*

Nous nous rappelons avoir vu à la prison d'Angers un petit Breton âgé d'environ dix ans et que ses parents avaient théoriquement exercé au larcin.

S'il avait commis un vol avec une ruse et une audace au-dessus de son âge, il obtenait de son père une prime d'encouragement. Ce jeune Spartiate moderne, ainsi rompu à toutes les finesses du vol et de la friponnerie, aura-t-il lutté plus tard, aura-t-il même pu lutter contre l'entraînement d'une éducation si précocement dépravante? Ah! qu'il est bien plus à craindre que ce début si prématuré et si hâtif dans le vice ne lui ait tracé la route

qui mène directement au bagne et peut-être à l'échafaud.

Nous avons vu de ces petits êtres dans l'âme desquels jamais une idée morale n'avait été infusée. Ils se pliaient à toutes les exigences de l'immoralité la plus ignoble ; formaient déjà de petits complots de brigandage et n'auraient reculé devant aucune tentative de crime pour un faible salaire, quelquefois même pour une simple satisfaction d'amour-propre ou de puérile vanité.

Et l'on s'étonne, après cela, que les prisons regorgent de criminels et l'on dit : Le peuple n'est pas bon. A qui la faute ? A l'égoïsme, à l'indifférence qui négligent trop de descendre dans ces bas-fonds de la société.

Quand on se targue de la moralité des classes élevées, et Dieu sait pourtant quelle moralité ! fait-on assez loyalement la part des positions respectives ? Ne semble-t-il pas que le pauvre et le riche soient des athlètes destinés à lutter ensemble et que le plus faible entre dans la lice, les jambes et les bras liés, tandis que l'autre est revêtu d'une armure d'acier qui le protége sans gêner ses mouvements.

Vaincre un adversaire ainsi dénué de tout moyen de défense, serait-ce par hasard un bien glorieux triomphe ?

Plaignons donc ces déplorables victimes d'une nature souvent mauvaise et d'une éducation quelquefois plus mauvaise encore.

Défendra-t-on au médecin des prisons qui tous les jours, a sous les yeux, ce navrant spectacle, d'élever la voix et de faire entendre le cri de détresse de l'humanité ?

Que serait chacun de nous, si, jeté dans ces fatales conditions, il n'avait eu que ses forces natives et sa valeur innée pour surmonter ces effrayants obstacles ?

Un homme recommandable d'ailleurs par sa conduite et ses talents nous disait un jour : Sans la confession, je

serais un scélérat. Il avait étudié son cœur, il sentait frémir en lui les instincts d'une nature viciée, d'une nature qu'il n'avait pas été libre de ne pas accepter et alors, avec une noble franchise, il avouait que c'était à un frein qu'il devait d'être honnête homme.

Mais ce frein ne l'a pas qui veut. Qu'une habitude invétérée le relâche; qu'un vice primitif d'éducation l'ait rompu tout d'abord, qui enchaînera l'impétuosité d'une passion souvent irrésistible?

Des hommes sages, tout en déplorant ce qu'il y a de profondément triste dans ce tableau, craignent d'y arrêter leurs yeux et ne voient que la répression.

Il faut, disent-ils, des exemples qui frappent les regards et par l'effroi du châtiment paralysent la volonté hésitante peut-être du malfaiteur.

Des exemples! Mais nous n'en manquons pas et s'ils avaient toute la valeur qu'on leur attribue, il y a longtemps que le magistrat resterait les bras croisés sur sa chaise curule. Et nous aussi nous en voulons des exemples, car, sans cela, la société serait perdue; mais nous voulons en même temps, qu'ils soient pris parmi des coupables dont les facultés intellectuelles ou morales ne soient pas viciées, c'est-à-dire qui aient la pleine conscience de l'acte criminel qui leur est reproché.

Un homme haut placé dans la hiérarchie sociale nous disait un jour: « Quand un individu a tué, il mérite qu'on » le tue. » Mais si c'est un fou, faudra-t-il l'immoler pour le bon exemple? Autant revenir à cette loi de Moïse qui ordonnait la destruction de l'animal qui avait tué un homme.

Qu'on ne se figure pas toutefois que cette façon d'envisager la peine de mort, soit une idée éclose seulement dans le cerveau du fonctionnaire que nous citons, non et l'on rencontre souvent des gens sensés d'ailleurs, qui

dans l'homicide ne voient que l'acte brut, sans jamais remonter au mobile qui a influé sur la volonté du meurtrier.

Il existe, à cet égard, une certaine confusion dans l'esprit de quelques personnes. Qu'il s'agisse de meurtre, de vol, ou d'attentat aux mœurs, n'importe, elles voient d'un côté le péril de la société et de l'autre un individu qui la menace incessamment. Dans cette circonstance, une seule idée se présente à leur esprit, c'est de sauver l'ordre social à tout prix, même au prix d'une tête mal organisée; sans songer, qu'en pareil cas, il suffit d'empêcher cette brute humaine de nuire en la séquestrant et l'éloignant de tout rapport avec les autres hommes.

« Quand sans plainte, sans remords, sans réflexion, un » individu se laisse porter sous l'instrument de mort et » tombe comme l'animal, qui, sans prévoyance et sans » effroi, regarde stupidement le couteau qui va l'égorger, » quel avantage peut-il en résulter pour l'ordre public? » (Voir nos *Considérations sur la peine de mort*, 1856).

Multiplions les exemples dans l'intérêt général, soit, mais sachons distinguer l'espèce de malfaiteurs et ne confondons jamais la perversité inexcusable avec l'absence de sens moral et le défaut de développement intellectuel.

Un châtiment, selon nous, implique deux choses: Exemple pour la société, amendement pour le coupable. C'est ce double but que l'on doit autant que possible se proposer. Il serait bien à désirer que l'un fût toujours le corrélatif de l'autre; mais cela est rendu souvent impossible par la perversité des individus, et il ne reste plus alors que la rigueur nécessaire de la loi.

Nous avons connu des hommes qui de rechute en rechute, sont parvenus avant le milieu de leur carrière, à subir trente condamnations. En les examinant avec l'intérêt qui s'attache tristement à une nature disgraciée, nous avons pu nous convaincre que ces malheureux

avaient incontestablement un vice congénial d'organisation.

Ils n'étaient certes pas fous dans le sens absolu du mot; mais on ne pouvait pas dire non plus, que leur intelligence fût parfaitement saine.

Nous nous demandions alors, si en les renfermant dans une maison de santé, on n'eût pas agi dans leur propre intérêt et dans celui de la société.

Cette question, sans doute, est très délicate. On peut appréhender de porter atteinte à la liberté individuelle; mais à nos yeux, la tutelle qu'on leur donnerait vaudrait peut-être mieux que cette vie passée presque tout entière dans les prisons.

Nous ne dirons qu'un mot des récidives dont le nombre s'accroît d'une manière effrayante. Les causes qui y contribuent sont nombreuses et diverses, nous n'avons point à nous en occuper ici. Nous signalerons seulement l'espèce d'aversion que les récidivistes témoignent pour les prisons cellulaires. En général ils s'éloignent des localités où s'élèvent de pareils établissements et s'accommodent beaucoup mieux de la vie commune que leur offrent les prisons ordinaires. J'ai sous les yeux, à la prison cellulaire d'Angers, deux individus, un homme et une femme, ayant habité l'un la prison de Nantes, l'autre celle du Mans: tous deux déplorent douloureusement leur réclusion cellulaire et se promettent bien de n'y pas revenir.

On conçoit d'ailleurs cette horreur de la solitude dans certains hommes qui cherchent toujours à s'étourdir et craignent toujours de se trouver seuls en présence d'eux-mêmes. Une réunion de malfaiteurs leur convient bien mieux; mais ces rapports journaliers ne faisant que nourrir et développer les instincts mauvais, le régime cellulaire, en les supprimant, a certainement, selon nous, coupé une des racines les plus vivaces du mal.

Chose singulière! Croirait-on, pour le dire en passant, qu'il se rencontre encore nombre de gens instruits qui semblent partager, avec les individus que je viens de signaler, l'horreur de la prison cellulaire et qui en demandent la suppression?

Nous espérons prouver plus tard par des faits nombreux, combien cet isolement, restreint dans les limites de durée que comportent les prisons départementales, influe puissamment sur la moralité du détenu et même sur son état sanitaire.

Une autre question encore controversée parmi les médecins, c'est l'influence héréditaire dans les affections mentales. Niée par les uns, affirmée par les autres, elle a besoin, comme toutes les questions médico-légales, de la sanction de l'expérience et de l'appui de nombreuses observations, pour se formuler définitivement en fait physiologique incontestable et dûment établi.

Déjà nous avons, en faveur de cette thèse, rapporté ailleurs quelques faits qui semblent prouver cette fatale corrélation. Et pourquoi, dans les maladies mentales, ne retrouverait-on pas ce qui se voit tous les jours dans les infirmités physiques? Ses goûts, ses instincts, ses vertus ou ses vices ne font-ils pas souvent partie de l'héritage qu'un père transmet à son fils?

Ce côté si intéressant et néanmoins encore peu connu de l'esprit humain ne doit pas être examiné légèrement, quelques mots ne peuvent suffire pour l'élucider; il mérite d'être appuyé par l'observation et nous pensons y consacrer un mémoire à part.

Telles sont les considérations, nous dirions presque tels sont les principes sur lesquels doit s'appuyer la solution de certaines questions médico-légales.

Sans doute le législateur a dû poser une règle inflexible et le juge ne peut, à son gré, la restreindre ou l'étendre.

Mais si le magistrat est forcé d'appliquer rigoureusement la loi, il doit avant tout en saisir l'esprit qui est incontestablement de ne frapper qu'un vrai coupable, c'est-à-dire, celui qui a agi avec une liberté pleine et entière.

Gardons-nous donc bien de considérer tous les hommes qui semblent se conduire uniformément, comme étant, en effet doués du même sens moral, du même degré d'intelligence et de volonté, partant susceptibles toujours, dans un cas semblable, d'encourir la même responsabilité. On ne peut trop s'élever contre un préjugé pareil qui porte une si profonde atteinte aux droits sacrés de l'humanité.

Dans cet aperçu sommaire d'une physiologie médicale, nous croyons avoir entrevu les véritables lois qui régissent la nature humaine si faible, si variable, si ignorante. Bien ignorante, en effet, car si l'homme réfléchissait, il verrait qu'une conduite honnête, une vie sans reproche est encore le meilleur calcul pour arriver au bonheur.

Toutes ces assertions que nous croyons vraies, n'auraient néanmoins, comme tant d'autres notions métaphysiques, qu'une valeur toujours un peu contestable, si elles n'étaient appuyées sur des faits et contrôlées par l'expérience. Aussi le but de notre travail a-t-il été de réunir le plus d'observations possible et recueillies par nous afin de saisir, pour ainsi dire, la nature sur le fait. La science de l'homme, pas plus que toute autre, ne peut se dispenser aujourd'hui du *criterium* de l'observation directe, sous peine de retomber dans ce vague nébuleux où elle a erré pendant tant de siècles.

Sans doute, ces recherches physiologiques dans le domaine moral exigent, pour être fructueuses et suivies, que le médecin soit placé dans une condition spéciale comme une prison, un asile d'aliénés. Aussi invitons-nous nos confrères à ne pas négliger cette mine féconde

d'observations, persuadé que nous sommes que de ce foyer seul peut jaillir la lumière qui doit éclairer les replis si obscurs encore du cœur humain.

Que conclure de tout ce que nous venons de dire ? Sinon que l'action du physique sur le moral est puissante et incontestable ; qu'il n'est jamais permis d'en faire abstraction, quand on veut justement apprécier un fait moral. Enfin, qu'il est rigoureusement vrai de répéter avec le docteur Debreyne que nous avons déjà cité :

« La physiologie est véritablement le premier principe » de toute philosophie et de toute morale, ou plutôt sans » lui, il n'y a ni philosophie ni morale possible, » ni même de justice, pouvons-nous ajouter.

C'est placé à ce point de vue et pour appuyer cette théorie par des faits que nous avons écrit les mémoires suivants :

I. Considérations physiologiques sur la peine de mort (1856).

II. Réflexions physiologiques sur les attentats aux mœurs portés devant les tribunaux (1858).

III. Des bizarreries, singularités et manies de l'esprit humain, au point de vue de la médecine légale (1859).

IV. De l'hérédité dans les affections mentales.

V. De l'influence de la prison cellulaire sur l'état sanitaire et moral des détenus.

Ces deux derniers mémoires n'ont pas encore paru.

Dr J. Dumont.

PHILOSOPHIE MÉDICALE

DE SEDIBUS ET CAUSIS MORBORUM.

Morgagni a écrit en tête de son immortel ouvrage un mot qui a produit bien des erreurs médicales, erreurs théoriques, spéculatives d'abord, et par la suite pratiques, car la pratique en médecine n'est le plus souvent, que ce soit avec conscience ou non, que l'image de la théorie préconçue et servant de guide aux jugements de notre intelligence.

Ce mot, vous l'avez tous sur les lèvres, Messieurs; c'est le mot *Causes*. Appuyés sur une autorité aussi imposante, combien de médecins n'ont pas hésité, quand, après la mort, ils découvraient dans un des organes une lésion anatomique, si minime qu'elle fût, à trouver là une fiche de consolation pour leur diagnostic, une explication suffisante de tous les symptômes observés pendant la vie, la cause en définitive palpable, indiscutable de la maladie et de la mort. Quelle lumière tout-à-coup s'est faite dans la science! Quelle certitude désormais va succéder à cet état d'indécision dans lequel flottait sans cesse l'esprit inquiet du praticien! Comme la médecine va marcher d'un pas ferme et sûr au milieu de ces mille maux qui,

jusqu'alors obscurs, saisissables maintenant dans leur nature, dans leurs siéges, dans leurs causes surtout, vont dépouiller en grande partie la terreur dont ils frappaient l'imagination du malade, et trop souvent aussi l'esprit du médecin! N'est-il pas écrit que la cause enlevée, l'effet disparaît? *Sublata causa tollitur effectus.*

Et combien ne devient-il pas plus facile de combattre et par la suite d'enlever une cause connue qu'une cause inconnue!

C'est ainsi, fatalement, pour ainsi dire, que les grandes découvertes dans les sciences entraînent presque toujours les esprits au-delà du but où elles tendent..... Tant nous sommes prompts à l'illusion! Tant l'obscurité nous pèse, et tant nous saisissons avec ardeur les instruments qui nous permettent de la dissiper! Mais l'enthousiasme ne tarde pas à se heurter contre des obstacles imprévus. De nouvelles difficultés surgissent devant nos pas, et nous reconnaissons, à notre grand regret, que nous sommes loin encore de la perfection, et que le triomphe, pour être complet, attend de nouveaux efforts, des recherches persévérantes.

Pour revenir à la question soulevée plus haut, Morgagni a subi le mirage de tous les hommes auxquels se révèle quelque vérité, quelque fragment de vérité. La généralisation est si bien dans le besoin de nos idées que le *Post hoc, ergò propter hoc* nous apparaît comme un flambeau conducteur aussitôt que deux phénomènes nous semblent liés par le plus faible rapport de causalité. Voici une méninge injectée, une muqueuse pointillée de rouge... c'est, à n'en pas douter, dans cette légère altération de tissus que réside la cause de la maladie et de la mort. Peut-on raisonner plus juste et donner à l'art de guérir une base plus solide et plus durable?

Prenons garde, pourtant. Si Morgagni s'était trompé!

Si, prenant sa conception pour une réalité, mettant un mot à la place d'un autre, il avait écrit *Causes* là où il devait écrire *Effets!* S'il avait attribué à des désordres secondaires toute la puissance d'un principe! Si, au-dessus de cette altération d'organes, et par suite de fonctions, il y avait quelque chose de plus général, de plus essentiel, mais aussi de plus mystérieux; quelque chose que les limites imposées à l'exercice de nos sens ne nous permettent pas de saisir de prime abord; quelque chose qui demande pour être découvert l'application, l'emploi fréquent, répété de nos facultés les plus intimes, l'attention, la réflexion, le raisonnement! N'en est-il pas ainsi? Voyons.

Quand un volcan hier encore en éruption a cessé de vomir des flammes, la sécurité renaît au milieu des populations voisines. Vous vous approchez curieusement du cratère brûlant, et vous dites, à la vue de ces torrents de lave coulant de toutes parts: Voilà donc la cause fatale de tant de désastres!

Quand un incendie a dévoré de vastes ateliers où de nombreux ouvriers venaient demander au travail leur pain quotidien, à la vue de ces tristes ruines, de ces charpentes noircies et fumant encore, vous dites: Voilà la cause de tant de larmes!

Non pourtant, cette lave n'est pas la cause, mais le produit, mais l'effet de l'éruption volcanique. La cause c'est la chaleur centrale, ou selon Gay-Lussac, c'est l'action de l'eau sur des substances combustibles renfermées dans les entrailles de la terre. Non, ces ruines et ces charbons ne sont pas la cause, mais le produit, mais l'effet de l'incendie. La cause c'est l'étincelle d'où est née la flamme, c'est mieux encore, en remontant plus haut, la main imprudente ou coupable qui a fait jaillir l'étincelle.

Pour nous rapprocher davantage du règne organique,

ainsi nommé par opposition à un autre règne qui n'est point organisé de même sorte, car tout ce qui est, doit être organisé à des degrés divers sans doute, et en vue des fonctions auxquelles chaque être est destiné, le soleil aussi bien quoique autrement que la plante qu'il éclaire et féconde, la terre, astre éteint, aussi bien quoique autrement que l'animal qu'elle nourrit et dont elle reçoit dans son sein les dépouilles mortelles ; si les recherches de M. Brame, un chimiste distingué, en s'étendant, en se multipliant, viennent confirmer ses idées, il en résultera nécessairement que les corps appelés bruts présentent dans leur développement, dans leurs phases, dans leurs états successifs des analogies frappantes avec les corps organisés. Pour nous rapprocher du règne organique, lorsque nous voyons quelques substances destinées à l'alimentation de l'homme en proie à une maladie désastreuse, disons-nous, sommes-nous autorisés à dire : Cette tache noire qui envahit et vicie le tissu de la pomme de terre, cette poussière grisâtre qui couvre les grains du raisin, sont la cause évidente des maladies nouvelles dont s'inquiète à juste titre l'agriculture? Ce serait étrangement raisonner ; car si c'est là en effet le mal, ce ne peut en tout cas en être la cause. Elle est ailleurs, elle est plus loin, elle est surtout plus générale et doit être demandée à des influences extérieures et tout-à-fait indépendantes des végétaux envahis.

Virgile a bien dit avec la licence permise aux poètes :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas!

Heureux en effet celui-là, trois fois heureux ! Il serait plus qu'un homme, il serait presque Dieu.

Mais nous, seulement hommes, nous médecins, que savons-nous? Que nous est-il donné de connaître ? Des

phénomènes, des manifestations extérieures, des apparences souvent trompeuses encore, ou tout au moins sujettes à contestation. Et la preuve, c'est qu'il n'est pas une maladie, si fréquente qu'elle puisse être, pas une affection, si simple qu'on la suppose, qui ne soit chaque jour l'objet de dissentiments plus ou moins prononcés, d'interprétations plus ou moins diverses. En serait-il ainsi dans le cas où Morgagni eût, dans les lésions des organes, mis à nu, non point des produits morbides, mais des causes de maladies? Evidemment non. Une fois en possession de la cause, la médecine ne serait-elle pas définitivement constituée à l'état de science exacte? Car la cause c'est l'origine primordiale, le point de départ, le principe qui fait seul que la chose est ce qu'elle est. Et à ce point, on ne peut plus avoir de doute sur la chose elle-même, on ne discute plus sur sa nature et par la suite on est bientôt d'accord sur les moyens qui conviennent pour la combattre et neutraliser ses efforts. Mais depuis cette époque mémorable où fut rédigé par Morgagni le code de l'anatomie pathologique, les progrès de l'art de guérir ont-ils répondu pleinement aux espérances de ceux qu cherchent dans la mort le secret de la vie, dans les altérations cadavériques le secret de la maladie? Je voudrais dire *oui*, mais j'hésite, et voici pourquoi:

Si les lésions cadavériques étaient la cause première, unique de la maladie, en même temps que les organes qu'elles occupent en sont le siége, il s'ensuivrait que les mêmes lésions produiraient invariablement les mêmes maladies et se traduiraient pendant la vie par des symptômes toujours identiques; qu'aucune maladie n'existerait sans lésion productrice; qu'une fois en possession des symptômes, le médecin en les combattant serait assuré de combattre en même temps la cause de la maladie; qu'il suffirait toujours de détruire, d'enlever la partie ma-

lade (quand elle est accessible aux instruments) pour supprimer aussi la maladie.

Il est malheureusement d'observation journalière que des lésions organiques semblables ne se traduisent pas toujours au dehors par des symptômes identiques chez différents individus. Souvent même l'autopsie cadavérique a révélé des désordres matériels ignorés pendant la vie, parce qu'ils n'avaient pas sensiblement altéré la santé habituelle des sujets qui en étaient atteints.

Les auteurs sont remplis d'observations de personnes qui vécurent plus ou moins longtemps avec une absence complète de symptômes morbides, ou avec des symptômes insignifiants, et chez lesquelles après la mort, on trouva soit une perte de substance du cerveau (Billot de Bordeaux), soit un ramollissement de la substance cérébrale (Louis, Recherches anatomico-pathologiques. p. 483), soit une suppuration du cervelet (Bouvier. Académie de médecine, 29 sept. 1836). Le directeur Albert de Bonn, qui a relevé 227 cas de lésions partielles du cerveau, tant d'après sa propre expérience que d'après les ouvrages d'un grand nombre d'auteurs, dit que, « Souvent » elles existent et elles se sont montrées sur le cadavre » sans qu'il se soit manifesté de phénomènes morbides » pendant la vie. »

Qu'est-ce donc que ces *variolæ sine variolis* de Sydenham, sinon la maladie tout entière, moins précisément la manifestation extérieure, l'altération organique des téguments qui pour les yeux constitue à elle seule la variole?

Et ces grandes affections du système nerveux, névralgies ou névroses, qui torturent le malade et désespèrent le médecin, les attribuerez-vous à quelques gouttes de sang épanché dans le tissu des nerfs, à une coloration plus ou moins prononcée de leur enveloppe, à une lésion

matérielle ordinairement légère, quand toutefois on parvient à la découvrir sur le cadavre. Je sais bien que les anatomo-pathologistes purs sont loin de se tenir pour battus, quand, à leur grand regret, aucune inflammation prononcée, aucune désorganisation des tissus, aucune tumeur anormale ne vient expliquer les progrès du mal et la cessation de la vie. « C'est, disent-ils, qu'avec les » fonctions des organes ont disparu les désordres qui les » avaient troublées, entravées, suspendues. Nulle mala- » die sans lésion pathologique organique dont elle est le » produit; or, nous ne trouvons pas de lésion, donc cette » lésion, *cause*, sans laquelle la maladie, *effet*, n'aurait » pas existé, a disparu avec la vie et par l'action prédo- » minante des affinités chimiques. »

Mais s'il en est ainsi quelquefois, pourquoi donc pas toujours? Est-ce que les affinités chimiques sont moins actives dans ce cadavre où la lésion est visible, palpable, que dans cet autre où vos investigations les plus minutieuses ne peuvent rien découvrir? En tous cas, ce n'est qu'une hypothèse, et puisque vous en êtes réduits là, vous en coûterait-il davantage d'accepter une autre hypothèse qui du moins aurait le privilége de s'appliquer à toutes les éventualités? Admettez que la lésion dont vous faites une cause n'est elle-même qu'un effet; qu'au-dessus et en dehors d'elle il existe quelque chose, altération vitale, maladie, affection générale qui n'a rien de saisissable aux sens comme la plupart des causes et ne se manifeste à nous que par ses effets..... Tout s'explique et devient possible; car la même cause peut bien produire des effets divers, et quelques-uns de ces effets peuvent manquer sans que la cause cesse d'être la même.

Ainsi dans une maladie identique, les symptômes, chez divers sujets, peuvent bien différer en quelques points,

modifiés qu'ils sont nécessairement par les âges, les sexes, les tempéraments.

Pour nous donc, les lésions pathologiques internes ou externes ne seraient que des symptômes durables, survivant à la maladie, de même que les symptômes sont à leur tour des produits, des expressions pathologiques, des modifications de fonctions qui s'effacent et disparaissent en même temps que la vie.

Si la maladie n'était que l'effet de la lésion pathologique, partout où la première a existé on devrait infailliblement rencontrer la seconde. La nature, en général, procède par les voies les plus simples, et là où une seule cause lui suffit pour produire des effets divers elle n'a point recours à plusieurs causes. Voyez l'électricité produisant à la fois la lumière, la chaleur, transmettant la parole à des distances inconnues, foudroyant la vie qu'elle va tout-à-l'heure réveiller dans ce cadavre livré à la mort. Voyez le gaz hydrogène extrait de l'eau servant à l'éclairage, au chauffage des appartements, à la cuisson rapide des viandes et des légumes.

Si donc, en mainte circonstance, la maladie existe et se manifeste sans qu'après la mort on puisse découvrir de lésion à laquelle revienne le titre de cause, pourquoi le plus souvent, pourquoi toujours, la lésion ne serait-elle point un accident, un produit de la maladie, variable et non point indispensable, de même que les symptômes? Un homme meurt de la rage avec les horribles souffrances qu'elle produit, et le scalpel découvre des altérations pathologiques parfaitement impuissantes à rendre compte des phénomènes observés pendant la vie et de la mort, puisqu'elles se rencontrent également dans d'autres maladies qui n'ont rien de commun avec la rage. « Quelle » que soit l'opinion qu'on se forme de la rage, disent

» MM. Villermé et Trolliet (Dict. des sciences médicales)
» après avoir minutieusement décrit les lésions observées
» par eux dans six cadavres de personnes mortes enra-
» gées, on la regardera toujours comme une maladie *sui*
» *generis* terrible, développée ou produite par l'inoculation,
» par l'insertion d'un virus spécifique. »

Dans les diathèses, affections singulières dont les nosologistes ont été contraints de faire une classe à part, ne pouvant les forcer à entrer dans aucune de celles qui contiennent les maladies ordinaires, est-ce que ce sont les altérations pathologiques qui constituent la cause productrice, la cause première? Est-ce que la prédisposition particulière, insaisissable à laquelle on a forcément recours pour expliquer la reproduction de la phthisie ou de la goutte, après une génération épargnée par le mal, peut avoir la cause dans cette altération matérielle qui constitue le tubercule ou le nodus? Ne sont-ce pas là bien plutôt des produits secondaires d'une cause pour longtemps peut-être voilée aux yeux de la science? S'il en était autrement, il n'y aurait jamais de tubercules sans qu'ils fussent accompagnés de tous les symptômes, de tous les désordres par lesquels se manifeste la maladie de poitrine qui fait tant de jeunes victimes. Et pourtant M. Andral et d'autres affirment que les tubercules se rencontrent fréquemment dans les poumons des diabétiques, bien qu'on n'ait observé pendant la vie aucun symptôme de phthisie. Dira-t-on que la cause existait alors sans produire d'effets?

Autre chose : d'après la théorie de Charles Bell, confirmée par les expériences de M. Longet, acceptée, enseignée par tous les physiologistes, les faisceaux postérieurs de la moëlle épinière sont exclusivement destinés à transmettre à l'encéphale les impressions sensitives; les faisceaux antérieurs, latéraux, au contraire, sont exclusive-

ment moteurs, « En d'autres termes, dit M. Félix Rou-
» baud (France médicale, 15 août 1855) les excitations
» naturelles ou artificielles de la fibre nerveuse suivent
» une direction toujours centripète dans le cordon pos-
» térieur, toujours centrifuge dans le cordon antéro-
» latéral. »

C'est simple, c'est beau, c'est commode pour les explications auxquelles on a recours dans le cas de lésion de la moëlle et de phénomènes pathologiques qui s'y rapportent. Le sentiment, le mouvement sont-ils diminués, éteints dans les membres abdominaux, c'est l'indice non récusable d'une altération des cordons postérieurs et antérieurs. Par contre, en coupant les faisceaux postérieurs, on est assuré de produire l'altération du sentiment.

Par malheur, ou par bonheur, car la vérité ne peut jamais être un mal, un physiologiste anglais, M. Brown Lequard, vient renverser tout cet échafaudage, et par des expériences réitérées faites à l'école d'Alfort, démontrer que la section complète des faisceaux postérieurs ne fait disparaître ni la sensibilité ni le mouvement (expérience deuxième). Donc la source du mouvement et de la sensibilité est ailleurs.

C'est désespérant; mais qu'y faire? observer de nouveau, expérimenter sans relâche et ne pas s'endormir sur l'oreiller de la foi en disant : Nous sommes en possession de la vérité absolue.

Je me borne à ce point de la science qui se rattache intimement à beaucoup d'autres tout aussi importants, mais il suffit quant à présent pour ma thèse.

Nous avons en commençant rappelé cet axiôme célèbre et toujours accepté qui veut que la cause en disparaissant entraîne avec elle la disparition des effets qu'elle avait produits. J'ai cru devoir le citer une seconde fois avant de rapporter brièvement l'observation suivante.

Un de nos confrères présentait l'année dernière à la Société de médecine une femme de trente ans, grande, bien constituée, habituellement bien portante, mais atteinte depuis plusieurs années d'un mal singulier. Au doigt indicateur, je crois, d'une de ses mains, s'était manifesté sans cause connue, un gonflement qui, s'accroissant par degrés, avait fini par acquérir la forme et le volume d'un navet ordinaire : pointu à son extrémité libre, il allait en augmentant de volume jusque près de son articulation métacarpienne où il revenait à peu près à ses dimensions naturelles, de telle sorte qu'en ce point il semblait avoir été étranglé par un lien circulaire. Le mouvement était aboli dans le doigt. La peau épaisse, dure, brune, avait à peu près revêtu l'apparence des téguments désorganisés par l'éléphantiasis.

Quand cette femme se présenta à l'observation de M. Mirault, elle souffrait horriblement depuis des mois déjà. Ce praticien distingué employa pour combattre la douleur et modifier l'altération des tissus tout ce que sa longue expérience put lui suggérer de moyens plus ou moins héroïques. La liste de ces remèdes est vraiment prodigieuse. Rien ne fit, et la patiente à bout de courage consentit à l'amputation qui lui fut conseillée par le médecin comme ressource extrême. L'opération réussit parfaitement, la cicatrice fut très régulière et solide. On comptait sur une guérison complète, mais voilà qu'après plusieurs mois de calme, un mal exactement semblable au premier se manifeste au doigt voisin, au médius, suit les mêmes phases de développement, offre les mêmes caractères, occasionne à la malade les mêmes insommies, les mêmes tortures. Emploi des mêmes moyens pour le combattre, y compris l'amputation qui réussit aussi bien que la première. Même espérance pendant quelque temps, puis apparition d'une altération toute pareille aux deux

précédentes sur une partie des téguments de la face antérieure de l'avant-bras du même côté.

L'amputation là n'était pas proposable; on se borna aux moyens habituels qui semblaient bien peu efficaces, lorsqu'un doigt de la main jusque-là intact devint à son tour le siége de la maladie déjà observée trois fois chez cette femme. Les douleurs, l'insomnie ne sont pas moindres, et si la santé générale n'a pas été trop profondément atteinte, il faut en savoir gré au courage exceptionnel de la patiente.

Après un examen attentif, une discussion sérieuse, considérant l'impuissance des moyens employés depuis si longtemps contre un mal persévérant, la Société fut d'avis de laisser la nature agir en toute liberté et de s'abstenir d'une nouvelle amputation complétement inefficace.

Si la lésion pathologique, si l'altération des tissus est la seule cause des maladies, comment expliquer cette apparition successive du même mal, avec les mêmes figures, les mêmes phases, la même marche, après que la lésion elle-même a été enlevée? Comment concilier dans ce cas une explication raisonnable avec cet axiôme incontesté dont nous parlions tout à l'heure: *Sublata causa tollitur effectus?* Vous ne vous êtes donc point attaqués à la cause, puisque l'effet persiste?

N'est-il pas probable au contraire, n'est-il pas rationnel d'admettre qu'en dehors et au delà de l'*effet* constaté, de la lésion retranchée par le bistouri, il existe une *cause* non locale, non inhérente aux parties attaquées, et dont l'action, l'existence nous sont révélées par ses *effets*, c'est-à-dire précisément par le mal que vous avez enlevé à plusieurs reprises? Car si une irritation locale peut, à toute force, rendre compte de la première affection, comment consentir à ce que, trois ou quatre fois de suite,

une irritation parfaitement identique et créée de toutes pièces vienne faire invasion sur des parties similaires, toujours en reproduisant les mêmes phénomènes ? Une telle persistance, une telle identité sont la révélation, pour moi du moins, d'une action intérieure, d'une cause profonde, inhérente à l'organisme, dont la nature est encore et sera longtemps peut-être un mystère.

Je n'ignore pas et je pressens que les disciples exclusifs de Morgagni, et que les localistes purs vont me répondre que le *siége* du mal étant aux doigts, la *cause* du mal ne peut être ailleurs que dans l'altération même de leurs tissus. Je n'ignore pas et je pressens qu'ils vont traiter les vues dont je parlais tout à l'heure de romanesques, de chimériques, parce que, diront-ils, elles ne sont point vérifiables et justifiables par l'observation directe. Sur le premier point ne toucheraient-ils pas de bien près à l'absurde en soutenant qu'une altération de tissus, une lésion d'organes, une maladie, peut être à elle-même sa propre cause ? Sur le second point, voici ma réponse : pour eux dont je me plais à reconnaître, à proclamer le savoir et la bonne foi, tout est-il donc accessible et vérifiable aux sens ? L'organisme matériel en tant que visible et palpable, est-il suffisant toujours pour rendre compte, soit des phénomènes de la vie en état de santé, soit de la déviation des fonctions en état de maladie, soit de leur suspension après la mort ? Si leur réponse est négative, nous faisons eux et moi deux routes parallèles, et quoique nos moyens de transport diffèrent en apparence, nous finirons bien par nous rejoindre, puisque nous tendons au même but. Si leur réponse est affirmative, oh ! alors nous ne parlons plus la même langue, nous ne pouvons pas nous entendre.

Une dame de 43 ans, tempérament nerveux, mère de deux enfants, est prise invariablement chaque année, de-

puis 22 ans, toujours à la même époque, vers le mois de juin, d'une singulière affection qui débute subitement, sans prodrômes, puis disparaît de même après six semaines ou deux mois, ne laissant aucune trace de son passage, jusqu'à sa prochaine résurrection. Pendant sa durée la malade garde constamment le lit, elle éprouve des étouffements continuels accompagnés de douleurs vives dans la poitrine, surtout du côté droit, impossibilité presque absolue de se tenir couchée, aussi bien que de changer de position, à ce point que le coude droit sur lequel elle s'appuie finit souvent par s'ulcérer. Les digestions se font mal, il y a des vomissements d'aliments, de l'insomnie, de l'amaigrissement. Puis, la crise passée, madame reprend ses forces, ses exercices habituels, l'appétit et la gaieté renaissent avec l'oubli du mal après quelques jours seulement.

En admettant que toute maladie a pour cause une altération d'organes, quel peut être ici l'organe affecté? Comment cette altération disparaît-elle complétement et régulièrement à la même époque, chaque année, pendant un espace de temps toujours égal, pour revenir avec la même ponctualité l'année suivante? Qu'est-ce donc qu'une lésion organique qui peut ainsi revivre et cesser tout à coup sans laisser aucune trace appréciable au moins par les symptômes qui la manifestent durant son existence? Une pareille intermittence à intervalles aussi considérables est-elle bien compatible avec une lésion d'organes? Et si réellement cette lésion n'existe pas, une maladie grave peut donc apparaître indépendamment d'une pareille cause? Toute maladie n'est donc pas fatalement l'effet d'une altération d'organes, j'entends d'une altération physique ou chimique, d'une altération de tissus, de composition. Inutile d'ajouter que la dame dont nous venons de parler, placée dans les rangs élevés de la

société, a épuisé toutes les ressources de la science et même un peu plus, et que, de guerre lasse, elle a depuis longtemps renoncé à toute espèce de médication.

Nous avons déjà mentionné l'opinion de M. Andral relativement aux tubercules des diabétiques. Revenons-y. Selon cet auteur, les malades qui succombent à la suite du diabète sucré offrent toujours des tubercules dans leurs poumons, tandis que les phthisiques ne présentent pas de sucre dans leurs urines. Donc les tubercules ne sont point la cause essentielle, primordiale de la phthisie, puisqu'ils peuvent exister indépendamment d'elle.

D'un autre côté, en admettant, ce qui est exact, que chez les diabétiques le tissu du foie a perdu ses conditions normales, on serait porté à conclure que cette altération *rouge brun uniforme* est la cause des diabètes. Pourtant il n'en est rien, puisqu'on a constaté que la glande hépatique n'est atteinte que secondairement, tandis que la moëlle allongée et le pneumo-gastrique sont primitivement altérés. Mais même est-ce bien là, comme dans beaucoup d'autres maladies, l'*ultima ratio*, s'il est est vrai que les fonctions des nerfs sont encore une énigme, je veux dire si relativement à eux la science est à refaire, comme le pense M. Brown Lequard ?

Pour nous résumer, et sans nier les services rendus à la science par les travaux de Morgagni, nous dirons avec M. Bayle (article Anatomie pathologique du grand Dictionnaire des sciences médicales) que l'anatomie pathologique si utile, si indispensable dans la recherche et l'appréciation des altérations de tissus et d'organes, ne peut en aucune façon, même quand ces altérations existent, rendre compte de la cause première, essentielle de la maladie et de la mort ; qu'elle est à plus forte raison impuissante à découvrir cette cause quand il n'existe sur le cadavre aucune lésion visible, appréciable

aux sens ; que dans les maladies contagieuses, épidémiques, aussi bien que dans les diabètes, elle met en relief les désordres causés par ces redoutables affections en restant muette sur leur nature intime et leur action spécifique.

Je sais qu'il est plus doux à notre paresse, plus attrayant pour notre curiosité de savoir, plus satisfaisant pour notre besoin de représenter nos idées par des mots ; je sais qu'il est plus facile toujours de procéder par l'analyse à la distinction, à l'énumération des maladies variées et nombreuses sous l'étreinte desquelles gémit et succombe notre pauvre humanité, que de résumer en une vaste hypothèse l'ensemble des causes ou même la cause générale et toute puissante dont ces maladies ne sont rien que des expressions multiformes. Ce n'est pas moi, Dieu me garde d'un tel orgueil, qui tenterais seulement de produire cette hypothèse. J'ai voulu tout au plus écrire une page de critique, c'est-à-dire d'examen, de recherches, car ce n'est que par cette voie que l'on arrive dans les sciences à la jouissance de la vérité.

Ne dites pas que je m'égare en des aspirations impossibles à réaliser, que je poursuis une vaine chimère en cherchant la voie qui mène à la connaissance des choses. Je voudrais voir la médecine se constituer à l'état de science. Or, une science n'est faite qu'à l'heure où elle se trouve en possession d'une formule générale, c'est-à-dire quand elle a trouvé la cause qui régit tous les phénomènes successifs soumis à l'observation directe de nos sens ou à l'appréciation réfléchie de notre intelligence. Autrement, on peut observer, décrire, classer des phénomènes, mais ce ne sont tout au plus que des faits alignés les uns à la suite des autres, pas toujours propres à justifier cet adage de l'école : *Post hoc ergo propter hoc*, mais parfaitement impropres à constituer une science. Voyez l'astro-

nomie : avant Newton et depuis combien de siècles ! on avait observé les astres, on leur avait imposé des noms qui les distinguent encore à notre époque, on avait décrit leurs mouvements, leurs révolutions ; faute de connaître la loi de relation qui les régit, la force qui les maintient dans leurs orbites, on s'était borné, ne pouvant faire mieux, à entasser des observations, à créer des hypothèses, à bâtir des systèmes, remplacés bientôt par d'autres systèmes aussi peu durables que ceux qui les avaient précédés, parce que ni les uns ni les autres n'avaient pour eux la raison, c'est-à-dire la vérité. Newton vient, il réduit en une formule générale les lois qui président à la vie des mondes, la vie c'est le mouvement. Il proclame la cause jusqu'alors ignorée dont les phénomènes observés ne sont que les produits, les effets, et l'astronomie devient une science.

La médecine n'en est point encore là. Combien de temps doit-elle attendre son Newton ? Ce fut la préoccupation constante, de même ce sera toujours la gloire de Broussais d'avoir cherché la loi générale qui préside à la naissance de tous les phénomènes morbides. Il nomma l'*irritation*.

Dites qu'il s'est trompé sur la valeur toute-puissante de sa formule, je l'accorde volontiers, mais qu'importe ? Il a marché résolument, avec foi, dans la voie féconde au bout de laquelle est la vérité. D'autres, plus heureux, en suivant ses traces, toucheront le but. Honneur à ses efforts ! honneur à son génie !

Dr Ridard.

Lu à la séance générale, le 7 mars 1860.

DU RÉALISME

ET

DE SON INFLUENCE SUR LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE (1).

CHAPITRE II.

De l'utile dans les arts, et en particulier dans l'art littéraire. — Nécessité d'examiner à ce nouveau point de vue les différentes écoles littéraires. — Caractère de la littérature d'imagination à notre époque. — Le but de l'art est toujours utile. — Théorie du grotesque. — Théorie du laid. — Confusion, dans l'école réaliste, des moyens avec le but. — Résultats funestes qu'elle produit. — Conditions nécessaires à une œuvre d'art. — Du style dans l'école nouvelle. — — Division en trois classes des œuvres qu'elle a produites. — De la littérature d'imagination et de la place qu'elle occupe de nos jours dans l'éducation. — Objections : Le réalisme n'est-il pas l'expression des mœurs et des croyances du XIXe siècle ? — Dernières objections. — Critique d'un système de M. E. Montegut.

Avant d'étudier dans ses principaux ouvrages l'école nouvelle dont nous avons indiqué les tendances, une question générale nous arrête encore ; elle nous semble res-

(1) Voir pour le commencement de ce travail le cinquième volume des Mémoires de la Société académique de Maine et Loire, p 131.

sortir naturellement du sujet qui nous occupe, et s'unir trop intimement à la question de moralité dans l'art, pour que nous essayions de la traiter séparément. L'artiste a pour but le beau idéal, dont il cherche à se rapprocher sans cesse dans les œuvres qu'il accomplit au moyen de signes matériels, et l'influence de ces œuvres sur son époque, nous conduit à établir que dans tous les arts, la question d'utilité doit trouver sa place.

Vouloir isoler la question de l'art et la traiter en elle-même, serait une tentative aussi téméraire qu'infructueuse, car s'il se sépare du monde qui l'entoure, pour créer son œuvre, l'artiste n'en devient pas moins pour cela utile ou nuisible, suivant que l'influence de son œuvre accomplie sera bonne ou mauvaise. Il est donc important d'analyser avec soin les principes que proclame une école quelle qu'elle soit, car ces principes mis en pratique auront des résultats infaillibles.

La littérature d'imagination a de nos jours un caractère qu'il faut se garder de méconnaître; elle s'est mise au service d'idées nouvelles, ou pour être plus juste, d'idées longtemps oubliées et qu'on jette au public comme des créations entièrement contemporaines. Elle s'est donné pour mission de faire triompher certains systèmes, de réformer les mœurs, de modifier l'ancienne philosophie, de corriger la religion, en un mot elle s'est faite enseignante, réformatrice, et lorsqu'avec des moyens aussi puissants que le théâtre et le roman, elle exerce un empire immense, surtout sur les femmes et les jeunes gens, il est important de lui demander d'où elle vient, où elle va, et par quelle route elle se dirige. M. Poitou (1) a traité cette question pour le roman en général et pour le théâtre.

(1) Du Roman et du Théâtre contemporains, et de son influence sur les mœurs.

Nous retrouverons dans le roman réaliste la plupart des immoralités qu'il a flétries; nous sommes donc fondés à dire que l'artiste doit toujours songer à l'influence qu'aura plus tard sur la foule l'œuvre à laquelle il travaille. Mais le beau idéal qu'il poursuit et veut reproduire, ne peut qu'élever l'âme en lui inspirant de nobles pensées. Son but est donc utile, puisqu'il a pour résultat le développement des facultés et l'amélioration de la nature de l'homme. Qu'il se garde donc de l'oublier, car si la vue du beau nous rend meilleurs, le spectacle du mal agit en sens contraire. Semblables à ces fleurs dont le parfum séduit pour laisser ensuite un malaise, présenté sous les formes que savent lui donner plus d'un écrivain de nos jours, et paré des plus charmantes couleurs, le vice captive l'imagination confiante du lecteur, et la laisse vibrante et troublée, cherchant à donner un corps aux impressions vagues et indécises qu'il lui a fait éprouver.

Deux moyens nouveaux ont été employés par les écrivains de la première moitié du XIXe siècle. Ces deux moyens ont donné naissance à deux théories: celle du grotesque, appartenant à l'école romantique, et celle du laid appartenant à l'école réaliste. Voyons sur quels principes chacune d'elles repose, et à quels résultats elles conduisent; en d'autres termes, cherchons quelle est leur utilité dans les arts, et dans l'art littéraire en particulier.

L'adjonction du grotesque aux types grandioses admis par l'école classique, a donné lieu à une nouvelle forme de littérature plus vraie que sa devancière, parce qu'elle est plus complète; mais en créant le drame moderne, elle a ouvert la carrière à de nouveaux abus qui sont devenus des vices, le jour où d'imprudents disciples ont follement donné licence à leurs imaginations déréglées.

En innovant de la sorte, l'école dramatique a-t-elle oublié quel est le but de l'art? Nullement, le *beau* reste tou-

jours le terme de ses efforts ; le grotesque n'est qu'un accessoire ; comme tout ce qu'elle trouve dans la nature, elle l'emploie comme un moyen de plus d'accomplir son œuvre, et comme l'école classique qu'elle complète, elle reste fidèle aux principes que nous avons posés dans le chapitre qui précède.

Mais, me répondra-t-on, du *grotesque* au *difforme* il n'y a qu'un pas : du *difforme* au *laid* où placerez-vous la limite ? Eh bien, renversons toute limite entre ces trois termes, je le veux ; car la laideur elle-même fait bien quelquefois dans le coin d'un tableau, puis la laideur est dans la nature, et comme telle nous ne pouvons la retrancher de la somme des *moyens* dont peut user l'artiste. Mais souvenez-vous que le *beau* seul est le but que vous devez vous efforcer d'atteindre. S'il vous faut des contrastes, employez le grotesque à côté du sublime, employez la laideur à côté de la beauté. La mythologie ancienne vous en donne un premier exemple en donnant à Vénus Vulcain pour mari. Mais soyez sobres dans ces parties essentiellement accessoires.

L'école réaliste non contente de cette concession aux lois de la nature, va plus loin, les objets extérieurs et les facultés humaines ne sont pas pour elle seulement des moyens que la nature donne à l'artiste pour arriver à la composition d'une œuvre plus complète que celle dont il a devant les yeux quelques détails inachevés et variables, mais ils deviennent pour elle autant de modèles qu'il s'agit de reproduire avec une minutieuse rigueur. Ainsi réduit à disséquer sans cesse, l'écrivain s'attache à la matière, son âme oublie peu à peu ses principes qui seuls pouvaient l'élever ; elle met à leur place, en les érigeant en *règles*, les passions qu'elle analyse, les abus qu'elle décrit. Le *grotesque*, le *difforme*, le *laid*, sont ses modèles de chaque jour, car le beau idéal ne se trouve pas dans les

individualités qu'elle copie; les leçons qu'elle donne séduisent facilement ceux qu'une nature imparfaite ébranle déjà fortement. De là l'influence des œuvres réalistes sur les masses, influence dont nous rappellerons bientôt les tristes résultats. Nous pouvons donc déjà proclamer une vérité qui deviendra plus évidente encore lorsqu'à l'aide de l'analyse nous la ferons ressortir des enseignements que jettent à une foule avide et inexpérimentée les écrivains dont nous combattons les tendances : le grotesque, le laid, moral ou physique, inoffensifs lorsqu'ils ne sont que les accessoires d'une composition, deviennent dangereux toutes les fois qu'ils en sont le but, et c'est là ce me semble que l'on doit chercher le vice de l'école nouvelle.

Et que l'on ne nie pas cette influence pernicieuse; elle frappe au cœur ceux qui n'ont pas le courage de la discuter froidement, elle frappe aussi ceux-là qui, sans penser à mal, se laissent aller avec complaisance à l'aspect poétique dont on entoure la faiblesse humaine en leur en peignant les écarts. Présenté sous une forme légère et changeante, le vice, sous l'aspect d'une passion naissante, excite et entraîne sûrement l'imagination du lecteur, et quand il se produit plus tard sous sa véritable figure, il est maître de sa victime et lui laisse au moins un souvenir qui ne s'effacera plus.

Nous verrons dans le chapitre consacré à l'analyse du roman, *Mme Bovary*, qu'elle influence des œuvres de cette nature peuvent exercer sur la moralité publique; et quand même on devrait y reconnaître la peinture de ce qui existe dans le monde, nous nous demanderons encore s'il est bon de dévoiler aux yeux de tous le vice qui se complaît en lui-même, et sacrifie à ses appétits grossiers ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré, l'honneur de la famille. Quelque talent qu'il y ait dans la composition

d'une œuvre, nous ne pouvons l'accepter qu'à cette double condition . tendance vers le beau idéal, moralité dans le drame; ou plutôt, c'est un tort d'établir cette double condition, car le *beau* ne saurait être immoral.

D'où viennent ces écarts funestes de l'imagination que tant de plumes contemporaines fixent sur le papier pour les livrer ensuite à la publicité ? Est-ce d'une philosophie appuyée sur de faux principes ? Non; de la philosophie, des principes, il n'en faut pas demander à la plupart des écrits de ce genre, compositions rapides et vaniteuses comme le besoin de briller à tout prix qui tourmente leurs auteurs; œuvres faites de mille parties diverses qu'aucun lien ne rattache, qu'aucune idée noble ne domine; fruits trop tôt cueillis d'intelligences inconnues et qui veulent se distinguer par quelque chose. Le sérieux est trop difficile, on préfère le bizarre dans le fonds ou dans la forme; on le confond avec l'original; on étonne; on trompe quelque temps; on a pour soi l'opinion, parce que l'opinion, toujours lente à prendre un parti, se laisse aller quelquefois d'abord aux enthousiastes qui applaudissent de confiance. Puis on tombe dans l'oubli, mais non sans avoir gravé dans quelques esprits des paradoxes ou des erreurs.

Voilà pour le fonds; voyons maintenant quelle influence peuvent exercer sur la forme littéraire certaines tendances que nous devons signaler. L'école réaliste s'est donné pour mission de rappeler l'homme à lui-même, de le tenir sans cesse en garde contre ses propres passions, de lui montrer le vice afin qu'il l'évite, de lui décrire scrupuleusement les objets de la nature afin qu'il les connaisse.

La première qualité du professeur avec un tel programme, c'est la franchise; aussi, conséquente avec elle-même, l'école nouvelle peint tout, décrit tout, parle de

tout, et devant tout le monde, la franchise rend quelquefois bizarre et conduit bien vite au trivial; je parle de la *franchise réaliste* que je me garderai bien de placer au rang des grandes vertus, j'aurai plus tard l'occasion d'expliquer pourquoi. Je me borne actuellement à indiquer cette tendance, dont l'influence se fait sentir à chaque instant dans le style des œuvres réalistes. On laisse dans le récit des expressions de bas étage, sous prétexte d'exactitude, on y mêle des mots d'un goût équivoque sous prétexte de franchise; au fond, loin d'être franc, on n'est que vaniteux; la gloire éblouit; on en veut un rayon; on parle, on écrit, on critique, le temps manque pour songer longuement à son œuvre: on ne veut pas être *commun*; on devient excentrique. On pourrait peut-être en partant de ces observations diviser en trois genres les productions de l'école nouvelle: 1° le genre invraisemblable, et ce serait le plus étendu, le scalpel de l'écrivain chercheur laissant épars dans l'ouvrage ce que la nature avait fait pour être réuni; 2° le genre trivial; il comprendrait encore un assez bon nombre d'ouvrages, les uns destinés à nous peindre des tableaux peu distingués quant à leurs personnages, les autres remplis de leçons auxquelles la *franchise* doit laisser quelque chose de sa *rudesse*; 3° enfin le genre *laid* dont l'exactitude de copie justifie suffisamment l'existence.

Un homme a su réunir dans ses œuvres les deux derniers genres que je viens d'indiquer; cet homme c'est M. Courbet. Doué d'un talent que chacun aime à reconnaître, il s'est fait réaliste. Il a peint un jour des baigneuses; on ne me contestera pas sans doute qu'il y ait de jolies baigneuses et des rivières où l'eau soit propre. M. Courbet a mieux aimé peindre deux femmes grasses et laides, et une mare où l'eau est verte tant elle est corrompue. Il a voulu nous montrer la nature laide; il l'a

fait avec franchise, je dirais même avec trivialité ; mais quelles idées fait naître dans l'esprit, quel sentiment peut développer dans le cœur l'œuvre de M. Courbet ?

L'art vit-il d'idées communes, et doit-il descendre à peindre dans la nature ce qui fait sourire de pitié ou reculer de dégoût ? Et si passant de la peinture au roman nous répétons ces questions à propos du portrait que trace M. Flaubert du père et de la première femme de M. Bovary, quelle sera la réponse ? Nous n'en parlons qu'au point de vue de l'art ; nous verrons comment nous en devrons parler au point de vue de la morale.

L'art a-t-il donc pour but de présenter le vice dans ce qu'il a de plus étroit et de plus bas, ou d'épouvanter en le peignant terrible et fort ? La laideur peut faire sourire un instant sous le spirituel crayon du caricaturiste ; mais elle ennuie bientôt, puis on tourne la page avec dégoût, et si l'on en garde le souvenir, il ne peut être que pénible.

Aujourd'hui la question de *l'utile* dans les œuvres littéraires est plus importante que jamais ; les œuvres d'imagination se répandent à flots dans le public ; des milliers de feuilles les portent chaque semaine dans la demeure des plus pauvres ; chacun peut prendre désormais sa place au banquet intellectuel, grâce à la réduction des prix de publication. Aussi l'influence de ces œuvres va-t-elle toujours en grandissant, et l'on ne fait pas assez attention à la facilité avec laquelle se laissent surprendre les esprits neufs encore et incapables de soupçonner un piége sous la forme attrayante de la *nouvelle* qui les charme.

La littérature s'est faite enseignante, nous l'avons dit ; et ce caractère des œuvres sérieuses s'est étendu aux ouvrages les plus frivoles en apparence.

Il n'est pas un romancier, pas un nouvelliste qui n'essaie de faire triompher une doctrine, et pas un d'entre

eux peut-être qui n'ait aujourd'hui quelque fervent disciple.

Le roman a été trop longtemps regardé comme un moyen de pur délassement, il fait partie maintenant de l'éducation moderne : et que l'on ne prenne pas cette assertion pour un paradoxe, les preuves abondent, et malheureusement, je dois le dire, elles ne sont pas en faveur du roman.

Après dix années d'études plus ou moins sérieuses on quitte les bancs du collége ; l'imagination est jeune, elle est avide de nouveautés, elle aime les hardiesses des conteurs, elle ne sait pas encore discuter leurs systèmes, elle voit le monde au travers du prisme que lui présente sa jeunesse qu'embellit le souvenir des pages qu'elle a dévorées. Première erreur ; elle dédaigne les œuvres plus sérieuses ; il faut du travail pour les comprendre et se les assimiler, et le travail fatigue. Elle s'habitue à des jouissances plus faciles, elle complète peu à peu son éducation au théâtre ou dans les cabinets de lecture, sans pouvoir distinguer le plus souvent le bon du mauvais. Puis bientôt le jugement devient faux, et la raison n'a plus la force de détruire l'empire qu'exerce en souveraine l'imagination séduite par les doctrines qu'elle s'est assimilées au hasard.

Autant un bon livre peut faire de bien à notre époque, autant un mauvais peut exercer de ravages. Et ce que je dis pour l'intelligence en elle-même et les principes qu'elle ne devrait jamais oublier, je le dis aussi pour la forme de la pensée. L'amour des nouveautés hardies fait accepter aisément des expressions dont le tour original peut séduire ; on s'éloigne peu à peu de la route battue ; on adopte insensiblement des formes de moins en moins sévères, et l'on arrive sans s'en apercevoir à cette phraséologie de salon que la vanité seule inspire, et que l'on

croit élégante parce qu'on la trouve dans quelques auteurs auxquels elle a valu une renommée passagère.

Combien de gens à la mode redisent le soir dans le monde, les pages bizarres du roman qu'ils ont lu le matin? Combien vont demander les règles du bon goût aux excentricités de l'auteur en vogue? Combien reproduisent, sous prétexte d'indépendance d'esprit, les doctrines philosophiques ou sociales qu'ils ont puisées dans le feuilleton de leur journal?

Quand l'influence de la littérature est aussi évidente sur l'éducation, il est temps, je crois, d'examiner si cette influence peut produire de bons ou de mauvais résultats; il est temps de reconnaître que *l'utilité* des œuvres littéraires n'est point un vain mot. Il est temps de rechercher tant au point de vue de la morale qu'à celui de la forme, quelle est l'école dont les principes peuvent conduire à un but utile. C'est sous ce nouveau point de vue que nous considérons dans ce chapitre les principes de l'école réaliste.

Ses principes sont, pour le fonds, ceux du roman moderne en général; M. E. Poitou en a suffisamment fait justice. Pour la forme, l'école nouvelle veut être *elle-même*, et dans ses efforts pour s'isoler des écoles qui l'ont précédée, elle arrive non pas à formuler des règles nouvelles, mais à négliger les règles observées jusque là. Nous avons démontré quel était son but, nous avons indiqué rapidement sa méthode, voyons-la maintenant à l'œuvre et jugeons.

Mais la littérature n'est-elle pas l'expression des mœurs et des croyances d'une époque, et la forme réaliste ne correspond-elle pas fatalement aux tendances mêmes du XIX^e^ siècle? Sans discuter ce qu'il y a d'absolu dans l'objection, voyons dans quelles limites elle peut se soutenir. Sous le rapport des croyances, sans doute, notre époque

est bien quelque peu sceptique; mais s'il fallait en voir la peinture exacte dans les œuvres réalistes, bien des espérances légitimes s'évanouiraient sur-le-champ. Sans doute chaque âge a sa manière de comprendre et d'apprécier les événements de la vie humaine, chaque époque a sa manière de penser et d'exprimer ses pensées, chaque siècle a ses tendances qui le distinguent et dont le reflet s'aperçoit dans les œuvres littéraires qu'il produit. Mais il serait difficile, si l'on veut considérer le détail des événements qui se succèdent, de retrouver chez les écrivains qui les ont vus s'accomplir, une trace évidente de leur existence. La littérature s'inspire sans doute des mœurs d'une époque tout en réagissant sur elle à son tour ; mais l'imagination reconnaît peu les limites de la vie de chaque jour. Elle va souvent plus vite que le temps, ou bien elle oublie de le suivre et s'attarde avec complaisance dans le lieu qu'elle a choisi. Prétendre trouver avec exactitude la peinture d'une période restreinte, dans la littérature qui lui est contemporaine, c'est s'exposer à des erreurs inévitables.

Retrouverons-nous chez les écrivains réalistes le scepticisme de notre siècle? Qu'est-ce donc que ce que l'on appelle le scepticisme du XIX^e^ siècle, sinon le résultat d'une longue expérience? L'humanité change comme l'homme aux différentes phases qu'elle parcourt. Chaque époque a sa manière de croire comme chaque âge dans l'homme a sa manière de penser et de sentir. L'enfant s'étonne, s'effraie et courbe la tête: le jeune homme admire, aime et se passionne; l'homme mûr réfléchit, discute et n'accepte que lentement; le vieillard se souvient, compare et doute; notre siècle n'est pas encore peut-être tout-à-fait vieillard sous ce rapport, mais réfléchi, discuteur, lent à accepter une doctrine comme l'homme mûr; s'il s'agissait de la soutenir au prix de sa sureté, il doute-

rait peut-être comme le vieillard. Et ce doute qu'est-ce autre chose que la prudence que conseille une longue vie semée d'écueils où le cœur a laissé plus d'une fois les débris de ses illusions? Est-ce donc ne rien croire que d'être prudent? Le scepticisme du XIXe siècle, c'est l'acceptation d'une doctrine après un scrupuleux examen; le scepticisme du XIXe siècle, c'est la nécessité dans toutes les branches d'études qui tendent à développer l'intelligence humaine, d'une démonstration complète qui conduise à l'évidence, et pour arriver à ce terme, la méthode employée par l'école réaliste ne saurait être suffisante comme nous l'avons démontré dans le chapitre qui précède. En croyant suivre la tendance du siècle, l'école nouvelle s'est trompée; car tandis que l'analyse soutenue par la synthèse conduit sûrement à la découverte des vérités que l'on recherche, l'analyse réduite à ses seules ressources décompose et défait sans cesse, et n'aboutit qu'à égarer l'esprit du chercheur, dans le dédale inextricable de l'infinie variété des détails que nous présente la nature.

Quelle est donc maintenant la morale du XIXe siècle, pour que l'on ose prétendre en trouver la reproduction exacte dans l'école réaliste? Je suis loin de connaître toutes les productions de cette école; mais que l'on me permette d'extraire les doctrines dont j'ai trouvé l'enseignement dans quelques uns des livres les plus en vogue aujourd'hui; j'y ai vu tout d'abord exposée en détail la théorie de l'adultère, et l'excuse de la femme qui se considère comme incomprise (1). J'y ai rencontré l'apologie du libertinage et de la débauche, dans des tableaux dont la langue latine elle-même n'eût réussi qu'avec peine à couvrir la nudité (2). J'y ai rencontré encore le mépris

(1) Mme Bovary. — Fanny.

(2) Une vieille maîtresse.

de la justice sociale, enseigné au nom de la loi naturelle sous laquelle on avait eu soin de masquer l'égoïsme de la passion individuelle (1) ; j'y ai trouvé partout la profanation d'un sentiment dont la nature se plait à embellir le cœur, et que, Dieu merci, tous les littérateurs de notre époque ne déflorent pas avec cette cynique insouciance. — Est-ce donc là le tableau du siècle? Poser la question c'est la résoudre ; que certains individus se soient plu à reproduire les détails du milieu dans lequel ils vivent ; qu'ils aient mis à nu leur cœur en répandant autour d'eux la fange dont il était empli, c'est un malheur pour eux surtout : mais vouloir personnifier dans leurs œuvres une génération tout entière, c'est une vanité trop grande, dont l'avenir fera bientôt justice en les couvrant du voile de l'oubli.

Quant à la forme du langage, je ne sais si l'école réaliste a la prétention de dicter des règles nouvelles à notre époque; elle a beau jeter la pierre aux Immortels de l'Académie française, il en est plus d'un dans son sein qui échangerait bien vite son drapeau pour un fauteuil ; et, ne lui en déplaise, je ne sache pas qu'on ait encore pris pour modèle les élégies que M. Faydeau a mis dans la bouche de Fanny, ou les élégantes périodes de M. Bovary père à son fils. Si la langue française s'est élevée encore depuis le XVIII^e^ siècle, c'est grâce aux écrivains que l'opinion publique a su reconnaître comme les maîtres de l'art ; demandons plutôt aux Villemain, aux Cousin, aux Sainte-Beuve, quelles sont les croyances du siècle; demandons aux Victor Hugo, aux Lamartine quelles sont ses aspirations ; demandons à Musset quelles sont ses douleurs. Voilà les interprètes de notre époque ; voilà ceux qui après avoir longtemps cherché ont su livrer à la foule

(1) Le rouge et le noir.

sous une forme impérissable, ce qu'elle a vu, ce qu'elle a aimé, ce qu'elle a souffert !

On a voulu donner à l'apparition de l'école réaliste à notre époque une raison d'être qui en justifiât l'existence, en dépit de ce que pourraient dire désormais les défenseurs de l'art. Après les écarts du romantisme, devait se produire fatalement une réaction littéraire, et cette réaction littéraire, *inévitable*, c'est le réalisme qui la représente. Ce nouvel argument ne nous paraît pas beaucoup plus solide que les précédents ; les premiers instants d'une réaction qui se produit en sens contraire d'abus que l'on veut effacer, donnent lieu toujours et fatalement, à des exagérations qu'une réflexion sage doit éviter plus tard de rappeler. L'école nouvelle est encore bien jeune, pour se croire à l'abri d'une semblable critique, et déjà nous avons eu l'occasion de démontrer jusqu'à l'évidence combien d'abus elle érige en doctrine.

A l'époque où l'hôtel de Rambouillet exerçait une influence presque absolue sur les littérateurs, quelques hommes presqu'inconnus de nos jours, nous apprend M. de Champfleury, commencèrent une guerre de sarcasmes contre *l'Astrée, Clélie*, le *Grand Cyrus, Cléopâtre*.... et autres romans que la Cour dévorait (1). Ces hommes voulaient qu'on écrivît enfin des choses croyables ; ils voulaient substituer à la peinture du merveilleux et de l'impossible, la peinture de la vie réelle. C'étaient des révolutionnaires, c'étaient des réalistes, que l'école nouvelle se fait gloire de compter parmi ses ancêtres.

Mais ici prenons garde, M. de Champfleury semble élargir considérablement le cadre naguère si limité de ses principes littéraires. Devra-t-on donc être considéré comme faisant partie de l'école nouvelle, parce que l'on

(1) Champfleury, du Réalisme. p. 87.

aura *travaillé contre le mauvais goût de son époque,* et contre *l'Académie*? Mais Corneille ne s'éleva-t-il pas, lui aussi, contre le mauvais goût de son époque, en créant le *Cid,* les *Horaces*, *Cinna* et *Polyeucte?* Et ses querelles avec l'auteur de Mirame, et ses démêlés avec l'hôtel de Rambouillet qui applaudit *seulement par bienséance* à une lecture du *Cid,* ne placent-elles pas le grand poète au premier rang parmi ces courageux lutteurs sans cesse occupés du progrès dans les arts. Mais hélas! la tragédie n'est pas réaliste, et M. de Champfleury ne songe pas même à Corneille, quand il va chercher dans l'histoire ceux qui ont donné à la langue française sa forme définitive. Mais la tragédie, dit-on encore, est quelque chose d'essentiellement contraire aux sentiments vrais et naturels: « C'est » un crime contre la nature et le bon sens (1), » ce qui explique les réactions de toutes sortes qui se sont succédées contre l'art antique, et apporte un motif de plus à l'existence de la littérature réaliste. Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à trouver cette explication dans la bouche d'un écrivain qui chaque jour soutient la lutte en faveur du bon goût, contre les nouveautés littéraires dont l'influence peut fausser le jugement de son époque. Mais puisqu'une objection nouvelle nous est présentée, discutons-la, de quelque part qu'elle vienne; et prévenons les coups que le réalisme pourrait essayer de porter avec une arme que lui aurait donnée à son insu, M. Emile Montégut.

Il est regrettable, nous dit-il, que les auteurs ne veuillent pas suivre la nature de leur talent, pourquoi s'obstiner à vouloir cesser d'être original, pour produire des œuvres à la mode? Pourquoi ne pas chercher à se connaître,

(1) Emile Montégut. Le théâtre littéraire. Revue des Deux-Mondes du 15 février 1858.

et ne pas ensuite rester soi-même? Ce double devoir de l'artiste est difficile sans doute, mais non impossible à accomplir. Quelle est donc la cause qui le fait sans cesse oublier? Est-ce le souvenir d'une époque éloignée déjà, souvenir vivace encore dans l'esprit des masses et qui, maintenant sur son ancien piédestal la classification des genres, veut qu'on ne puisse être un grand homme, parce que l'on n'aura pas essayé quelque mauvais ouvrage du genre réputé le premier? Est-ce l'influence de cet esprit, qui fait placer au second rang *Gil Blas* et *Manon Lescaut*, par exemple, et accorder une admiration complète *aux illisibles tragédies* de Voltaire (1)? Ce n'est point ici le lieu de discuter la valeur des tragédies de ce grand homme ; elles furent d'ailleurs une nouveauté dans l'art dramatique, et fixent à peu près l'époque où la littérature d'imagination devint enseignante au théâtre. Quant au genre poétique et au style de Voltaire, que M. Montégut veuille bien se donner la peine de le relire, et il s'empressera d'effacer une appréciation malheureuse. Il trouvera dans ces tragédies qu'il rejette avec tant de dédain, non-seulement la plupart des idées qu'il loue chaque jour dans le roman contemporain, mais une philosophie plus pure et plus complète, un sentiment le plus souvent aussi vrai, et je ne crains pas d'ajouter exprimé d'une façon plus noble et plus correcte.

Voilà donc, de par M. E. Montégut, la France intelligente plus entichée que jamais aujourd'hui de la méthode littéraire en vogue sous Louis XIV, décidée à n'admettre un talent de premier ordre qu'autant qu'il aura essayé une tragédie ou quelque chose dans le genre sérieux. Voilà la source de tant d'essais infructueux; pour arriver à la

(1) Emile Montégut. Le théâtre littéraire. Revue des Deux-Mondes du 15 février 1858.

gloire on se soumet aux exigences de l'opinion ; est-ce bien là qu'est le mal? La masse intelligente des Français a dû être bien surprise le jour où on l'a accusée de nuire de la sorte au développement naturel des talents éclos dans son sein!

Je préfère une autre raison qu'ajoute M. Montégut ; si je ne puis admettre l'existence d'un système de classification disparu avec la société qui l'avait produit, je vois avec peine *l'engouement de l'heure présente et de la mode nouvelle,* qui pour un novateur applaudi, crée une pléiade d'imitateurs pressés, qui pour placer à tout prix leur nom près de celui du maître, étouffent l'inspiration de leur nature et se déguisent en grimaçant sous un masque qui n'est pas fait à leur taille.

Cette cause n'est pas nouvelle; nous en voyons les effets se reproduire sous toutes les formes et à toutes les époques de la littérature; qu'on ne s'étonne pas de les retrouver encore aujourd'hui. La vanité garde toujours sa part de puissance sur l'âme humaine ; il est si doux d'être mis au rang des élus, ne fût-ce que pour un instant! Nous excusons cette faiblesse quand la vanité seule est en jeu, sans qu'il nous soit permis de passer sous silence les erreurs qu'elle fait commettre. Mais chez des écrivains dont l'âge a mûri la pensée, et dont l'observation longue et patiente a dû rendre le jugement sûr, nous ne pouvons voir autre chose dans des écrits rejetés également par le bon sens et la morale, que des œuvres accomplies sans conviction, dans le but de faire parler de soi, et il faut le dire encore. dans le but de réaliser un bénéfice proportionné à la curiosité qu'elles excitent.

Si nous appliquons ces observations à l'école nouvelle, nous devons convenir qu'en cela du moins le réalisme ne manque pas de logique. Quoi de *plus réel* en effet qu'une belle affaire de commerce? et faut-il se donner

tant de mal à composer un ouvrage vraiment beau, lorsque tant d'œuvres médiocres font si facilement fortune? Un roman médiocre, a dit Voltaire, n'est cependant pas inutile : « Il est parmi les livres ce qu'est dans le monde » un sot qui veut avoir de l'imagination; on s'en moque, » mais on le souffre. Ce roman fait vivre l'auteur qui l'a » composé, et le libraire qui le débite, et le fondeur, et » l'imprimeur, et le papetier, et le relieur, et le colporteur, et le marchand de mauvais vin, à qui tous ceux-là portent leur argent. L'ouvrage amuse encore deux » ou trois femmes avec lesquelles il faut de la nouveauté » en livres comme en tout le reste. Ainsi tout méprisable » qu'il est, il a produit deux choses : du profit et du plaisir. »

Que l'on nous permette d'être moins indulgent que M. de Voltaire, et de recommander aux littérateurs un peu moins de philanthropie. Toutes ces préoccupations de la mode, toutes ces flatteries qui s'adressent aux prétendues dispositions du moment, reposent en réalité sur des motifs d'intérêt personnel trop incompatibles avec l'art en lui-même; il faut donc les blâmer sévèrement; car elles sont encore une des sources fécondes de cette littérature factice, qui n'a le plus souvent d'autre mérite que de se bien vendre, de se lire vite, et de ne laisser après elle que des mots bizarres ou des souvenirs de mauvais goût.

CHAPITRE III.

DU THÉATRE.

De l'art dramatique en France. — Ses origines, ses transformations, — De la Tragédie. — De la Comédie. — Du Drame. — De quelques théories modernes. — Tendances réalistes du théâtre contemporain. — Querelles entre l'Angleterre et la France au XVIII^e^ siècle au sujet de Shakespear. — Comparaison entre le théâtre de ces deux nations au XVIII^e^ siècle. — Décadence de Shakespear. — Le Théâtre devenu enseignant. — Des Tragédies de Voltaire. — Rapports entre les tendances de la littérature théâtrale et celles de l'opinion en France. — Période républicaine, pièces philosophiques. — Période de l'Empire, pièces guerrières. — Période de la Restauration. — L'Opposition apparaît au théâtre. — Période du gouvernement de Juillet, pièces bourgeoises. — Epoque actuelle; le scepticisme au théâtre. — Conclusion.

Sans vouloir refaire ici l'histoire du théâtre en France, nous ne pouvons nous dispenser au début de cette deuxième étude, de jeter un coup d'œil rapide sur l'art dramatique dans notre pays, sur son origine et ses différentes transformations Sorti de l'Église qui lui donna naissance, le théâtre puisa d'abord dans les événements de la vie du Christ les légendes qu'il offrit au public. Les mystères et les satires furent ses premiers essais; un jour il fit l'enfant terrible, et l'Eglise le contraignit de porter ailleurs que sous ses voûtes, ses grossières saillies et ses immoralités trop transparentes. Plus observateur avec l'âge, il ne se contenta pas de sujets purement religieux, et peignit les travers de la société. La satire lui attira la colère des grands, et ce fut à travers mille obstacles qu'il parvint enfin au XVI^e^ siècle à prendre un certain dévelop-

pement. Alors, pour la première fois, on vit quelques essais de comédie, débarrassés des grosses bouffonneries des *Confrères* et des *Basochiens*, et l'on put prédire à l'art dramatique, en France, un rapide progrès.

Jusque là pouvons-nous apercevoir quelque principe fixe qui domine les œuvres du théâtre? L'idée religieuse mal comprise et rendue sous une forme peu décente, voilà ce que nous trouvons tout d'abord; la satire violente et trop souvent personnelle, voilà ce que nous rencontrons ensuite. L'art fait donc entièrement défaut dans ces premières productions.

L'art dramatique en effet a besoin d'une science profonde, et le poète qui veut émouvoir la foule, doit s'y préparer par une étude longue et patiente de la nature et du cœur humain. L'âme du spectateur vibre à l'unisson de celle du héros qu'il admire ou de la victime qui lui arrache des larmes. La vérité doit se joindre à la grandeur dans la peinture des passions dont le développement fait naître les événements qui vont se dénouer au théâtre. Or, dans ces premiers essais, la vérité et la grandeur sont remplacées par le grotesque et l'invraisemblable. C'est ce qui nous dispense de nous y arrêter plus longtemps.

Mais une idée grande et vraie ne suffit pas au drame, la pureté de la forme en est un élément indispensable. Or, la forme ne s'épure qu'au XVII^e^ siècle, en France; c'est donc à cette époque seulement que l'art dramatique en possession de tous ses moyens va prendre réellement son essor. Une idée nouvelle va le dominer alors et lui donner sa force; c'est *l'idée historique*. La tragédie va se séparer de la comédie et lui laisser la satire des mœurs et la critique des personnes; elle va se consacrer aux grands événements de l'histoire, faire revivre les grandes figures des siècles passés, et présenter à la société moderne des modèles grandioses, en même temps qu'elle va lui donner

des leçons de vertu. La comédie va devenir philosophe; mais elle saura cacher sous une fine raillerie et sous de gais paradoxes ses plus sérieux enseignements. Corneille, Racine et Molière, résument l'art dramatique à cette grande époque; de nombreuses doctrines ont essayé de les battre en brèche, le temps en a fait justice, et les types qu'ils ont créés sont encore jeunes et le seront toujours, parce qu'ils représentent des passions sans cesse en lutte, et des vices ou des travers inséparables de la nature humaine.

Puis une nouvelle forme parut. Né, selon les uns, des agitations politiques, expression, selon les autres, du progrès des idées qui s'agrandissent et se complètent chaque jour, le *drame* où la comédie vient se fondre avec la tragédie, où le rire vient se mêler aux larmes; le drame, forme plus vraie, parce qu'elle se sert de tous les moyens que lui offre la nature. Le drame, c'est le monde moderne, où la misère en haillons vient jeter son cri de douleur au milieu d'une fête, où l'ironie de la fortune vient jeter en passant un sarcasme au milieu d'une douleur poignante. Telles sont les phases qu'a parcourues l'art dramatique, telles sont les transformations qu'il a subies.

Le but de l'art, c'est le beau, avons-nous écrit dans notre première étude; et le beau se confond avec le vrai. Là doivent tendre tous les efforts des écrivains qui veulent soumettre leurs œuvres au public, peu importe la forme qu'ils ont choisie: prose ou vers, tragédie, comédie, drame ou roman. Là doit tendre le développement de la pensée humaine, sinon, il n'arrive qu'à des œuvres stériles et d'une courte durée. Non-seulement on semble oublier le but de l'art au théâtre, comme on l'oublie dans la nouvelle et le roman de notre époque; mais encore un certain nombre d'auteurs, les uns de bonne foi et croyant créer aussi un genre nouveau, les autres dans le seul dé-

sir de se singulariser quelque peu, marchent en sens contraire, et s'éloignent à plaisir de ce but qu'ils devraient s'efforcer d'atteindre.

Quelques-uns prenant ouvertement leur parti, portent au théâtre toutes les trivialités de la vie, et comme leurs confrères du roman se croient suffisamment justifiés parce qu'ils ont rencontré ces trivialités quelque part dans la société. Je ne parle pas seulement ici des trivialités de pensée, mais aussi des trivialités de langage. La *franchise* du roman réaliste serait-elle donc inadmissible au théâtre, et ce qui fait la fortune de certains livres ne pourrait-il pas faire le succès de certaines pièces ?

On a tout dit, tout dépeint, tout enseigné dans le roman contemporain, sans essayer de déguiser sous une forme élégante des obscénités que l'on distribuait à la foule. Pouvait-on être plus circonspect au théâtre? Cette tendance du théâtre à devenir réaliste est loin d'être nouvelle, et je ne crois pas inutile de rappeler la querelle qui s'éleva au XVII^e^ siècle entre les partisans de l'art dramatique en France et les partisans de l'art dramatique en Angleterre, entre les disciples de Corneille et de Racine d'une part et ceux de Shakespear de l'autre, entre M. de Voltaire et le secrétaire de la librairie de Paris.

Corneille avait paru : Racine avait donné ses chefs-d'œuvre, quand par une réaction soudaine on voulut ériger le poète anglais en *dieu créateur de l'art sublime du théâtre*, et l'on prétendit que le théâtre *avait reçu de ses mains l'existence et la perfection*. Cette assertion jetée soudain à la face du XVII^e^ siècle avait-elle sa raison d'être ; et malgré les heureuses créations du peintre de Macbeth, pouvait-on comparer l'ensemble de ces ouvrages aux chefs-d'œuvre de nos deux poètes français ?

Un premier argument pouvait être opposé tout d'abord; l'art progresse d'une façon continue dans le monde, et son

progrès est la somme de ses développements successifs chez les différents peuples ; du moment où la civilisation permet l'échange des idées entre les nations, toutes marchent simultanément, d'un pas plus ou moins rapide il est vrai ; mais les succès de l'une enseignent à l'autre ce qu'elle n'eût pas trouvé seule, et la dernière invention a bien des chances pour surpasser ses devancières, comme la dernière forme dans l'art doit nécessairement être plus parfaite que celles auxquelles elle a succédé.

Par *forme*, je ne veux pas parler de ces changements engendrés par une mode éphémère, caprice de salon, ou bien une fantaisie du prince ; mais d'une *manière nouvelle* consacrée par le temps, confirmée par l'opinion. Car l'école réaliste dont nous allons discuter et combattre les *doctrines* dans l'art dramatique, prétend apporter, elle aussi, une forme nouvelle : et nous essaierons de prouver ici, comme nous croyons l'avoir fait pour le roman, que la *forme réaliste* est de beaucoup inférieure à celles qui l'ont précédée.

Un second argument ressort de la comparaison des moyens employés par le poète anglais et par ses deux rivaux. Au premier, peu importe le choix du personnage, prince ou savetier, soldat ivre on grand capitaine ; il laisse à chacun ses traits, son langage et ses habitudes, et ternit ses drames des plus dégoûtants tableaux sans se douter que cela jure à côté des peintures nobles et grandioses qu'il sait aussi créer avec un incontestable talent. Aux derniers les grandes passions seules prêtent leurs luttes émouvantes, et les paroles qu'échangent leurs héros sont toujours à la hauteur des situations où ils sont placés.

Mais Shakespear est plus vrai que Corneille et que Racine ; le commun des hommes ne parle ni ne pense comme les héros de ces deux poètes, tandis qu'il agit et s'exprime comme les personnages de Shakespear.

Est-il besoin d'aller au théâtre pour y entendre les ordurières plaisanteries des tavernes et des basses-rues ? Je pourrais citer plus d'un passage de ce genre chez le poète anglais, si je ne craignais de blesser les convenances les plus usuelles. Le lecteur hardi pourra s'en convaincre en lisant dans l'original le rôle de *Iago*, dans *Othello* ; la déclaration d'amour du roi Henri V à Catherine, fille de Charles VI, roi de France, dans *Henri V;* les réflexions du fils d'Hamlet sur sa mère remariée un mois après la mort de son époux ; la scène des fossoyeurs dans la même pièce ; les facéties qu'échangent entre eux les plébéiens de Rome, dans *la Mort de César* ; voilà pourtant ce qu'à notre époque on reproduit au théâtre sous prétexte de liberté d'allure et de couleur locale. Shakespear doit-il son immortalité à la licence de sa muse, et ne devrait-on pas l'imiter plutôt dans ces immenses créations restées comme types à côté de Polyeucte, des Horaces, d'Auguste et d'Athalie ?

Les situations bizarres et les sentiments d'exception qui peuvent fournir au roman des analyses curieuses ne sont-elles pas déplacées au théâtre ? On ne doit pas discuter longtemps sur la scène, on doit agir ; et si les personnages ne sont pas facilement compris du spectateur, il se laisse aller à la fatigue et ne s'intéresse plus à une intrigue dont il ne peut prévoir le dénouement. L'intérêt de l'action n'est pas moins inséparable de l'élévation des pensées qu'il ne l'est de la vérité des personnages, et la pureté du style ne doit pas être sacrifiée au désir de reproduire exactement les dialogues qu'ont dû peut-être prononcer des héros de bas étage.

Quant à l'unité d'action, dont Shakespear s'est toujours affranchi, nous verrons comment on la respecte de nos jours et quelles conséquences entraîne après elle l'infraction à cette loi fondamentale de l'art dramatique.

Cet engouement pour Shakespear tomba bien vite, et les critiques anglais ne se montrèrent pas indulgents pour leur poète national ; Rymer écrivit en 1693 dans un livre sur l'excellence et la corruption de la tragédie, cette phrase peu courtoise « qu'il n'y a point de singe en Afrique, point de babouin qui n'ait plus de goût que Shakespear. » Marmontel ne poussa pas si loin la critique; admirateur du poète anglais dans ce qu'il a écrit de vraiment beau, il s'est borné à indiquer les progrès du goût en Angleterre : « On abrège tous les jours Shakespear, » a-t-il dit; on le châtie; le célèbre Garrick vient tout » nouvellement de retrancher sur son théâtre la scène des » fossoyeurs et presque tout le cinquième acte. La pièce » et l'auteur n'en ont été que plus applaudis. » On devrait bien user du même procédé en France pour un bon nombre de pièces en vogue à notre époque.

Parmi les moyens mis en œuvre par Shakespear dans le but d'émouvoir son public, il en est encore un fort employé de nos jours, et que l'on doit ranger, ce me semble, au nombre des abus que nous avons signalés, c'est la multiplication des assassinats de toute sorte dont il sème chacune de ses pièces : je ne sais si la société anglaise au temps de Shakespear était aussi féroce qu'il nous l'a dépeinte, mais ce que j'affirme, c'est que le jour où l'on acceptera sur nos théâtres la rénovation de pareils moyens, il faudra envoyer aux petites maisons tous les faiseurs de statistique criminelle.

Malgré ces quelques doutes sur l'exactitude du portrait que nous a laissé Shakespear de la société anglaise, nous devons reconnaître que l'esprit de ses pièces était jusqu'à un certain point celui de la nation qui les applaudissait, car s'il est une forme dans laquelle les mœurs d'un pays viennent se refléter, c'est la forme dramatique surtout ; sur la scène, l'auteur ne parle plus seulement

à l'esprit d'un homme intelligent qui discute froidement un livre ; il s'adresse à la foule et la foule l'acclame ou le siffle avec la promptitude et la spontanéité que la passion met toujours dans les actes qu'elle accomplit. Il est vrai de dire aussi que la foule, à cause même de cette promptitude à porter un jugement, accueille souvent ce qui blesserait à la réflexion et se laisse prendre facilement à un spectacle qui parle aux yeux ; mais alors le succès n'est pas durable, l'opinion se forme bientôt et la froideur succède à l'enthousiasme. Shakespear est grossier dans son dialogue ; mais il parle la langue du plus grand nombre des Anglais de son temps ; la seule chose qui étonne, c'est que les rois et la cour l'applaudissent comme la plèbe. Il est superstitieux, mais à son époque, on croit partout encore aux sortilèges et aux apparitions.

Il est souvent immoral, mais la cour même lui en donne l'exemple, et les bruits de la taverne ne sont que les échos des orgies des grands. Bien souvent aussi, en dehors de ces défauts dont je ne parle ici que parce qu'ils ont été imités de nos jours et reproduits comme autant de beautés, il faut placer encore une double source d'erreurs, conséquence de l'activité de ce puissant génie : la poursuite incessante des pensées les plus vagues, et le mysticisme qui se mêle aux détails les plus incohérents.

Mais revenons à notre théâtre ? Après Corneille, Racine et Molière, le théâtre prend une physionomie nouvelle. Il ne borne plus ses leçons à l'histoire, il tend à empiéter sur le terrain de la philosophie. Voltaire apparaît partout ; spirituel causeur, il distribue ses idées dans une correspondance inimitable, mais il n'oublie pas l'influence que peut lui donner le journalisme naissant ; conteur plein de finesse, il se sert de l'apologue pour faire triompher sa doctrine, mais il est en même temps sur la scène, et dans ses tragédies nombreuses, il ne cesse pas un jour d'invo-

quer l'individualité humaine et de lui montrer dans un prochain avenir, sa complète émancipation.

C'est ainsi qu'ayant toujours sous les yeux les abus et les vices d'une société dont il connaît les plus secrets mystères, il les combat dans chacune de ses œuvres; dissertations philosophiques, contes, poésies ou drames, tout lui est bon pourvu qu'il atteigne l'ennemi qu'il veut abattre.

L'ennemi était partout, et Voltaire frappait de tous côtés; en vain l'hypocrisie voulait rajuster son masque fortement ébranlé par la muse de Molière, Voltaire ne lâchait pas prise, et Tartuffe vaincu se vengeait comme il se venge encore par des calomnies et des mensonges; heureusement il n'a plus sous la main l'arme si commode des lettres de cachet. Le rôle de réformateur est d'autant plus dangereux que celui qui le prend frappe plus juste; au théâtre surtout il excite bien des colères, car on oublie quelquefois une observation discrète, on pardonne rarement une réprimande publique; voilà où prend sa source la haine dont on poursuit Voltaire, haine dont les plus grands esprits de notre époque ont quelque peine à se défendre. Autour des pièces de ce grand poète, viennent se grouper un grand nombre d'œuvres moins importantes, quoiqu'inspirées par les mêmes idées, par les mêmes besoins de réforme; il n'y a plus de tribune et la presse encore à son début est impuissante à traduire la pensée qui déborde. La scène devient le Forum, où sous des allégories transparentes se débattent les intérêts du moment. Voltaire combat l'intolérance religieuse et défend la liberté de conscience; Beaumarchais plus sceptique encore raille les débris du monde féodal près de s'éteindre, et critique les entraves semées autour de l'homme du peuple; il montre dans l'avenir le triomphe de l'intelligence et du savoir sur la noblesse du sang et de la ri-

chesse. Ce mouvement remarquable qui se produit au théâtre, ne le trouvons-nous pas partout dans les autres branches d'études qui occupent l'esprit humain ? La philosophie abandonne le domaine de la spéculation pour donner une solution aux questions de réformes sociales qui commencent à naître ; le pamphlet répand en les exagérant ces doctrines nouvelles qui deviennent entre ses mains les armes d'une vengeance trop longtemps contenue; la poésie elle-même, chez ceux qui ont le loisir de rêver, semble elle aussi prendre une allure nouvelle. Enfin 1789 arrive, et le mouvement littéraire s'arrête quelques années dans les trois branches d'études dont nous nous occupons ici. L'éloquence politique est tout alors : inutile de rappeler ses triomphes. La constitution s'établit, et les théâtres reprennent leurs travaux. A Paris l'on ne saurait vivre longtemps sans eux, et c'est là encore que la foule qu'une idée domine va chercher l'écho de ses inspirations soudaines, sorties d'un besoin longtemps comprimé, et mères d'institutions à peine entrevues tout d'abord. Pendant la période de la Révolution, nous retrouvons l'application journalière du principe que nous venons d'émettre ; tout dans les spectacles, jusqu'aux parties les plus accessoires, reflète les idées du moment ; décors, musique, danse, costumes, tout se plie au grand mouvement ; l'histoire, la philosophie, le doute, nous étaient apparus au théâtre ; l'égalité prend leur place ; trop souvent aussi, il faut bien le dire, elle se cache sous le masque de la licence. Des abus se produisaient dans la société, ils devaient se reproduire au théâtre. Mais comme tous les abus qui résultent de commotions violentes, ils ne duraient qu'un jour, et les chefs-d'œuvre qui quelques années auparavant avaient averti pour ainsi dire la raison humaine du rôle qu'elle allait jouer bientôt, restaient maîtres de la scène ; ils y étaient applaudis alors, comme

ils l'ont été depuis par des esprits plus calmes, comme ils le sont encore, par ceux qui, sans passion, recherchent partout le vrai, le beau, l'honnête. Ces chefs-d'œuvre, le *Moniteur* de l'époque nous en donne les titres : ce sont le *Barbier de Séville* à côté d'une pièce de circonstance, le *Départ des volontaires nationaux*; ce sont *Britannicus* à côté de la *Ligue des tyrans*; *Brutus*, *Mérope*, *Mahomet*, à côté de la *Mort de Beaurepaire*; ce sont *Héraclius*, *Bajazet*, la *Mort de César*, à côté de l'abus qui se fait jour dans une pièce heureusement oubliée à notre époque, *le Despotisme national découvert par les sans-culottes*. Nous ne devons pas nous arrêter aux erreurs inséparables des passions, lorsqu'elles sont surexcitées par quelque cause que ce soit; voyons seulement le bien accompli, le bien accepté par les générations qui en héritent et qui le jugent sainement, dégagées qu'elles sont des préoccupations et des rivalités du jour; constatons aussi le caractère des œuvres jouées à l'époque dont nous parlons, et restées dans la littérature française à une place que les plus malveillants osent à peine leur contester. Des pièces que nous avons nommées au hasard parmi un bien grand nombre, car nous avons parcouru le programme des théâtres pendant l'existence de la Convention nationale et dans les années qui l'ont suivie, la plupart nous sont connues par leur titre seul : leurs auteurs sont oubliés : ils ont passé avec les événements qui ont inspiré leurs ouvrages; d'autres au contraire sont restées comme les principes qu'elles avaient pour but de soutenir, comme les vérités qu'elles avaient pour mission de défendre; parmi ces dernières, disons-le, deux sont de Beaumarchais, toutes les autres sont de Voltaire.

Voltaire était l'adversaire des exagérations de Shakespear; il admirait le génie du poète anglais, mais il voyait ses défauts, il les signalait parce qu'il les croyait dange-

reux en littérature ; il eût été de nos jours l'adversaire de ceux de nos auteurs qui imitent ces défauts, qui cherchent en les reproduisant sur notre scène, à conquérir un nom et de beaux bénéfices.

Au commencement du XIX^e^ siècle, nous ne rencontrons rien de bien frappant ; quelques fines esquisses des figures de l'époque, quelques spirituelles critiques des mœurs nouvelles, sous la plume de Picard, Andrieux, Collin d'Harleville, animent encore la scène comique ; mais ces œuvres d'un incontestable talent ne nous ont laissé aucun type.

Continuons notre excursion dans l'histoire du théâtre en France. Sous l'Empire le caractère de la nation se modifie encore ; les modes s'en ressentent, la littérature ne reste pas non plus en dehors du mouvement ; mais nous approchons d'une époque où la forme dramatique va changer ses allures ; le drame va remplacer la tragédie de Racine, de Corneille et celle de Voltaire ; les pièces de circonstance vont passer encore, rapides comme les événements et les gloires dont elles sont le reflet, jusqu'à ce qu'un calme nouveau permette à la pensée de se recueillir pour donner le jour, dans le repos, à quelque création durable.

Au moment où la première Restauration s'accomplit, M. Victor Hugo n'a que douze ans ; mais MM. de Vigny, Ancelot, Guiraud, Briffaut, sont déjà connus, ou sur le point de l'être (1). Ducis, on le sait, avait résisté à toutes les offres de Napoléon : « Général, lui disait-il un jour » qu'il se promenait avec le premier Consul dans les jar» dins de la Malmaison, voyez-vous ces canards sauvages » qui passent sur notre tête ; ils sentent toujours de loin

(1) Nettement. Histoire de la littérature française sous la Restauration, t. 1, p. 202.

» l'odeur de la poudre; eh bien, je me suis fait canard » sauvage. » Le *Moniteur* à quelque temps de là l'avait proclamé sénateur : Ducis ne voulut pas accepter, et quand on lui offrit la croix de la Légion-d'honneur : « J'ai » déjà refusé pis, répondit-il. »

Avec la restauration, des œuvres nouvelles se présentent à nous sur la scène; en 1826, des acteurs anglais viennent à Paris jouer les drames de Shakespéar; on s'émeut, on se passionne, et parmi la jeunesse d'alors couve l'idée d'une réforme au théâtre, idée qui bientôt va trouver son expression dans un manifeste célèbre. M. Victor Hugo lit à quelques amis sa préface de *Cromwell;* le nouveau code de littérature dramatique est discuté, dans les réunions de la rue de Vaugirard; il est accepté, et la nouvelle pléïade inspirée par Shakespear, marche avec enthousiasme vers une gloire qu'elle se croit assurée d'atteindre.

Avant ce mouvement dont l'impétuosité détourne à son profit l'attention encore même aujourd'hui, lorsqu'on l'étudie dans l'histoire, la Restauration n'avait-elle rien produit au théâtre? Rappelons les succès qu'avaient obtenus déjà les *Vêpres Siciliennes* et le *Paria* de Casimir Delavigne; *Clytemnestre* et *Saül* de Soumet; les *Machabées* de Guiraud; *Marie Stuart* de Lebrun; *Saint Louis* de Ancelot.

La comédie avait plus de succès encore : Casimir Bonjour, Andrieux, Désaugiers, Merville, Scribe surtout, avaient replacé la comédie française a un rang qu'elle n'avait plus occupé chez nous depuis Molière.

Ce fut pendant l'hiver de 1829 à 1830 que la nouvelle école prit réellement une place glorieuse au théâtre; la Restauration avait cru pouvoir ranimer un passé déjà trop loin d'elle, elle n'avait pas songé que l'idée hésite parfois dans sa marche, mais ne retourne jamais en arrière; l'opi-

nion marchait, et de vives discussions dans le monde politique pouvaient faire pressentir un changement prochain. La littérature devait comme toujours recevoir le contre-coup de l'opinion générale ; *Hernani* parut ; M. Alexandre Dumas fit jouer *Henri III ;* on voulut essayer une réhabilitation de la tragédie classique, on échoua ; la censure, il est vrai, défendit la représentation de *Marion Delorme*, sous prétexte que le rôle abject qu'y jouait Louis XIII pouvait donner lieu à des allusions blessantes à l'égard du monarque régnant. Le coup n'en était pas moins porté, et la victoire restait à l'école romantique.

Dans l'école romantique, nous trouvons la dernière transformation de l'art dramatique en France. On connaît trop les pièces qui ont fait bruit au théâtre depuis 1830 pour que nous ayons besoin d'en rappeler ici les détails.

S'éloigner d'un milieu trop limité, pour embrasser l'humanité tout entière ; abandonner les rois et les grands, pour peindre enfin sur la scène les passions d'une classe d'hommes trop oubliée jusqu'alors ; laisser de côté des situations convenues pour aborder des situations vraies, tel était le but de l'école nouvelle. Bien des essais ont été faits par des écrivains de talent ; peu d'œuvres ont résisté au jugement des contemporains eux-mêmes ; les auteurs de nos jours seraient-ils plus heureux que leurs devanciers, et le nouveau caractère qu'ils s'efforcent depuis quelques années de donner à leurs pièces, produira-t-il des œuvres plus durables ? Nous ne le pensons pas ; les situations empruntées à la vie privée, ne sont pas assez dramatiques pour intéresser longtemps à la scène ; on les exagère pour en augmenter l'effet ; on les défigure pour les rendre moins triviales ; heureux quand on ne se borne pas à quelques dissertations monotones, à quelque dialogue sur un sujet philosophique ou social, fort diffi-

cile à débiter pour l'acteur, et toujours fatigant à écouter pour le spectateur. Si nous ajoutons à cela, l'abus constant de l'analyse sur les moindres détails, nous aurons complété la physionomie du drame, telle qu'on nous le présente depuis quelques années. Loin de nous la pensée de nier le talent des auteurs; mais les mots spirituels qui font le succès d'une comédie, ne sauraient remplacer dans le drame la lutte des grandes passions. Ces passions sont-elles mortes aujourd'hui? et ces pièces où nous ne voyons plus ni règles, ni lois, ni morale, sont-elles l'expression du scepticisme de notre époque? On ne croit plus à rien aujourd'hui, nous disent ces jeunes blasés qui se croient trop vieux déjà pour se donner la peine de penser à quelque chose de sérieux; quoi de plus ridicule que ces passions romanesques données aux personnages du théâtre? Voyons-nous rien de semblable dans le monde? On y vit plus doucement que cela; on rêve un peu moins; on s'occupe un peu plus du *solide,* du *réel*; notre siècle est un siècle d'affaires; on gagne de l'argent pour avoir le plaisir de rêver ensuite; ne vous étonnez donc pas des nouvelles allures du théâtre, il marche avec son temps; on y joue à la bourse; on y commente le code civil, voire même le code de procédure; on y gagne des rentes, on y épouse des filles fort bien dotées, puis on roule carrosse, sans s'occuper des belles passions de M. Victor Hugo.

Etes-vous bien sûr que ces dehors si calmes, que cette existence aux heures si bien réglées, ne cachent plus de passions? Soulevez le masque, vous verrez l'homme, non plus tranquille, enjoué, souriant, s'occupant d'affaires comme il prendrait son déjeuner; vous le verrez avide, inquiet, jaloux, haineux, tout entier à la passion la plus terrible, l'intérêt.

Lorsqu'il a remis son masque et rajusté sa chevelure,

avons-nous besoin pour le voir de nous rendre au théâtre? Au bal, à la promenade, au cercle, partout nous le coudoyons assez; nous le connaissons trop sous cette face froide et monotone, pour en supporter longtemps la vue dans notre stalle au théâtre.

L'homme à la mode, quand il a des ridicules, est un sujet convenable pour la comédie; pour le drame, bannissez la mode, ou rejetez-la du moins au second plan; la mode n'a rien de vrai, et le drame ne peut émouvoir s'il ne nous montre la vérité.

La comédie elle-même ne nous intéresserait pas longtemps, si elle n'avait que la mode et ses ridicules à son service; elle aussi doit faire tomber le masque; si le masque est drôle, tant mieux, mais on rira bien plus volontiers encore de l'homme rendu ridicule par les efforts qu'il fait pour s'affubler d'un masque qui n'est pas taillé à sa mesure.

Mêlez-vous ces deux genres, comme on le fait si souvent aujourd'hui, n'oubliez pas que vous parlez à des hommes, et que ceux que vous mettez en scène ne doivent pas être seulement des personnages à la mode; faites-les vivre, palpiter et sentir; qu'ils s'émeuvent et se passionnent; alors seulement vous verrez s'émouvoir et se passionner votre public.

Ch. Quris.

ÉTUDES SUR JEAN BODIN.

SUITE DE LA TROISIÈME ÉTUDE.

L'adhésion de Bodin à la Ligue ne se justifie point, mais elle peut s'expliquer. Aucun lien personnel ne l'attachait plus à Henri III qui, après lui avoir accordé sa faveur jusqu'à punir de l'exil ses détracteurs, la lui avait retirée aux États de Blois. Cette disgrâce était injuste, car Bodin alors combattait pour le véritable intérêt de la couronne, contre la Ligue qui commençait ses redoutables menées. Il soutenait que le meilleur appui de l'autorité royale, était dans le respect des traditions qui, à côté du pouvoir souverain des rois de France, plaçaient les droits de la nation, et c'est dans leur conciliation qu'il cherchait la solution du problème social qui se posait si nettement à cette grande époque. La cour avait rompu avec ce publiciste incompris. Bodin ne trahit donc point les affections et les devoirs d'un favori; on avait pris soin de l'en délier, depuis 1576, et l'on était alors en janvier 1590. Le Parlement de Paris dont l'action révolutionnaire se propageait de plus en plus, le pressait de céder aux entraînements de la ville de Laon contre lesquels il luttait depuis longtemps. Le tiers parti auquel appartenait Bodin, se demandait où était désormais le pouvoir qui pourrait sauver

la France de l'anarchie, en présence d'une dynastie défaillante et méprisée.

Le parlement venait de donner son arrêt enjoignant aux habitants de Laon de se conformer à celui du 5 mars ; Bodin céda à une autorité qui lui sembla devoir tracer la route à ceux qui avaient la conviction qu'un changement était imminent et inévitable dans la succession au trône. Ces faits et ses écrits antérieurs restèrent comme des pierres d'attente qui devaient le rattacher au pouvoir royal dès qu'Henri IV viendrait le restaurer.

La Ligue trouva en lui un magistrat intègre, un citoyen courageux combattant contre tous les excès. Ainsi le 21 mars 1589, il faisait une enquête contre ceux qui avaient essayé de pénétrer dans la prison de Laon pour y massacrer plusieurs habitants, suspects de royalisme et que les ligueurs avaient arrêtés. Il y avait d'autant plus de courage dans la conduite du magistrat qu'il luttait en même temps contre le conseil qui dirigeait alors les affaires de la ville. La situation avait même pris une telle gravité que des commissaires vinrent de Paris avec mission d'insurger Laon. Bodin résista et dans une énergique réponse fit entrevoir que bientôt l'autorité monarchique reprendrait la place que la Providence lui assurait dans notre pays.

En 1593, un jeune homme arrêté comme espion, fut condamné par le commandant de la ville à être pendu, sans autre forme de procès. Une partie de la population s'émut en faveur de cette victime, et lorsque déjà elle était suspendue à la corde, le bourreau fut mis en fuite. La mère de ce jeune homme, dont la voix entraînait la foule, monta courageusement à l'échafaud et coupa la corde. Echappant à la mort, le supplicié se réfugia sous un tas de foin où il allait être ressaisi par l'ordre du commandant, lorsque Bodin accourt, avec l'indignation de l'homme

de la loi qui revendique son justiciable et le place sous la protection des formes juridiques. Sa voix, soutenue par celle du peuple, réduit le commandant à l'impuissance.

Lorsque l'accusé comparut devant le tribunal, il ne se trouva pas un témoin. Bodin eut la joie de faire absoudre un innocent.

A la fin de cette même année, de ce 93 du XVI^e^ siècle, Bodin rompit ostensiblement avec la Ligue lorsqu'elle se livrait à ses dernières fureurs, offrant la France à l'Espagne et repoussant Henri IV. Bodin salua l'avénement d'un roi suivant le cœur de la France et qui répondait aux aspirations de sa conscience et de sa haute raison.

Les alternatives de la vie agitée de Jean Bodin sont jugées ainsi par Bayle, appréciant ses doctrines sur les droits des peuples et sur la puissance des monarques : « Il soutint la première lorsqu'il vit que les flatteurs ou les créatures d'Henri III proposaient des choses d'où pouvaient naître de grands abus, à la charge et à l'oppression du peuple, et il soutint la seconde lorsqu'il vit la France pleine de factions et déchirée par des guerres civiles qui firent éclore une infinité de manifestes et d'autres livres où l'on sapait les lois les plus essentielles et les plus fondamentales du gouvernement. On parlait et on écrivait aussi librement, touchant le pouvoir des peuples, que si l'on eût vécu sous un état démocratique, et l'on travaillait à réduire en acte ce pouvoir là. On machinait la translation de la couronne. On approuvait même les assassins qui, sous prétexte de tyrannie, attentent à la vie des monarques. Cela ne pouvait être que d'affreuses dissolutions. C'est pourquoi Bodin, en s'opposant à une telle licence, se montra très affectionné au bien public. Il eut le malheur de démentir ses principes après la mort d'Henri III, car il entra dans le parti de la Ligue. Mais la chute d'un

pécheur n'empêche pas que les bonnes actions qu'il a faites ne soient bonnes. »

L'adhésion momentanée de Bodin à la Ligue, nous fournit un argument contre la supposition toute gratuite admise par plusieurs historiens, que Bodin avait embrassé la religion protestante, supposition écartée déjà par son testament et par tous les actes de sa vie publique. Certes nous n'entendons point ici juger et condamner le protestantime et nous respectons profondément les croyances religieuses de chacun, nous ne défendons point Bodin d'une prétendue conversion comme d'une action blâmable ; mais nous cherchons la vérité des faits qui ont ici la double importance de la biographie et de l'histoire.

Nous sommes heureux de trouver dans le comple-rendu des travaux de notre Société par M. Laferrière, membre de la Commission centrale, si recommandable par sa science et sa judicieuse critique, la confirmation de l'opinion que nous avons soutenue, et nous répétons avec lui que tout, dans la vie de Bodin, écarte sa prétendue adhésion à la religion réformée. Ce qui put contribuer et même donner naissance à ce bruit de conversion, ce fut principalement son antagonisme avec les jésuites. Les deux Barclay eurent à soutenir les mêmes attaques et les mêmes imputations.

Ménage, à la page 249, dans ses notes sur la vie de Pierre Ayrault et à propos de la séquestration de son fils, donne une lettre de Bodin, adressée aussi à cette occasion par Bodin au lieutenant-criminel d'Angers, son ami, avec lequel il était demeuré en correspondance à Laon. Cette lettre est datée du 27 mars 1595, un an avant la mort de son auteur.

Il faut faire la part des exagérations des passions de cette époque, mais quand on l'a lue on comprend à quel point les hostilités doctrinales et religieuses étaient portées et quelle polémique en résultait.

« Monsieur, j'ay eu et receu plaisir et profit de vostre » livre *de Patrio jure*. Il m'a semblé digne du sujet, et » très-bien fait : horsmis que vous y procédez un peu trop » doucement, *pro rerum capitalium, aut judiciorum publi-* » *corum*, *Quæsitore*. Car il me semble que vous diminuez » l'autorité de vostre estat. Et ne serois difficulté, si j'es- » tois en vostre lieu, de prendre la qualité convenable à » vostre magistrat, qui est, à parler proprement, *Prætor* » *judiciorum publicorum* : puisqu'il est ainsi, que de tous » crimes en France, *judicia publica*, *nulla privata*, *exer-* » *centur*. Et combien que les Commissaires que le peuple » avoit anciennement accoustumé de nommer sur le » champ, s'appeloient *Quæstores paricidii* ; si est-ce, que » depuis qu'on érigea les Prétures des jugemens publics : » *Repetundarum*, *Sicariorum*, *Majestatis*, *Peculatus* ; ce » mot de *Quæstores parricidii* fut inusité. Bien est-il vray, » que tous les Préteurs *publicorum judiciorum* ; *post leges* » *Cornélias ;* avoient de certains Lieutenans Enquesteurs; » qu'on appeloit *Quæsitores* ; pour instruire les procès : » comme l'on voit, *pro Cluentio : alium esse Prætorem ;* » *alium*, *Quæsitorem*. Si ce n'est que vous vous estimez » estre Lieutenant du Séneschal d'Anjou. Lequel toute- » fois n'a point de voix en vostre Siége : *nec apud eum* » *legis actio est :* obstant nos Ordonnances : encore que » les Commissions soient octroyées sous son nom. Quant » à la sommation que vous me faites, il n'en est pas grand » besoin car je croy, et tiens pour assuré, qu'ils ne sonne- » ront mot ; et ne comparoistront en jugement, non-plus » que le Pape Jules *de Monte*, qui somma le Roi Henri II, » de comparoistre devant Dieu, pour respondre du tort » qu'il lui faisoit de tenir la Mirande. Le Roi fit response » qu'il s'y trouveroit, mais qu'il s'assuroit que le Pape » ne s'y trouveroit pas. Toutefois, je n'ay pas moins de » sujet d'escrire contre ces pipeurs, que vous : car l'un

» s'est efforcé de me faire perdre la vie, en cette ville : et » l'autre, l'honneur. Ce dernier est un nommé *Possevin* ; » qui a fait trois petits livrets en un volume : le premier, » contre le sieur de la Noue : le second, contre Bodin : et » le troisième, contre le Plessis Mornay. Mais il m'a fait » plus de pitié que de mal : tant il est inepte. Et toutefois, » il gouverne Sa Sainteté : qui l'envoya vers le Duc de » Nevers, devant qu'il arrivast à Rome. De quoy le Duc se » plaint en sa Légation, pour la première contumélie » qu'il a faite au Roi. Mais c'est trop écrit contre ces im- » posteurs. *Gli satti, sono machi.* Si vostre fils est en » France, il faut user de main-mise ; *et patria potestate* » *eum vindicare* : suivant la forme que baille Ulpian en la » loi première *de Rei vindicatione* : *filium ex jure, non* » *Quiritum, sed Gallorun, vindicando.* Car Accurse a tort » d'avoir dit, que les François n'ont pas leurs enfans en » leur puissance. Encore que la puissance de les tuer, » qu'ils avoient du temps de César, leur soit ostée : non » par la loi, mais par une tres-mauvaise coustume, » comme je pense avoir montré dans ma République. Si » vostre fils ne reconnoist son père, il lui faut dénoncer, » que vous lui donnerez vostre malédiction : car il n'y a » rien que Dieu exauce plus volontiers, que les exécra- » tions et les vœus des pères, comme a tres bien dit Pla- » ton. Cependant je prieray Dieu qu'il vous console ès » autres enfans qu'il vous a donnez Je vous baise les » mains.

» Vostre ancien ami, compaignon, et humble serviteur,

» J. Bodin.

» De Laon, ce 27 mars 1595. »

On sait quelle guerre longue et pénible Pierre Ayrault soutint contre la corporation où son fils, échappant à la

puissance paternelle et aux sollicitations de sa famille, trouva une retraite impénétrable.

Puisque nous empruntons cette citation à Ménage, faisons un autre rapprochement qu'il nous suggère. Déjà nous avons vu Cujas et Bodin à Toulouse et à Bourges, l'un soutenant l'autorité du droit romain non seulement quant au droit civil, mais encore en morale et en droit public et s'appuyant sur cette maxime : C'est la raison écrite ; l'autre subordonnant cette ambitieuse assertion à la raison elle-même surgissant des annales de l'histoire profane et surtout des livres sacrés.

Celui qui s'était permis l'anagramme *Andus sine bono*, fut sur le point de devenir Andus lui-même. Ménage retrace la négociation importante qui s'établit à cette date de 1595 entre le maire et les échevins de la ville d'Angers et Jacques Cujas à qui on proposait la chaire de droit à Angers. Une correspondance active entre Pierre Ayrault et Cujas atteste l'intérêt avec lequel cette proposition fut suivie. Le registre des Conclusions de l'Hôtel-de-Ville en fait également foi. La correspondance avec Pierre Ayrault était écrite en latin ; mais le père du droit romain fut obligé de s'humaniser en s'adressant au corps de ville. Voici sa lettre française du 1er janvier 1596, datée à Bourges.

« *A Messieurs, Messieurs les Maire et Eschevins de la ville d'Angers.*

» Messieurs, j'ay connu par la lettre que M. de Ponson » a écrite à son fils, le désir que vous avez de me retirer » en votre Ville, si tant est, comme je pense que vous » entendez, que cette-cy change d'estat ; ainsi qu'elle en » est fort menacée : dont je vous dois bien remercier. Car

» combien que j'aye seure retraicte au Parlement de Gre-
» noble : et plusieurs de mes bons Seigneurs et Amis en
» ce cas me présentent leurs maisons, et leurs biens : si
» prisé-je grandement et estime vostre bonne affection
» envers moy : et si vous me la faisiez paroistre plus clai-
» rement, mesme en ce qui concerne le traictement que
» l'on me faict icy, si vostre intention est telle que de
» me l'entretenir, ou accroistre, suivant ce que j'ay prié
» M. de Ponson d'en avertir Monsieur son père, je pour-
» rois peutestre satisfaire à vos desirs; pourveu que dans
» peu de jours j'en fusse acertainé; devant que les occur-
» rences des affaires de cette Ville me contraignent de
» prendre autre conseil. Et sur ce, Messieurs, je me re-
» commanderai tres-humblement à vos bonnes graces,
» et prirai le Créateur vous tenir en prospérité.

» Vostre bon ami et serviteur,

» JACQUES CUJAS.

» De Bourges, ce 1 de janvier 1576.

Il est à remarquer que Cujas ne demandait à la ville d'Angers que douze cents livres d'appointement, comme il paraît par cette Conclusion de l'Hôtel de Ville d'Angers :

« *Extrait des Registres de la Mairie d'Angers, du vendredi 20 janvier 1576.*

» En l'assemblée, où estoient M. du Bellay, Gouver-
» neur, M. le Président du Gast, le Président d'Anjou, le
» Maire, le Lieutenant Criminel, le Lieutenant Particu-
» lier, le Procureur du Roy, le Blanc, Guillaume des
» Landes, Bault, Fournier, Lambert, Laurans, Ayrault,
» et Ménard, Eschevins et Conseillers de ladite Ville :

» A esté proposé par M. le Maire d'aviser aux moyens » de retenir M. Cujas, et de lever la somme de douze cens » livres. »

Ainsi Cujas, obligé de fuir Bourges à cause des troubles civils, venait illustrer l'université d'Angers, si un arrêt du Parlement ne l'eût appelé à Paris. Cette haute distinction dut le consoler de ses traverses dont il exprimait les chagrins à Pierre Ayrault en en cherchant la cause dans cette allusion empruntée au livre de l'Énéide : *Dum sævæ nutu Junonis eunt res.* La cruelle Junon de Cujas était Catherine de Médicis.

Dix ans plus tard, la chaire qu'aurait dû remplir Cujas fut occupée par Guillaume Barclay, cet Écossais célèbre qui, fidèle à la religion de Marie Stuart, résista aux séductions de Jacques, roi d'Angleterre, et rappela auprès de lui en France, son fils Jean, né à Pont-à-Mousson en 1582, le grand controversiste, l'auteur de l'*Euphormion*, de l'*Argénis*, du *Traité de la puissance du pape*, de l'*Icon. animorum*, du *Paræsenis ad sectarios*, de l'*Histoire de la conquête de Jérusalem*, l'ami du cardinal Bellarmin, le favori de Paul V, qui n'en fut pas moins censuré à Rome et n'en est pas moins compté au nombre des Pères de la foi de son siècle.

En parlant de Guillaume Barclay, Ménage dit : « J'ai ouï dire à mon père que lorsqu'il allait faire sa leçon, il était suivi de son fils et de deux valets, revêtu d'une robe magnifique, avec une grosse chaîne d'or au cou. Il mourut à Angers à la fin de 1605. Son fils Jean s'en alla à Paris, y épousa Louise de Bonnaire qui le suivit à Rome, où il mourut le 12 août 1621. Son fils lui érigea un tombeau à l'église de St-Laurent sur le chemin de Tivoli, d'où sa veuve fit enlever le buste de marbre, parce que le cardinal François Barberin avait fait faire à Bernard Guillaume, son précepteur, un tombeau pareil vis à vis celui

de Barclay. Louise de Bonnaire ne put supporter qu'un pédagogue fît le pendant de son mari (Bayle). »

On nous pardonnera ces digressions qui, ayant pour point de départ la correspondance de Jean Bodin avec Pierre Ayrault, nous ont conduit à passer devant les illustres amis de ce magistrat appelant, à Angers, tour à tour, Cujas et les Barclay.

Revenons à Bodin. Nous l'avons suivi depuis les premières manifestations de sa vie publique et déjà célèbre à Toulouse, nous l'avons vu conduit à la cour par sa vaste érudition et ses œuvres littéraires et philosophiques. Il a paru aux États de Blois avec l'autorité de son mérite et de son caractère. Il y a attaché son nom, en même temps qu'il y trouvait la disgrâce d'Henri II. L'histoire de ces États le place au premier rang des publicistes et des hommes politiques qui ont inauguré la tolérance religieuse et les droits de la nation conciliés avec ceux de la monarchie. Il a posé, dans sa Méthode historique et dans sa République, les principes et les règles de morale qui doivent servir de base au droit international.

La Ligue, combattue courageusement et longtemps par lui, l'a humilié à ses pieds en lui arrachant un passager, mais regrettable hommage, dans des jours de fatigue et de désespoir, auxquels les plus grandes âmes subissent des défaillances. Ses dernières années témoignent de son rapide retour aux principes et à la pratique des doctrines de toute sa vie.

Que nous reste-t-il à dire avant de nous heurter à son tombeau placé par son testament à l'église des Cordeliers de Laon, comme une protestation contre les assertions de ses détracteurs?

Depuis 1678, il avait publié son ouvrage intitulé : *Theatrum naturæ* ou Recherches des causes premières de toutes choses et de leurs fins. La tâche était trop vaste et Bo-

din y échoua. Tout autre sans doute eût éprouvé le même sort. Mais outre l'insuccès dans l'obtention du but, il eut le malheur de traiter une matière qu'il ne connaissait pas. La physique lui fit complétement défaut, il ne comprit ni le système de Copernic ni la découverte de Galilée. Il se perdit dans les obscurités métaphysiques qu'il entassa dans ses cinq livres, sans en élucider aucune partie. Quant à l'histoire naturelle il n'en établit aucune notion et, au chaos de cette science, il ne fait qu'ajouter les rêveries de son imagination qui ne s'éleva pas au-dessus des plus vulgaires notions. Disons-le avec M. Baudrillard, tout cela ne mérite pas l'examen quoiqu'il faille s'étonner de l'étendue du labeur.

Nous jetterons aussi un voile sur la Démonomanie des sorciers qu'il publia en 1678 sous l'influence des croyances du temps ; tout ce qu'on peut recueillir d'absurde dans ces croyances est accueilli et outré par l'auteur. Celui qui s'est élevé si haut dans la philosophie de l'histoire et dans la politique, le publiciste qui avait devancé le XVIII^e^ siècle, en signalant les principes sociaux et les règles du droit public qui nous régissent, n'eut pas un aperçu philosophique ni une inspiration de philanthrophie pour reconnaître l'erreur de l'opinion et de la loi sur la croyance aux sorciers.

Il était réservé à la magistrature du siècle de Louis XIV et à ce tout-puissant monarque de faire cesser ces barbares procédures. Bodin, dans son traité, enchérit au contraire sur la crédulité fatale du peuple et sur la cruauté des lois qu'il était chargé d'appliquer aux sorciers.

L'Heptaplomères, resté en manuscrit dans les œuvres de Bodin, qui comprit qu'à cette date une pareille publication était dangereuse, a été diversement apprécié.

Il ne faut pas y voir une profession de foi de Bodin, car il ne conclut pour aucun système religieux quoique ses

tendances au déïsme y soient mises en relief, soit qu'il les fasse procéder de la tradition biblique soit qu'il les emprunte à la philosophie.

L'importance de ce manuscrit est dans l'érudition de l'auteur et dans la manifestation des idées philosophiques, à cette date du XVI^e^ siècle. Leibnitz le comprenait ainsi, et les Allemands, en lui donnant asile pendant trois siècles et en l'imprimant deux fois, ont continué de le considérer à ce point de vue. Il est aujourd'hui dans les bibliothèques de France, où l'on peut le lire en latin. Il ne comporte pas d'analyse.

Bodin parvenu à l'âge de 65 ans, continuait sa carrière magistrale lorsqu'il fut atteint à Laon par le fléau qui désolait la France, en 1596. Il fut inhumé aux Cordeliers de cette ville, suivant le vœu exprimé dans son testament cité par Ménage. Il nous a été impossible de retrouver sa postérité en Anjou ou ailleurs. Un seul fils, Jean, lui avait survécu. Est-ce lui qui est revenu dans ce pays et y a exercé la charge de maire en 1610? on ne peut l'affirmer.

Bayle a résumé scrupuleusement tous les jugements portés sur Bodin par ses partisans et par ses adversaires. Peu d'hommes ont suscité autant d'éloges et d'âpres critiques que notre célèbre compatriote. L'histoire et les critiques modernes ont mis sa physionomie dans un jour plus calme et plus net, que Bayle avait entrevu quand il écrivait : *Laissons à Bodin, sans controverse, un grand génie, un vaste savoir, une mémoire et une lecture prodigieuse.*

N. Planchenault.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE SAINT-CLÉMENT

DE CRAON.

AVANT-PROPOS.

C'est un grand plaisir pour moi toutes les fois que je découvre quelque chose concernant l'histoire de mon pays, c'est ce qui m'a engagé à rédiger cette notice.

Puis, je me suis laissé persuader que, malgré l'exiguité du sujet, elle pourrait intéresser quelques uns de mes compatriotes partageant mes goûts ; voilà tout ce que je puis alléguer pour me faire pardonner sa publication.

J'ai mis à contribution toutes les chroniques que j'ai pu me procurer, elles ont été malheureusement trop peu nombreuses. Je dois surtout beaucoup aux notes de M. l'abbé Foucher, à celles extraites par M. l'abbé Logeais des manuscrits des bibliothèques de Laval et de Chateaugontier, et qu'il a bien voulu me communiquer avec la plus rare obligeance.

Je prie ces messieurs de vouloir bien recevoir ici l'expression de toute ma gratitude.

La Jacopière, 1er avril 1860.

De Bodard.

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE SAINT-CLÉMENT

DE CRAON.

Dans un précédent article nous croyons avoir prouvé l'existence à Craon d'un établissement gallo-romain dont le centre civil était très probablement placé au sommet du coteau nommé les *Provenchères* : nous avons dit n'y avoir trouvé que d'insignifiants débris de poterie. Depuis, on nous en a procuré beaucoup d'autres rencontrés non auprès de l'enceinte circulaire que nous avons décrite, mais beaucoup plus bas et provenant des habitations placées entre le pied du coteau et la rivière : c'est à ces habitations qu'a succédé évidemment le village de Blochet (1).

Nous avons aussi prouvé que sur le coteau opposé à

(1) Les preuves d'un établissement gallo-romain à Craon se multiplient de plus en plus : on vient de nous procurer une pièce d'or trouvée très certainement aux Provenchères. Elle a 20 millim. 1/2 de diamètre ; imparfaitement ronde ; bombée du côté de la tête, concave au revers. Or jaune pâle.

Au droit, tête grosse, laurée, cheveux bouclés et courts. La couronne est attachée par des bandelettes se terminant par 4 glands. Une de ces bandelettes vient horizontalement onduler sur le bas de la joue. Cette pièce nous paraît ressembler singulièrement aux *statères* de Philippe II de Macédoine. On sait que les Gaulois s'efforcèrent de les imiter, mais les gravures que nous avons vues des *statères* leur donnent 17 millim. et ont pour revers un bige, tandis que le revers de la nôtre semble avoir été couvert de divers objets allégoriques très difficiles à distinguer, même à la loupe. Cependant on croit y reconnaître une tête de bœuf, une amphore, un arbre, etc. Ces objets sont en relief *très doux* ainsi que la tête. Du reste nulle inscription, et nul cordon sur les bords.

celui des Provenchères avait existé un temple gallo-romain dédié à Mars-Mulion, et qu'à ce temple avait succédé une église dédiée à saint Clément, mais à quelle époque a été bâtie cette église? — En d'autres termes, à quelle époque le culte des idoles a-t-il fait place à celui du vrai Dieu dans cette partie de l'Anjou?

Vers l'an 570, Chilpéric, roi de Soissons, aidé par les Angevins, faisait la guerre à Guerch, roi de Bretagne. Ennius, évêque de Vannes, s'interposa pour faire la paix. Le prélat plut tellement à Chilpéric, que ce prince l'engagea à venir gouverner le diocèse d'Angers alors sans pasteur. Ennius, touché de compassion à la vue de nos populations encore plongées dans l'idolâtrie, tandis que nos voisins les Arviens, devenus Diablintes-Cénomans, possédaient depuis le VIe siècle plusieurs églises, entr'autres Cômes et Cossé sur nos frontières, fit venir saint Martin de Vertou (Vertavensis), breton d'origine, et le chargea de porter les lumières de l'Évangile avec la civilisation dans les cantons d'*outre-Maine*, c'est à dire dans notre pays. Ce saint abbé, après avoir rempli sa mission avec un succès digne de son zèle, mourut en 601. Le Lion qu'il avait évangélisé et plusieurs églises aux environs de ce bourg le prirent pour patron. Remarquons que le Lion (Legio) était comme Craon un ancien établissement romain, et qu'il est infiniment probable que le saint missionnaire dut principalement porter ses travaux sur ces centres primitifs de populations.

Remarquons encore le grand nombre de paroisses de nos environs qui ont saint Martin pour patron : Athée, Ballots, la Chapelle, Cherancé, Loigné, la Selle, Saint-Martin-du-Limet, Pommerieux, Simplé et Ménil. Lors même que le patron de ces églises ne serait pas saint Martin de Vertou, mais saint Martin de Tours, on peut croire que ces nouvelles paroisses confondirent souvent dans leur vénéra-

tion le patron de leur fondateur et leur fondateur lui-même (1).

D'autre part, Grégoire de Tours, qui parle aussi de saint Martin de Vertou, dit que de son temps (559 - 593) un homme nommé Floridus et une femme de Craon (*ex vico Carnoensi in Andegavo territorio*) furent guéris à Candes sur le tombeau de saint Martin de Tours; cet homme qu'on avait été obligé d'apporter, avait les pieds et les mains contractés (2).

Puisque Craon avait une population chrétienne au milieu du VI^e^ siècle, comment ne pas penser qu'il devait cette transformation au saint missionnaire envoyé par Ennius dans ce même temps; que les nouveaux chrétiens, dans la ferveur de leur zèle, renversèrent le temple de Mars-Mulion, avec ses débris construisirent notre première église, et cachèrent dans ses fondations la pierre dédicatoire dont nous avons parlé dans notre première notice, dont l'inscription n'était plus pour eux qu'un honteux souvenir d'idolâtrie?

Ce qui pour nous achève de démontrer l'existence de cette première égliseau VI^e^ siècle, ce sont quelques débris qu'on aperçoit encore dans le jardin de l'ancien prieuré (cure actuelle). Leurs ornements en zig-zag ou dents de scie et entrelacs grossiers appartiennent évidemment au style latin ou roman primitif; ces débris en calcaire oolithique semblable à la pierre de l'inscription, ne peuvent être confondus avec ceux de la reconstruction faite par le prieur

(1) Le Pertre (Ille-et-Vilaine) à 6 lieues plus au nord que nous, était un monastère bâti par Clovis II (638-656) en l'honneur de saint Martin de Vertou (Annales des Bénédictins citées par l'abbé Foucher).

(2) Liv. II, chap. 48 des miracles, etc. La forme latine des noms Floridus et Taurus, Tauricus de l'inscription, donne à croire que la population de Craon comprenait plusieurs Romains d'origine.

Crevant en 1525 et dont nous parlerons bientôt, ceux-ci étant en pierre schisteuse du pays.

Le plus remarquable débris de l'église primitive est une table portée par un tronçon de colonne et placée sous les tilleuls. Elle a près d'un mètre carré et semble avoir formé un entablement. D'autres pierres du même genre se voient dans l'escalier vers l'ouest qui descend sur la terrasse du jardin.

Ajoutons encore à ces preuves qu'à moins d'un siècle de là, du temps de Clovis II (644-660), de Thierry III (688-690) et de Childebert III (695-711), le Craonnais comptait déjà six paroisses. Elles sont citées par ce prince dans une charte par laquelle il les exemptait de certains impôts. Voici leurs noms : Marans, Gené, Bouillé, Senonnes, Canuncus et Sylviliacus. On peut voir cette charte tout au long dans Hiret p. 101. On ignore quelles sont les paroisses désignées par les deux derniers noms (1). Toutes six dépendaient de l'abbaye de St-Serge, mais s'il existait des paroisses à Bouillé et à Senonnes, assurément devait-il y en avoir à Craon, où déjà se trouvaient des chrétiens, comme nous l'avons vu, du temps de Grégoire de Tours.

Un siècle plus tard, dit le même Hiret, Pepin (751-769) *confirma* à la puissante abbaye de St-Aubin la possession des églises de Pruniers, de Mairon et de *St-Clément*. Ce mot *confirma* donne évidemment à St-Clément une existence antérieure à Pepin. Le même auteur affirme que l'abbaye de St-Aubin conservait dans ses archives un ti-

(1) On serait tenté de supposer que Sylviliacus n'est que la traduction du nom celte Craon, *Craum* forêt, mais nous n'avons vu nulle part que Craon ait appartenu à St-Serge ; seulement cette abbaye posséda dans le Craonnais une terre appelée *Nubiliacus* (in pago Andegavensi in vicaria Croniacensi). Cart. de St-Serge cité dans le Gall. Christ. vetus. T. IV, p, 822. Charte de l'an 895.

tre par lequel Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve (814 à 877) lui avaient concédé Mairon, *St-Clément*, Sougé et Montreuil (1).

Vers le même temps (850), Lambert, chassé du comté de Nantes qu'il avait usurpé, vint avec ses Normands s'établir à Craon. Il choisit cette retraite, dit la chronique nantaise, parce que ce village dépendait du monastère de St-Clément de Nantes, dont sa sœur Doda était supérieure.

Comme on le voit, les guerres continuelles entre nos rois et les princes bretons nous avaient déjà fait changer de maître. Erispoé s'était intitulé prince de Bretagne et *des pays jusqu'à la Mayenne* (Lobineau), et Charles-le-Chauve, pour avoir la paix avec Salomon, successeur d'Erispoé, lui concéda les mêmes pays et de plus la riche abbaye de St-Aubin. A ces conditions le prince breton promit fidélité à Charles et lui paya le tribut d'usage (censum) (2), de sorte que nous relevions à la fois de Bretagne pour le temporel, et d'une abbaye d'Angers pour le spirituel : transactions assez communes dans un temps où le revenu était à peu près nul, partout ailleurs que dans les abbayes.

Sans doute notre église, comme notre pays, eut beaucoup à souffrir depuis le commencement du VII^e^ siècle jusqu'au X^e^, et ceci confirme encore notre opinion sur l'existence de St-Clément avant ces trois siècles de dévastation pendant lesquels il est peu probable qu'elle eût pu être bâtie, et pendant lesquels aussi elle eût été détruite complétement si, comme la plupart des églises du temps, elle eût été en bois.

Quoiqu'il en soit, notre pays respire un peu sous Foulques le Bon, comte d'Anjou (938-958). Ce prince, à qui la

(1) Maironius, Clementiniacus, Sabiacus, Monasteriolum. Hiret p.304.

(2) Annales de St-Bertin, année 861, citées par Ménage.

postérité a décerné le plus beau des surnoms, s'appliqua à faire refleurir l'agriculture et à réparer les églises. Peut-être la nôtre fut-elle de ce nombre, car certainement elle existait à cette époque, puisque Suhard, un des barons de la première maison de Craon, vivant sous Foulques-le-Bon, la donna, ou la rendit, on ne sait lequel dire, à l'abbaye de St-Aubin, avec une maison y attenante, à condition d'y bâtir un monastère.

Ainsi l'église de St-Clément, très probablement fille de St-Clément de Nantes, tout en dépendant de l'Anjou sous Chilpéric; bâtie au VI^e^ siècle sous l'inspiration d'un missionnaire breton; donnée au VIII^e^ siècle à la puissante abbaye de St-Aubin, puis rendue à la Bretagne au IX^e^ par Lambert, ou de son temps, revint encore à St-Aubin au X^e^. Nous allons voir qu'elle n'était pas au bout de ces vicissitudes.

Sous prétexte que la clause mise à la donation de St-Clément n'avait pas été remplie par les religieux de St-Aubin, Guérin, fils et successeur de Suhard, reprit notre église, s'en appropria les revenus et la fit desservir par des prêtres séculiers. Indépendamment des motifs d'intérêt qui pouvaient exciter sa convoitise, nous pensons que se croyant réellement sujet de Bretagne par la donation de Charles-le-Chauve, et de plus ayant donné Berthe sa fille unique en mariage à Robert de Vitré, Guérin devait voir avec peine son église dépendre d'Anjou.

Mais alors la brillante et valeureuse famille des Ingelgériens était en possession du comté d'Anjou. Sans doute ils avaient vu avec dépit l'attribution du Craonnais à la Bretagne et n'attendaient qu'une occasion pour s'en ressaisir. Elle ne tarda pas à se présenter : Guérin étant allé porter son hommage au duc de Bretagne, Geoffroy Martel, alors comte d'Anjou, le fait citer à la cour de ses barons. Guérin, assuré du puissant appui de Conan, duc de Bre-

tagne, se garda bien de comparaître. Il est condamné par contumace comme traître et félon ; la guerre est déclarée. Mais Conan est surpris par la mort ; Guérin, sans appui, est battu et tué par Robert-le-Bourguignon, parent du comte d'Anjou, et sa baronnie confisquée au profit de son meurtrier.

Le corps de Guérin fut apporté à Craon et enterré dans le cloître des religieux de St-Clément. C'est très probablement à son tombeau que les chanoines de St-Nicolas (collégiale du château) étaient tenus de temps immémorial de venir processionnellement chaque année chanter un *Libera* le mardi des Rogations. Un procès-verbal de 1632 dit que ce tombeau était couvert d'une pierre d'ardoise toute *figurée de carreaux* (peut-être les lozanges de l'écu de Craon) (1) et qu'elle était située près d'un pilier du cloître, cour actuelle de la cure ; il ne serait pas étonnant que la veuve de Robert de Vitré qui fut obligée 10 ou 15 ans plus tard, par des considérations politiques, d'épouser le meurtrier de son père, et de faire épouser sa fille au fils de son nouvel époux, ait voulu, même avec la coopération de ses enfants, fonder ce triste anniversaire. C'était dans les mœurs du temps.

Notons ici un fait important pour notre église, car il fut pour elle une source continuelle de contestations et d'interminables procès : en donnant la baronnie de Craon à Robert-le-Bourguignon, Geoffroy qui, quelques années auparavant, en 1047, avait fondé Vendôme avec l'idée d'en faire un établissement religieux de premier ordre (2)

(1) Toutefois les armoiries ne datant guère que du XIIe siècle, et l'écu lozangé n'ayant probablement appartenu qu'à la 2e maison de Craon dont Robert-le-Bourguignon fut le chef, nous ne donnons cette probabilité qu'avec la plus grande réserve.

(2) Pour que rien ne manquât à l'illustration de cette maison, le pape Grégoire VII (1073-1085), voulut que ses abbés fussent de droit cardinaux du titre de St Prisce.

se réserva la propriété de St-Clément pour le donner avec toutes les églises dont il avait la disposition à cette puissante abbaye qu'il peupla de Bénédictins venus de Marmoutiers.

Voici la charte de donation de St-Clément à l'abbaye de Vendôme telle que la donne Hiret, p. 202.

« Ego Gosfridus Andegavorum comes, per hujus cons-
» criptionis noticiam et potentis ætatis fidelibus notum
» fieri volui et apud futuras post nos generationes à ca-
» lumniis (contestations) omnibus tutum, quod ecclesiam
» S. Clementis apud castrum Credonis sitam, cum deci-
» mis et rebus ad eam justè pertinentibus, monasterio
» S. Trinitatis quod Vindocinii a novo fundavi et mona-
» chis ibidem sub domino Oderico abbate degentibus ac
» successoribus eorum, sicut alias eas donationes meas
» in perpetuum possidendam, pro redemptione peccato-
» rum meorum dedi in augmentum victualium vestrum
» et necessarios sumptus ipsorum. Quam quidem eccle-
» siam Suthardus vetulus olim Huberto abbati et mona-
» chis S. Albini in manu miserat ad hoc ut ulli eam ad ab-
» batiam augmentando producerent. Sed post modum,
» cum illi conventum istud complere nollent, Garinus
» Suthardi filius, sibi illam resumpserat, et ad clerico-
» rum servitium redactam, in manu suo tenuerat. Cum
» vero honorem (fief) Credonis in manu dominicum habui,
» S. Trinitati illam dedi antequam honorem Roberto
» Burgundioni fideli meo (leude, vassal) donavissem :
» nam ab illius donatione ecclesiam hanc simili S. Tri-
» nitati prius donatam exceptam denominavi, quia monas-
» terio S. Trinitatis in moram cellæ possidendam tradi-
» deram. Ego Gausfredus comes donationem istam feci,
» et pro hoc signum S. Crucis firmavi. Græcia comitissa
» huic donationi præsens interfui. Isti sunt qui testes ad-
» fuerunt: Odericus, abbas, etc. Actum Andegavis civitate,

» 7e kal. april. anno ab. Inc. Dom. millesimo 53 (26 mars » 1053). »

On voit par cette charte que le comte d'Anjou tenait mieux une épée qu'une plume puisqu'il ne put faire qu'une croix.

Les bénédictins de Vendôme vinrent bientôt s'établir à S. Clément et en furent ainsi les *curés primitifs*, titre qu'ils conservèrent jusqu'à 89, et comme St-Clément était la seule cure de Craon (St-Nicolas, bâti plus tard, n'était qu'une collégiale), il s'en est suivi que lorsque dans les derniers siècles, les seigneurs de Craon voulurent prendre le titre fort envié de *patrons* et *fondateurs* de cette église, les religieux soutinrent avec succès qu'ils n'avaient d'autre patron que le roi, puisqu'il était un membre de l'abbaye de Vendôme fondé par des princes souverains auxquels avait succédé Louis XI, qui s'empara, comme on le sait, de l'Anjou sur le bon roi René.

L'abbaye de Saint-Aubin, à qui cette donation enlevait encore Saint-Clément, jeta les hauts cris: elle adressa successivement de vives réclamations à l'évêque, au comte d'Anjou, au cardinal légat Gérald, alors à Chartres, et enfin au pape lui-même. Ils ne craignirent pas d'envoyer vers lui jusqu'à trois fois un de leurs religieux nommé Milon qui, s'il ne réussit pas dans sa mission, en rapporta du moins un chapeau de cardinal, et accompagna en France le pape Urbain II. Le souverain pontife, soit qu'il tînt à ménager un seigneur aussi dévoué et aussi puissant que le comte d'Anjou, soit qu'il fût empêché par d'autres motifs, ne se pressa pas de répondre. Pendant ce temps, Geoffroy-Martel mourut en 1060; enfin, en 1072, le pape choisit Aldrod, évêque de Chartres, pour connaître de cette affaire. Orric, abbé de Vendôme, fut condamné à payer à l'abbaye de Saint-Aubin 200 livres pour l'indemniser de la perte de Saint-Clément.

Les religieux de Saint-Aubin trouvant que Saint Clément valait bien davantage, refusèrent de souscrire à cette décision, et le pape renvoya l'affaire à son légat, en le faisant assister de l'archevêque de Tours et de l'évêque d'Angers. Les deux abbés furent assignés à comparaître devant eux à Bordeaux. Foulques Réchin, alors comte d'Anjou, trouva plus simple et plus expéditif de faire enlever l'abbé de Saint-Aubin à son passage à Saint-Jean-d'Angély. Cet abbé trouva moyen de dépêcher secrètement à sa place deux de ses religieux : vains efforts, la première décision fut confirmée et le pape la ratifia en 1093. — L'affaire paraissait donc enfin terminée ; point du tout, soixante-quatre ans après, à force de réclamations, l'abbaye obtint de Pascal II, en 1115, le prieuré de Saint-Jean-sur-Loire, en compensation de Saint-Clément. — Rare et remarquable exemple de ténacité qui peut donner une idée de l'esprit de suite qui dirigeait successivement les chefs de cette célèbre abbaye.

Pendant que tout ceci se passait, Robert le Bourguignon, chef de la seconde maison de Craon mourait en Palestine, et son fils Renaud avait ratifié le don de Saint-Clément à Vendôme vers 1070. Huit ans plus tard le même baron donnait aux moines de Vendôme établis à Saint-Clément les droits perçus sur les personnes admises à jurer sur les reliques des saints et sur celles qui se faisaient remplacer pour le service de guerre. Ces derniers droits portaient le nom d'Écuage (*scuta belli*).

Déjà vers 1067, Mathilde, tante paternelle de Renaud, avait donné à Saint-Clément, l'église de *Vetuli campi* qu'on croit être *Bonchamps*, la transformation du V en B étant fréquente (1) ; ce qui est certain, c'est que le don

(1) De *Vetuli campus* à *Bolicampus*, nom de Bonchamps en 1460, la transition est facile.

de Bonchamps fut confirmé à Vendôme en 1136 par Innocent II, et qu'il en a dépendu par le moyen de Saint-Clément, jusqu'en 1789.

Ces diverses donations prouvent que les intentions de Suhard furent enfin exécutées sous Robert le Bourguignon, et leur date donne certainement celle de la véritable fondation du *prieuré* de Saint-Clément (1067 à 1070). Ce prieuré touchait à l'église ; ses jardins, en plein midi, descendaient en terrasse au bord d'un étang dont la chaussée faisait partie du chemin se rendant de Saint-Clément à Châtelais.

Maurice Ier, fils de Renaud le Bourguignon, fut un de nos barons les plus chicaneurs. Après avoir approuvé du vivant de son père ses diverses donations aux établissements religieux, il n'eut rien de plus pressé, son père mort, que de les contester. C'est ainsi qu'il voulut empiéter sur les droits de Saint-Clément, mais il trouva en Geoffroy de Craon, abbé de Vendôme et son cousin germain, un rude contradicteur. A cette occasion Geoffroy écrivait à Hamelin, prieur de Saint-Clément : « Je vous » préviens que je dois aller à Angers la veille de l'Ascen- » sion avec une grande suite, pour l'affaire que vous savez. » J'aimerais mieux perdre avec honneur ce que nous pos- » sédons à Craon, que de souffrir sans réclamation les » detestables et injustes coutumes (droits, impôts) que » cet homme sot et désordonné *(incompositus et fatuus)* » voudrait imposer sur les biens de l'Eglise. Adieu, confiez- » vous en la *clémence* de *saint Clément* votre patron, et ne » doutez pas un instant de notre triomphe. » En effet, Maurice appelé avec l'abbé devant le plaid tenu par Foulques V à son château d'Angers, fut condamné à faire amende honorable et à jurer qu'il ne recommencerait pas (année 1105).

Tel fut le résultat de la première lutte que le prieuré de

Saint-Clément eut à soutenir contre les barons de Craon. Il était impossible que deux fiefs si voisins, établis comme nous l'avons vu, par Robert le Bourguignon, indépendants l'un de l'autre, et avec une juridiction particulière, ne fussent pas souvent en mésintelligence; c'est ce qui arriva trop souvent.

Vers 1371, Isabeau, dame de Sully, seule héritière de son frère Amaury IV, dernier baron de la deuxième maison de Craon, eut de vifs démêlés avec le prieuré de Saint-Clément; il fut terminé par un accord en cour de parlement. Les principales dispositions de l'arrêt feront connaître l'objet de la contestation.

Le prieur reconnut devoir au jour d'Angevine, vingt livres de tailles, 4 deniers de cens pour la closerie de Tissus, 4 sols, une jalaie (1) de vin et quatre pains appelés alors chouaisnes, pour le pré Madame, contigu à l'enclos des Jacobins, 18 sols de devoirs pour le fief de la forêt (droit d'y prendre du bois), un septier (3 hectolitres 92 litres) d'avoine et une charreté de paille sur les dîmes d'Athée.

De leur côté les religieux furent maintenus dans leurs droits de haute, moyenne et basse justice, ainsi que dans l'honneur de posséder exclusivement à la Tissalière un gibet à quatre piliers, à charge toutefois de dire chaque semaine deux messes de *requiem* le lundi (on ne dit pas pour qui) et une de Notre-Dame, le samedi.

Quant aux deux foires qui se tenaient alors, l'une dans le bourg même de Saint-Clément, l'autre au prieuré (2), il fut convenu qu'elles se tiendraient dorénavant toutes

(1) Jalle ou jatte d'où est venu le nom de droit de jalage autrement de forage et qui se mesurait avec une jalle.

(2) L'exiguité de ces emplacements prouve le peu d'importance des foires d'alors.

deux dans le bourg, l'une la veille de l'Ascension (nous la verrons plus tard transférée à Saint-Eutrope, le jour de la fête de ce saint), l'autre, le lendemain de la Saint-Clément (1); que le prévôt de Craon viendrait aux dites foires, et que les marchands ne délieraient *leurs sacs* et ne vendraient leurs denrées qu'après que ledit prévôt aurait fait élever le *gant* au bout d'une gaule, après quoi le prévôt irait percevoir la *coutume* sur les denrées vendues. En ce qui regarde le fief de la forêt, ou droit de forêt de Craon, les religieux eurent le droit de prendre le bois de chauffage sans *montrée* (c'est-à-dire sans contrôle) et le bois vert ou de construction avec montrée; l'accord est daté de 1387.

En 1450, Ives Lafond, ancien prieur de Saint-Clément, devenu abbé de Vendôme, fit ouvrir le tombeau de Saint-Eutrope évêque de Saintes au IIIe siècle; il est probable qu'il envoya une partie des reliques à son ancien prieuré, et que ce fut à cette occasion que fut bâtie la chapelle de Saint-Eutrope à laquelle furent attachés des revenus et entr'autres la foire de l'Ascension, qui se tenait à Saint-Clément comme nous l'avons dit, et qui au lieu d'être à une date mobile (du 27 avril au 6 juin) fut ainsi fixée au 30 avril, jour de la fête de Saint-Eutrope.

Ce changement dans le local de la foire et les défenses qui durent être faites de ne plus exposer de marchandises ce jour-là à Saint-Clément, excitèrent nécessairement des querelles et des mécontentements. Ils seront restés dans la mémoire du peuple sous forme de légende où figurent le seigneur de l'Ile Tyson comme vainqueur du diable, et celui-ci, pour sa consolation, emportant les anses des pots exposés précisément ce jour-là à la foire. Ce qui pourrait infirmer ces suppositions, c'est que le héros de

(1) Ces deux foires ont été transportées à Craon depuis la révolution.

cette légende populaire est un Lantivy, et que cette famille ne possédait pas l'Ile au XV^e^ siècle.

La chapelle de Saint-Eutrope devint un petit prieuré dont l'abbé de Vendôme se réserva la collation. En 1666 il se composait d'une maison avec cellier, étable, cours, jardin, fuie, fournil et four banal, le tout enclos de murailles. Il possédait en outre, verger, bois de haute futaie, garennes à lapins, droit de prendre 24 boisseaux (7 hectolitres 83 litres) de bon blé sur Tissus; droit de pêche le long des terres du prieuré, propriété de la Moinerie en Livré, et de deux landes près la Glanerie, exemption de toute servitude seigneuriale, *notamment d'aller tourner le moulin banal à blé et à draps du baron.*

En 1774 il possédait en outre au bord de l'Oudon, le joli vallon nommé vallée de Josaphat, un pré de 2 hommées (0, 66 ares) et environ six journaux (3 hectares) de terre labourable, joignant le champ de foire de Saint-Eutrope et la Chicoterie.

On voit aisément que l'église de Saint-Clément a été successivement agrandie sans aucun plan d'ensemble et pour obéir au besoin du moment. Ces diverses constructions disparates défient toute régularité, on dirait que gênés, contrariés par le voisinage du prieuré, les bâtisseurs ne faisaient que du provisoire en attendant une construction générale.

Pour comble de disgrâce, les principaux habitants imaginèrent en 1526 de bâtir en appentis, contre le seul collatéral existant un second collatéral formé de plusieurs chapelles fermées, ce qui, au moins en dedans de l'église, n'augmenta pas sa difformité.

Louis de Crevant, alors prieur, n'y avait consenti qu'avec la plus grande peine, cela seul serait une preuve de son bon goût. Il en donna bientôt une nouvelle preuve dans la reconstruction du chœur de Saint-Clément. Ce

chœur, qui avait été notre église primitive bâtie, comme nous croyons l'avoir prouvé, au VI^e^ siècle, tombait en ruine. Crevant entreprit de le reconstruire; comme il a été détruit pendant la révolution, nous ne pouvons en donner une idée que par les détails d'un procès-verbal de 1654.

Ce nouveau chœur était formé de deux voûtes d'arrête en pierre de taille (1), la clef pendante de la première voûte portait les armes de France, celle de la seconde les armes de Crevant (écartelé d'azur et d'argent); l'arcade de ravalement qui séparait les deux voûtes, portait les armes de Craon. L'autel des religieux était au fond du chœur au dessous d'une verrière que le soleil levant illuminait des plus vives couleurs, et dont la partie supérieure portait les armes de France, celles de Charles de Bourbon, ancien prieur de Saint-Clément, et celles de Craon.

Dans ce chœur existait un tombeau orné d'une statue couchée ayant une levrette à ses pieds. Les religieux prétendaient que c'était la sépulture d'un seigneur de l'île Bouchard, ce qui est peu vraisemblable, à moins que ce ne fût Georges I^er^ de la Trémouille qui par sa femme était en effet seigneur de l'île Bouchard.

A droite en entrant était la chapelle de Notre-Dame, dite, on ne sait pourquoi, la Toucharde, à moins que son fondateur n'ait été un seigneur de la Touche, ancien fief de la mouvance de Saint-Clément. Ses vitraux portaient les armes de la Tremouille.

A gauche, se trouvait la chapelle de Saint-Benoît patron de l'ordre; au-dessous existait une crypte presque entière-

(1) Il est a remarquer que ces pierres de taille étaient en schiste, tandis que celles du temple de Mars-Mulion étaient en calcaire. Deux chapiteaux géminés placés à la porte de la cuisine de la cure actuelle, sont certainement un débris du chœur du XVI^e^ siècle.

ment abandonnée au XVIIIe siècle à cause de sa vétusté. Elle était sans doute le seul reste de l'église primitive; aujourd'hui il n'en reste pas vestiges, mais dans une maison voisine, bâtie des matériaux de l'ancien chœur, on voit trois colonnes qu'on a employées à soutenir le plancher des caves, et qui très probablement proviennent de cette crypte. Entièrement rondes et d'un diamètre de 0,33 à 0,35 on voit qu'elles n'ont pas été engagées dans les murs et qu'elles devaient soutenir les arcs de retombée d'une voûte; l'une d'elles a pour base un chapiteau renversé de 0,54 de hauteur, à trois rangs de feuilles à peu près plates : au premier rang sont des palmettes à 4 ou 5 lobes de 0,10 de hauteur, au deuxième, les feuilles ont 0,21, sont plus découpées et se rapprochent de la forme de l'acanthe, le troisième rang n'est formé que de feuilles d'iris de 5 à 6 centimètres de large sur 9 de haut, droites et appliquées; au dessus est encore une torsade que recouvre un tailloir portant à ses quatre angles des figures humaines fort dégradées; des rosaces sont placées dans les faces rentrantes du tailloir.

Le fût de la deuxième colonne est *cannelé*, enfin la troisième repose sur un socle d'ordre ionique, composé de deux gros tores avec listel séparés par une gorge, de style tout romain.

Je soumets ces détails aux archéologues, peut-être pourront-ils en conclure une date certaine; tout ce que je puis dire, c'est que j'y ai trouvé une grande ressemblance avec les colonnes de la crypte de la chapelle Saint-Paul de l'église de Jouarre (Seine-et-Marne), que l'on attribue au VIe siècle.

Le chœur bâti par L. de Crevant ressemblait assez à celui d'aujourd'hui, sauf qu'alors la grande arcade qui le séparait de la nef, était orné d'un jubé où on lisait l'épître et l'évangile.

Peut-être la reconstruction totale de l'église eût suivi celle du chœur si, par un abus toujours défendu et pourtant toujours toléré, les revenus de la communauté n'avaient pas été peu après attribués à un abbé commendataire.

C'est aussi L. de Crevant qui en 1537 reconstruisit la maison abbatiale du prieuré telle qu'elle existe encore. On a détruit seulement à la pyramide qui couronne la principale croisée, les armes de France qui y étaient sculptées, et aux pyramides des deux autres petites croisées les armes de Craon qui y avaient été mises en reconnaissance du droit de forêt accordé au prieuré en 1267.

Sur la porte en accolade du côté de la cour étaient les armes du prieuré, d'azur semé de fleurs de lys d'or, sur le tout une ancre d'argent par allusion au martyre de saint Clément (1).

Pendant la guerre de la Ligue, notamment en 1592 pendant le siége de Craon, les troupes des divers partis vinrent successivement s'établir au prieuré et s'en firent même un retranchement fortifié. Les vitraux furent détruits pour en avoir le plomb et les bâtiments tombèrent dans le plus triste état; le second bas-côté de l'église, construit en 1526, fut presque détruit; on fut obligé de le réparer en 1619.

Au milieu de ces terribles guerres de religion, les religieux se dispersèrent, ou prirent partie pour ou contre la Ligue; les chroniques citent l'un d'eux, nommé Duchelou, qui devint lieutenant d'un capitaine ligueur de Craon.

La paix revint enfin par l'abjuration de Henry IV, et les religieux rentrèrent dans leur couvent en 1597. Marin Boislève, lieutenant général du sénéchal d'Anjou, vint

(1) L'ancre symbolique forme encore un meneau à la croisée placée sur la sacristie.

constater les dégâts; il descendit à Craon à l'hôtellerie tenue par François Cohon, père probablement ou parent du célèbre évêque de Nismes. Les réparations des bâtiments des Bénédictins furent estimées à 3,500 livres, somme qui vaudrait dix fois plus si on la compare à l'évaluation des revenus de quelques métairies du prieuré qui fut faite dans le même temps. Boislève recommanda aux religieux de ne plus chasser ni pêcher et de se renfermer dans les devoirs de leur état.

En 1613 une vive émotion s'empara des habitants de la paroisse, ce ne fut pas un lutrin qui en fut cause, mais des bancs de l'église.

En face du jubé étaient placés les bancs de quelques gentilshommes : le prince de Bourbon, alors seigneur de Craon, accorda au seigneur de l'Epinay, son ancien sénéchal à Craon, de mettre son banc à la place de celui des procureurs de la fabrique, entre ceux de Choigne (1) et de la Jacopière. Pour mieux s'assurer cette place, l'ancien sénéchal avait promis à la fabrique une chasuble *belle et honneste*.

Mais le seigneur de l'Ile Tyson, offusqué de voir le sénéchal à une place plus honorable que la sienne, s'y opposa vivement, de longues discussions s'en suivirent pendant lesquelles le prince vendit la terre de Craon à la famille d'Alougny vers 1620.

Le seigneur de l'Ile alors un Lantivy, profita habilement de ce changement pour faire enlever le malencontreux banc du seigneur de l'Epinay et pour mettre le sien à sa place. Il triomphait ! mais son triomphe ne fut pas long. Oubliant ses anciennes habitudes de magistrat et de

(1) Fief longtemps possédé par la famille de Clers, famille connue dès le xi[e] siècle. V. 52[e] charte de la Roë et Bodin, Anjou, t. 1[er], p. 240.

juge, le bouillant sénéchal s'arme d'une hache, tombe à coups redoublés sur le banc de l'Ile et le met en pièces. On ne sait vraiment pas à quels excès ces messieurs se seraient portés, si le nouveau sénéchal du marquis d'Alougny Rochefort n'était venu interposer son autorité et terminer assez plaisamment leur querelle, comme nous le verrons bientôt.

Ce sénéchal, averti de la prochaine arrivée du nouveau baron, s'empressa de venir au prieuré s'enquérir de la place du banc du seigneur de Craon, *patron et fondateur de l'église*. La réponse était d'autant plus difficile que depuis les guerres de la Ligue, ces seigneurs avaient embrassé le parti de la réforme et n'avaient pas résidé à Craon.

De plus, le prieuré depuis peu avait subi un grand changement : le prieur Jacques Teillard, en exécution d'un contrat passé entre l'abbé de Vendôme et les religieux de Saint-Maur, avait aggrégé Saint-Clément à cette célèbre congrégation; en vertu de cet arrangement de nouveaux religieux avaient été installés à Saint-Clément, le premier juillet 1624. L'extrait suivant des conditions du contrat donnera une idée de l'état de notre prieuré.

Le prieur commendataire laissait aux religieux vingt setiers de seigle et six d'orge (en tout 68 hectolitres) pour subvenir aux distributions qui se faisaient aux pauvres trois fois la semaine (c'était à peu près 65 livres de pain par chaque donnée). Pour leur entretien, les religieux eurent la petite métairie avec la dîme qui s'y amassait, les métairies de la Tronchaie, de la Hamelinière, de la Cholière et de la Boulerie, les dîmes d'Athée et de la chapelle Craonnaise, les closeries de la Potherie et de la Bacherie, le grand jardin du prieuré, l'étang qui existait encore alors au bas du jardin, le jardin de Blins derrière la cha-

pelle de Notre-Dame-la-Grande (aujourd'hui le bas du jardin de la cure). Ils eurent pour habitation les bâtiments conventuels (la cure actuelle) et pour leur donner une sortie particulière commode, on ouvrit près du clocher le portail dit de Saint-Benoît encore existant. L'ensemble de ces revenus s'élevait en 1699 à 4,500 livres; ils étaient sept religieux, c'était pour chacun 643 livres.

Le chœur désormais réservé exclusivement aux religieux, fut fermé, et à la place du jubé on éleva deux autels dédiés, celui de droite en entrant à Notre-Dame, et celui de gauche à Sainte-Anne. Entre ces autels était une porte de huit pieds de large, ouverte au moment des offices et par laquelle on voyait facilement l'officiant du bas de l'église.

Contre le mur du transept à gauche vers la sacristie actuelle, était l'autel paroissial de la Trinité, et plus loin, du même côté, l'autel des morts. A droite, après l'autel Notre-Dame, était encore contre le même mur l'autel Saint-Sébastien; ce qui faisait cinq autels en *espalier* sur la même ligne, disposition aussi insolite que disgracieuse à l'œil.

Le prieur promit en outre à ses religieux, une charretée de foin, trois *airées* de paille, trois busses (barriques) de vin pour dire la messe, et quatre charretées de fumier, le droit de prendre dans la forêt de Craon le bois nécessaire pour leur chauffage, sauf dix charretées réservées pour son usage particulier; il s'engagea encore à payer annuellement 40 livres pour les grosses réparations, les petites étant à la charge du fermier, et mille livres une fois payées pour leur mobilier. Le prieur resta chargé des ornements de l'église et se réserva pour logement les bâtiments qui portent encore le nom de prieuré; quant à son revenu, nous pensons qu'il se composa des métairies de la Besnardière et de la Senaudière en Louvaines, évaluées 300

livres, la Fromentinière et Tissu 400 livres, la closerie du Portail 60 livres (le prieuré actuel), à quoi il ne faut pas oublier d'ajouter la Tissalière sur laquelle se dressait le terrible gibet du prieuré.

Il ne faut pas croire du reste que ces revenus fussent exempts de grosses charges. Le fils de l'ancien fermier du prieuré nous a assuré pour l'avoir souvent entendu dire à son père, que les dîmes en blé couvraient à peine les rentes de même nature dues à divers établissements tels que l'abbaye de la Roë, l'hôpital de Craon, les Dominicains du faubourg, etc. de telle sorte qu'il était content quand les mêmes dîmes lui restaient pour faire sa ferme, c'est-à-dire le revenu des religieux.

La cure de Saint-Clément avait à elle seule 36 setiers (94 hectolitres) de blé pour sa dîme.

En raison de tous les changements survenus dans la communauté, le sous-prieur demanda au nouveau sénéchal un délai de deux mois afin d'en référer au prieur, car depuis la réforme de la maison, le chœur faisait partie de la clôture. Mais l'arrivée très prochaine du baron ne pouvait supporter de si longs délais, et pour s'emparer des places honorables, sous prétexte de faire cesser les querelles des gentilshommes qui se les disputaient, il décida que le banc du baron serait mis à la place de ceux de l'Ile et de l'Epinay, sans préjudice de la place que le baron prétendait avoir personnellement dans le chœur. — C'est toujours la fable de l'huître et des plaideurs ! — En conséquence les bancs des deux prétendants furent enlevés pour faire place à celui du baron. Mais les religieux refusèrent de souscrire à cette justice humaine. On plaida et après 19 années de procès, on finit en 1632, par où on aurait dû commencer : on choisit des arbitres qui décidèrent que le banc de l'Epinay serait replacé où il était d'abord en face de l'autel de la Trinité, ayant à sa gauche

ceux de Choigne et de Boutigné, et à droite, séparé par l'allée de procession, le banc de la Jacopière.

A peine cette grosse affaire était terminée qu'il en surgit une nouvelle à l'occasion des droits et prééminences que les chanoines de St-Nicolas contestaient aux religieux de St-Clément.

Le nouveau baron prit fait et cause pour son chapitre, et un procès s'engagea le 1er février 1647. Comme pour mettre le comble à ces animosités, le 15 août suivant, les chanoines de St-Nicolas refusèrent de recevoir la procession de St-Clément.

Pendant que ce nouveau procès suivait son cours, François Camus, prieur claustral, crut s'apercevoir que depuis longtemps la justice du prieuré était tombée dans un complet et déplorable oubli. Jaloux de remettre en vigueur ses anciennes prérogatives, il fait défense à tout sujet du prieuré d'intenter une action judiciaire partout ailleurs que par devant lui, ordonne que les plaids se tiendront tous les 15 jours le samedi, et, en attendant mieux, établit son prétoire sous le grand porche du prieuré. Ce porche n'était fermé que d'un bout, les plaideurs devaient quelque peu s'y morfondre. Il finit par le placer dans une maison de la rue qui descend au presbytère.

Six ans auparavant, en 1642, le prieur Ste-Marthe avait remis en vigueur le droit du prieuré de posséder un four banal. Tous les sujets devaient y cuire leur pain sous peine de 5 sols d'amende. Il avait aussi recouvré le droit de chauffer ce four avec le bois de la forêt de Craon.

Mais il est temps de revenir aux démêlés interminables de nos prieurs. — De nouveaux griefs étaient encore venus s'ajouter aux premiers. Le curé — je veux dire le vicaire perpétuel de St Clément, s'était avisé de recommander au prône comme patron et fondateur de l'église,

M. d'Alougny à la place du roi — et, pour combler la mesure, deux hommes condamnés à mort pour homicide en 1656 et 1661 et sujets de la baronnie, furent pendus au gibet de la Tissalière, propriété exclusive, nous l'avons vu, de la justice du prieuré. C'était plus qu'il n'en fallait pour entamer un nouveau procès.

Enfin, après quinze années de procédures qui allèrent jusqu'au Parlement, après même que les religieux eurent obtenu de la Cour commission de *faire assigner le défunt marquis de Rochefort pour voir dire, etc.*, — les parties en vinrent au point par lequel elles auraient pu commencer, comme dans le précédent procès, c'est à dire à remettre leur différend entre les mains d'un arbitre. Un avocat au Parlement leur fit souscrire en 1662 la transaction dont voici les principales clauses.

Les religieux de St-Clément et les chanoines de St-Nicolas feront réciproquement les honneurs à la sépulture de l'un d'eux ; — à la Fête-Dieu, les chanoines se rendront au chœur de St-Clément pour assister à la procession générale dans laquelle les Bénédictins auront la droite et le premier rang (1). Le dimanche dans l'octave, les chanoines viendront de même, après en avoir été priés par un des religieux. Le même ordre sera suivi dans la procession, excepté qu'en allant et en revenant, le St-Sacrement sera porté par l'officiant de St-Nicolas, conjointement avec celui de St-Clément ; mais ce dernier donnera seul la bénédiction au prédicateur qui prêchera sous les halles. (Ces prédications se faisaient aussi aux processions de l'Assomption et de la St-Nicolas d'été, 9 mai.)

Pour les processions de St-Marc, de la confrérie de St-

(1) A toutes ces processions assistaient en bon ordre le collége et les diverses corporations portant chacune une bannière ornée des insignes de leur profession.

Nicolas, de l'Assomption, etc., les chanoines seront avertis par les religieux, mais pour les processions de nécessité publique ils seront avertis par les fabricants. Les chanoines ne pourront administrer le St-Sacrement que les uns aux autres, à leurs chapelains et à leurs enfants de chœur.

En ce qui concernait le baron de Craon, il fut convenu que l'on s'en tiendrait à la transaction de 1387. Le baron et sa famille eurent un banc au chœur paroissial près le principal autel. Personnellement le baron eut la première place au chœur des religieux après l'abbé, le prieur et l'officiant. Même rang pour l'encens et l'eau bénite. — Au prône, prières nominales pour le baron, pour madame son *épouse* et sa famille, après celles pour le roi et la maison royale. — Enfin le baron eut le droit de mettre litres et tentures dans l'église, mais non en dehors ni dans le chœur, et fut condamné à ne pouvoir prendre le beau titre de *patron et de fondateur*.

Le prieuré, en vertu de la fondation de Geoffroy Martel, fut reconnu de fondation royale et maintenu dans ses prérogatives de haute, moyenne et basse justice, même dans celle de posséder le terrible gibet à quatre piliers ; mais il ne fut pas dit si les condamnés de la justice du baron purent enfin *jouir* de la faveur de s'y faire pendre.

Il eut droit d'avoir four et moulin banaux, halles, foires, sénéchal (1), procureur fiscal, greffier, notaire, sergents et enfin, ce qui lui fut plus utile, le droit de prendre dans la forêt de Craon tout le bois nécessaire pour le four banal et pour le monastère.

Outre son vicaire perpétuel ou curé, la paroisse de St-Clément avait un sacriste-vicaire ayant droit à certains

(1) Cette charge était remplie ordinairement par des officiers du grenier à sel de Craon, ou par des avocats; le dernier titulaire fut Jacques René Chassebœuf, père de notre trop fameux Volney.

revenus, entr'autres : celui de la petite Jacopière que le prieuré aliéna en 1783, 4 deniers par glas sonné à la grosse tour, deux gerbes par métairie et une par closerie, 3 boisseaux (97 lit.) de froment *rouge* donnés par le prieur ; moyennant ces redevances, le sacriste était chargé de fournir le pain de communion et les cordes du grand et du petit clocher.

Toutes choses semblaient donc enfin réglées, tous les procès finis, quand la discorde qui toujours veille vint encore secouer ses brandons sur la malheureuse église de St-Clément.

Les prêtres séculiers, seuls et véritables administrateurs des soins spirituels dans la paroisse de St-Clément, ne pouvaient se résoudre au titre modeste de vicaire et encore moins à celui de *vicaire perpétuel*, pendant que le titre de curé était réservé à des religieux, utiles sans doute et charitables, mais complétement dispensés des labeurs du ministère. Ils pouvaient donc en conscience se croire permis de prendre le titre de leurs fonctions. — D'autre part, appuyés sur leurs anciens droits, obligés même de les transmettre dans leur intégrité à leurs successeurs, les religieux s'y opposaient de tout leur pouvoir. Les choses allèrent si loin que les religieux, sans doute pour faire preuve de leur autorité dans l'église, se crurent permis de sortir processionnellement de leur chœur pendant le sermon du pasteur, et que celui-ci, dans un regrettable accès de surexcitation, jeta son bonnet carré à la tête de l'officiant ! — *Tantæ ne animis cœlestibus iræ !*

La population prenait parti pour ou contre, l'émotion était grande, une sentence vint enfin y mettre fin en 1700. — Le vicaire perpétuel de St-Clément ne put prendre le vénérable titre de curé — du moins officiellement — et le prieuré, ordre de Saint-Benoit, congrégation de

St-Maur, fut maintenu dans ses titres de : bachelier du présidial d'Angers, membre dépendant de la Trinité de Vendôme, immédiat au St-Siège, de fondation royale, seigneur spirituel et temporel du bourg, fief et seigneurie de St-Clément et autres fiefs et arrière-fiefs.

Désormais nul événement de quelque importance ne vint troubler la paix de notre église jusqu'en 1791. C'était le calme précurseur de la plus terrible tempête. A cette époque la Constituante, après avoir eu le malheur de déchirer le mandat qui lui avait été confié par la France, eut le malheur encore plus grand de demander au clergé un serment contraire à ses devoirs : des troupes furent placées à Craon, comme partout, pour appuyer le décret. Le vénérable de la Bernarderie, alors curé, monta en chaire avec ses deux vicaires pour déclarer hautement qu'il regardait ce serment comme une apostasie. — Depuis ce moment poursuivi, obligé de se cacher, il passa dans la Vendée : il y fut pris, mais sous le nom d'un procureur syndic également recherché. Condamné à mort sous ce faux nom, il déclara qui il était et qu'il voulait mourir pour la foi. C'était une victime de plus, sa demande ne pouvait être refusée. Ce saint prêtre, qui avait laissé à son troupeau l'exemple de toutes les vertus, qui les avait rehaussées par son énergique protestation du haut de la chaire, les couronna par le martyre : il fut guillotiné à Angers. Ses restes furent pieusement recueillis, et peut-être notre antique église de St-Clément peut-elle se glorifier de terminer par un saint la longue suite de ses pasteurs.

Après la dispersion du clergé fidèle, le gouvernement d'alors mit à la tête des paroisses des prêtres sans véritable mission. On les appela *intrus*. Celui qui remplaça M. de la Bernarderie ne remplit pas longtemps ses fonc-

tions (1). Au schisme succéda le culte de la Raison, et la raison humaine substituée à la raison divine enfanta les turpitudes que l'on sait et la terreur en 1793. Les registres de l'état-civil furent confiés aux officiers municipaux. Voici un extrait de ces actes : Le 8 brumaire de l'an VIII de la République une et indivisible, devant nous, H***, président de l'administration municipale... ont comparu au *Temple de la Raison* de la commune de Craon pour contracter mariage, etc., etc. — Les cérémonies du culte furent interrompues dans notre pays jusqu'au 1er août 1801. Dans cet intervalle de temps quelques ecclésiastiques, notamment MM. Boussion, curé de Bonchamps, Dutertre, curé de Congrier, Marsollier, ancien principal du collége de Craon et depuis curé de Livré où il a laissé de si profonds souvenirs de ses vertus, administrèrent les sacrements en cachette, en affrontant mille fois la mort. Un volume ne suffirait pas à raconter les pieuses ruses et les actes d'héroïsme qu'enfanta cette longue et terrible persécution.

Enfin les victoires du Premier Consul réunirent dans une admiration commune les partis épuisés. Le culte fut rétabli, et par le concordat de 1802, nos paroisses du Craonnais et la partie du département de la Mayenne dépendant autrefois du diocèse d'Angers, passèrent à celui du Mans.

Au rétablissement du culte, M. Pivron fut nommé curé de Craon : il fit de St-Nicolas son église paroissiale ; elle était plus au centre de la population et peut-être moins ruinée que St-Clément. Sa destination n'a pas changé depuis.

(1) Il se nommait Benoit, avait été vicaire de St-Clément, puis chanoine de St-Nicolas. Son ancien curé, M. de la Bernarderie, l'appelait *endormeur de consciences*. Au concordat il fut nommé curé de la Selle où il est mort peu considéré

Quant à notre pauvre St-Clément, presque abandonné pendant 28 ans, à demi ruiné par le temps et par le marteau révolutionnaire, il allait bientôt ne plus faire qu'un monceau de ruines, quand de généreux habitants, déjà connus par leurs bienfaits et leurs fondations charitables, M. et Mme de la Croix, obtinrent l'autorisation d'en faire une succursale. Ils firent toutes les réparations nécessaires, et elles n'étaient pas petites ; ils fondèrent enfin un revenu suffisant pour l'entretien d'un curé et d'un vicaire. Le maire d'alors, M. Lelort-Beauchêne, favorisa de tout son pouvoir cette heureuse restauration.

Au mois d'août 1829, M. Baumier, alors curé de Niafles, vint prendre possession de la nouvelle cure. L'ancien presbytère, qui était presque devenu un mauvais lieu, fut rendu à sa destination, mais il fut échangé peu d'années après contre l'ancienne communauté des Bénédictins, contiguë à l'église et beaucoup plus commode.

Craon compta désormais deux paroisses dans sa circonscription communale, mais l'antique église de St-Clément, berceau de nos premiers chrétiens qui pendant tant de siècles avaient su maintenir ses prérogatives, dut céder pour jamais sa prééminence à la simple collégiale qu'elle avait tant de fois humiliée.

La nouvelle paroisse de St-Clément se composa de la partie de la commune qui se trouve à l'ouest de l'Oudon, excepté le bourg, une partie du parc du château, les maisons dites la Petite Guierche, et l'hôpital.

Après M. Baumier, mort en 1840, et M. Courtois, en 1842, St-Clément possède pour curé M. Guillotin. Grâce encore à la générosité de Mme de la Croix et de quelques autres habitants, cet ecclésiastique a su tirer un parti inespéré d'une église qui semblait défier toute régularité. Sous la direction de M. Tessier, architecte, le deuxième bas-côté si disgracieux, a été retranché, l'église

est devenue aussi régulière que possible, et l'ancien chœur des Bénédictins s'est relevé en 1850, plus brillant que jamais. Son élégante architecture est empruntée au XIVe siècle. Ses deux voûtes d'arrête à nervures arrondies, reposent sur des colonnes engagées d'une grande hardiesse et à chapitaux feuillés. Cinq croisées à ménaux et à vastes colonnettes, représentent dans leurs riches vitraux la Ste-Vierge, St-Clément, et les quatre évangélistes : elles éclatent, éblouissent quand le soleil levant vient les frapper de ses premiers rayons ; mais peu à peu leurs feux s'amortissent, leurs couleurs vives mais adoucies semblent s'attacher à tous les objets, et, images de nos passions et de celles qui trop souvent enflammèrent nos bons religieux, finissent par tomber et s'éteindre sur les froids parvis qui recouvrent leurs cendres.

Dépendances de l'ancien prieuré de St-Clément.

Prieurés dont la collation était réservée à l'abbé de Vendôme : St-Eutrope. — Boutigné avec le prieuré d'Athée. — Bonchamps. Fleins (chapelle).

Chapelles régulières ou claustrales de l'ancienne fondation de St-Clément, réunies à la manse conventuelle par sentence de 1518 : Notre-Dame-la-Grande. — Notre-Dame-la-Toucharde. — St-Pierre de Craon. — St-Thomas de Craon, — St-Marc.

Relevaient du prieuré : Le vicariat perpétuel de Saint-Clément (c'est-à-dire la cure), la communauté des prêtres de la dite paroisse. — La sacristie. — Les chapelles : Rabory, Cheneloup. — Trépidan. — Des Vaux. — L'Aurenaye. — La Hourisserie. — La Perrière. — La Petite-Jacopière. — Bois-Rouhault. — La Piverderie. — Mocque-Chien. — La Pommeraie. — La Tortière. — L'aumônerie St-Jean. — L'infirmerie de l'abbaye de la Roë. — L'église

collégiale de St-Nicolas de Craon, dans laquelle les religieux bénédictins sont supérieurs et curés primitifs. — Les chapelains, *soi-disant chanoines* de St-Nicolas. — Le chapelain de St-Nicolas, les vicariats perpétuels, c'est-à-dire les cures d'Athée et de la Chapelle Craonnaise. — Les cures de St-Saturnin et de St-Martin-du-Limet. — Le chapelin du Bois-Jouan, la chapelle de la Barre-aux-Auberts, de l'hôpital St-Julien de Livré qui devait un setier de blé au segretain (sacristain) du monastère. — Le curé et le prieur de St-Pierre-de-Bonchamps. — La grande boîte de l'église paroissiale de St-Clément. — La boîte des trépassés de la même église et le chapelain de la Brosse de Livré.

Les prieurs dépendant de St-Clément étaient tenus à dire la première messe dans les paroisses où étaient situés leurs prieurés.

A peine est-il nécessaire d'ajouter que parmi les chapelles citées, un très petit nombre possédaient réellement un oratoire. Presque toutes étaient des legs à charge de services religieux, acquittés dans les églises voisines ; d'ordinaire on les donnait aux jeunes prêtres en attendant qu'ils fussent placés dans les cures.

Limites de l'ancien fief et prieuré de St-Clément.

Partant du carrefour de la Croix-Adorée (des vœux) elles laissaient à droite l'hôpital St-Jean, passaient par la Petite Guierche, arrivaient à l'Oudon, qu'elles remontaient jusqu'au ruisseau de la Grangerie, limite de la paroisse de Livré, traversaient l'ancienne route de la Guierche (ou de la Roë), suivaient la ruelle de Beauvais à Romé, passaient entre le Grand et le Petit Chauvigné, puis par les Carteries, la butte de Britais, Soulioche, le chemin des Bourons qu'elles suivaient jusqu'au Verger, elles re-

montaient l'Oudon jusqu'à la prée Madame qu'elles laissaient près les Jacobins et rejoignaient la Croix-Adorée.

Liste des prieurs titulaires ou commendataires de St-Clément dont nous avons retrouvé les noms.

1151-1158 Jacob. Charte 144 de la Roë.
1200 Renier (Rainerius). Ch. de St-Nicolas, bibl. de Châtaugontier.
1387 Bressigault de Craisines.
1441 Philippe Maillard.
1450 Ives Lafond, devint abbé de Vendôme.
1466-1476 Macé Planchon.
1496 Jean Breteau.
1507 Ant. de Crevant, famille de Touraine.
1513 Jean Fretryau ou Freteau.
1526-1545 Louis de Crevant, évêque de Sebaste, abbé de Vendôme.
1574 Girard Broust.
1577 Ponce Broust.
1580 Charles de Bourbon.
1589 Ch. Seguin.
1589-1597 Georges Duplessis Mouscherard, nommé par la Ligue.
1598 Charles Garnier ou Gautier.
1598-1628 Jacq. Teillard.
1602-1647 Pierre de Ste-Marthe.
1657-1680 François Camus.
1688-1693 Louis le Meignan.
1710 Denis Nageon.
1713-1718 Jacq. Bouillard.
1773-1791 Beaupoil de St-Aulaire, aumônier de Marie-Antoinette.

Prieurs claustraux :

1602-1615	Jacq. de St-Offange.
1648	Germain Marvousier.
1656	Innocent Flahaut.
1657	Grégoire Legrand.
1662	Anselme de la Rogne.
1680	Pierre Gonnier.

Lu en séance de la Société académique, les 2 mai et 6 juin 1860.

UN SQUARE

DANS LE SUD DE LA VILLE D'ANGERS.

Conservatoire de musique. — École supérieure et autres établissements scientifiques.

Lorsque notre ville s'accroît sans cesse et s'en va rayonnant à l'aventure dans toutes les directions ; que les sentiers ombreux qui s'avançaient naguères encore au devant des promeneurs jusqu'à l'enceinte des boulevards, ont fait place à des rues poudreuses où l'œil se brûle à la blancheur du crépi des murailles ; lorsqu'enfin tout ce dédale pittoresque d'arbres touffus qui rapprochait de nous la nature champêtre est disparu sans retour, comme un voile qui tombe, pour ne laisser apparaître qu'une plaine rase, çà et là découpée géométriquement de haies taillées, de cultures maraîchères et de pépinières aux lignes éternellement parallèles, les promenades publiques avec leurs grands ombrages et leurs allées sablées, leurs frais gazons, leurs exhalaisons végétales et leur calme relatif, ont dû sortir de la catégorie des lieux d'agrément pour passer dans les domaines hos-

pitaliers de l'hygiène publique, et devenir dès-lors une des nécessités de la vie citadine.

N'y a-t-il pas, en effet, toute une notable partie de la population vouée au travail, et aussi tout un monde d'enfants et de vieillards, qui ne peuvent respirer l'air pur et trouver un exercice salutaire et fortifiant ailleurs que dans les promenades qui sont rapprochées du centre de la ville?

C'est bien là sans doute ce que pensa notre Edilité quand elle voulut que le jardin botanique, tout en conservant et développant son caractère scientifique, pût, par une augmentation considérable d'étendue, offrir en même temps à ses habitués les longs méandres des jardins paysagers; et quand elle s'est décidée à relier à grands frais les allées du Mail au boulevard du centre par la création du Jardin de la Fontaine..... Mais si ces promenades, après s'être ainsi complétées, peuvent satisfaire aux exigences de deux des grandes fractions de la ville, une troisième est entièrement déshéritée de semblables faveurs, celle du Sud, car l'accès hebdomadaire des bosquets de la Préfecture, si gracieusement qu'il soit d'ailleurs octroyé, ne peut évidemment tenir lieu de la jouissance continue d'un jardin où chacun se sentirait le droit de se croire chez soi.

Ce serait donc une chose à la fois et bonne et juste que de créer dans le sud de la ville, une promenade qui, sous la forme d'un *square* qu'elle inaugurerait ici, viendrait remplir cette lacune si regrettable, et répondre à des besoins sérieux qui demandent à être écoutés : et ce serait une chose qui paraîtrait facile à réaliser en opérant la réunion de la terrasse des musées, de la promenade et des Jardins de Toussaint avec le Jardin fruitier, qui mettrait tout cet ensemble en relation immédiate avec le boulevard des Lices.

La situation du square, à tous les points de vue, serait d'ailleurs singulièrement heureuse. Il deviendrait l'entrée naturelle, et bien certainement la plus digne de nos musées aux jours d'ouverture, et serait toujours d'autant plus fréquenté qu'il offrirait, en toutes saisons, un abri contre la bise glaciale et ne serait jamais exposé aux tourbillons de sable et de poussière qui rendent parfois inabordable le Jardin du Mail. L'abaissement du terre-plain des Musées, un exhaussement correspondant du Jardin fruitier et des Jardins de Toussaint en certaines parties, permettraient des mouvements de terrain qui donneraient une variété et une grâce extrêmes au dessin des allées. La tour Saint-Aubin, le logis Barrault, les ruines et la grande rosace de Toussaint, sa vieille et mélancolique abbaye, seul monastère de son époque qui soit encore debout près de nous, enfin ce rideau imposant de grands édifices derrière lesquels pyramident dans les airs les flèches aiguës de Saint-Maurice, formeraient à cette oasis de fleurs et de verdure un entourage exceptionnel qui aurait le rare mérite de ne pas reproduire la monotonie des lignes de l'architecture moderne, banal encadrement des squares des autres villes.

Mais, dira-t-on, vous parlez ici de Toussaint comme si la ville en avait la libre disposition, tandis que c'est une propriété dont l'Etat s'est assuré la jouissance, et dont à une époque peu éloignée (1847), lorsque l'on avait projeté d'y placer un Athénée, il ne s'était montré aucunement disposé à se dessaisir. Mais à cette objection, toute fondée qu'elle soit sur un fait vrai, il est heureusement une réponse. C'est que jusqu'ici, lorsque l'on a pensé à solliciter ainsi l'abandon de Toussaint, on ne pouvait indiquer en compensation aucun édifice, aucun emplacement même, propre à recevoir une manutention nouvelle, et qu'au contraire aujourd'hui, le château

ayant été débarrassé des prisons, offrirait des bâtiments et des emplacements éminemment convenables pour les réserves des vivres de la Guerre et pour la manutention. Si nous devions en croire certain bruit, l'Administration supérieure elle-même aurait reconnu les avantages de cette nouvelle installation ; du moins est-il certain qu'elle n'aurait aucun des inconvénients que l'on peut redouter pour des établissements de cette nature quand ils se trouvent, à certains moments de trouble, sans protection immédiate comme est le nôtre dans son local actuel. Mais n'en fût-il pas de même, et l'initiative de la demande dût-elle venir de la ville seule, on ne peut guères douter de la facilité que celle-ci rencontrerait pour la faire agréer, lorsque l'on voit de quelle protection empressée le Gouvernement entoure toutes les entreprises qui peuvent contribuer, comme celle-ci, à l'embellissement, à la salubrité et au bien-être général des grandes villes.

Nous ne craindrons donc pas que l'on nous accuse de trop d'outrecuidance quand nous admettrons la probabilité d'une rétrocession prochaine de Toussaint, et que nous examinerons, dans cette hypothèse, quels avantages particuliers la ville y rencontrerait pour ses établissements scientifiques et artistiques.

Nous ne pensons pas nous tromper en disant que quelle que puisse être l'issue de la polémique engagée à l'occasion de l'hôtel d'Anjou, il est une vérité qui s'en est dégagée et qui a été acceptée par l'immense majorité des personnes qui se sont intéressées à ce débat, vérité qui a acquis une sorte de popularité après s'être fait jour parmi les hommes spéciaux, et parmi tous ceux qui sont attirés vers nos établissements par des études sérieuses et non pas seulement pour satisfaire un besoin de curiosité puérile. Cette vérité, c'est comme déjà on l'a dit, que l'on

doit s'efforcer le plus possible d'opérer une concentration raisonnée de tous ceux de ces établissements qui peuvent s'y prêter, et cela tant de ceux consacrés à l'enseignement scientifique et artistique, que de ceux qui constituent des musées ou des collections publiques quelconques.

Ceci posé, une utilisation complète, et en même temps profitable pour la ville au point de vue économique, des bâtiments de Toussaint, paraît facile à trouver, car on aurait la possibilité d'y placer des établissements municipaux qui, quoique très-importants, ou manquent de locaux, ou n'en ont que d'insuffisants.

Le *Conservaloire de musique* se présente tout d'abord. Classé qu'il vient d'être au budget des dépenses ordinaires de la ville, il a perdu, de ce moment, tout caractère précaire, et son avenir ne peut plus rester davantage soumis aux éventualités et aux dépenses incertaines et mobiles d'une location, et cela surtout lorsque cette location, ainsi que les deux administrations qui se sont succédé ont pu le constater, ne peut lui promettre jamais une appropriation qui satisfasse aux exigences les plus impérieuses de son existence. Or, à Toussaint il rencontrerait ce qui lui est indispensable, un logement convenable pour la direction, des classes en nombre nécessaire, éclairées et saines, une position centrale, un entourage tranquille, et enfin ce qu'on a vainement cherché ailleurs, une salle suffisamment vaste pour les exercices publics qui, seuls, peuvent entretenir l'émulation dans les élèves et le zèle dans les professeurs.

L'installation d'une semblable salle devrait, au reste, être faite dans des conditions telles qu'elles lui donneraient un caractère d'utilité générale. Pourquoi, en effet, ne serait-elle pas disposée de telle sorte et dans de telles proportions, que la Mairie pût s'en servir pour toutes les

grandes réunions qui ont un caractère plus ou moins public et municipal, tels que : Concerts pour les pauvres, Concerts d'artistes étrangers ou autres, Orphéon, Loteries ou exhibitions de bienfaisance, Expositions artistiques, Distributions de prix, etc., etc.? Toutes ces solennités enfin pour lesquelles il n'y aura plus aucun autre refuge possible, dès que la Mairie aura décoré et meublé les splendides salons de réception qui lui manquent encore.

A côté de l'enseignement musical, une place ne pourrait-elle pas être également réservée à l'*Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur*, institution qui, elle aussi, a acquis et bien mérité son droit de cité, et dont beaucoup de cours n'ont maintenant que des salles sensiblement trop restreintes. Ce fut certainement une mesure fort sage de ne procéder à son installation première que dans les conditions provisoires d'un essai, mais il lui en faut actuellement de nouvelles qui répondent mieux à la position qu'elle a prise, et qui comportent tous les détails et le comfort d'un établissement arrivé à l'état normal. Or, elle trouverait à Toussaint tous les appartements spacieux, commodes et sains que lui a refusés le rez-de-chaussée du petit séminaire.

Enfin la vieille abbaye a encore assez d'étendue pour que l'on y pût transporter le *musée d'Antiquités*, si son installation à Pincé éprouvait des difficultés. Il aurait là aussi une raison d'être dans son rapprochement des belles ruines de l'église que les amis des arts et du pittoresque, ainsi que les nombreux étrangers qui sont attirés par leur renommée, ne regretteraient plus alors de ne pouvoir contempler et étudier à l'aise sous leurs divers aspects.

Le *musée d'Antiquités* pourrait s'établir largement et dans les meilleures conditions d'avenir dans la partie des bâtiments et des cloîtres la plus voisine de l'église,

laquelle en deviendrait alors comme une annexe ou plutôt le vestibule, et autour de laquelle continueraient à se réunir, comme cela vient d'être fait dans le Jardin des Thermes, à Paris, ces nombreux débris architecturaux : colonnes, chapiteaux géants, autels votifs, tombeaux de toutes les époques, qui forment la partie encombrante de toutes les collections archéologiques que l'on veut rendre complètes, et que l'on ne sait jamais trop comment exposer quand on n'a pas, comme ici, de larges espaces ou des cloîtres pour les classer.

Ainsi donc, comme on le voit, la création d'une promenade au sud de la ville, dans les terrains que nous indiquons, projet qui, nous insistons à cet égard, n'est en définitive que l'écho d'un projet analogue qu'emporta l'ouragan de 1848, aurait encore pour une coordination rationnelle de nos établissements municipaux des sciences et des arts, des avantages si considérables qu'à eux seuls ils pourraient suffire pour lui mériter un accueil favorable.

Peut-être aura-t-on fait l'observation que nous n'avons pas paru jusqu'ici nous préoccuper du Jardin fruitier, et surtout de son avenir après que la Ville sera rentrée en possession du terrain qu'il occupe ; mais ce silence tient à ce que ce jardin n'est en réalité qu'un établissement privé, et aussi, à ce que son transport dans un autre endroit dont le sol ne serait pas effrité comme il l'est ici pour ce genre de culture, est depuis plusieurs années considéré comme nécessaire et imminent par les hommes compétents. Nous ne savons d'ailleurs si l'on ne viendra pas à reconnaître qu'à raison de la juste autorité de savoir et d'expérience qu'ont acquise nos pépiniéristes angevins, ainsi que de l'extension énorme qu'ont prise leurs cultures et leurs relations avec le dehors, les écoles de l'espèce de la nôtre ont fait leur temps et épuisé tous

les services qu'on en pouvait attendre ; et si même, à raison du pêle-mêle inextricable, de la confusion toujours renaissante entre les espèces que donnera la méthode des semis, pratiquée comme elle l'est maintenant de tous côtés et sur une grande échelle, une collection quelque peu complète et surtout d'une synonymie certaine, au moins à un moment donné, n'est pas devenue une utopie horticole et une impossibilité réelle.

Enfin, si l'on voulait rechercher tous les avantages que l'on pourrait obtenir de la translation à Toussaint de partie de nos établissements municipaux, l'on pourrait encore apercevoir la possibilité de réunir, sous le patronage de la Mairie, *toutes les Sociétés savantes* de la Ville, au contact de la bibliothèque, des écoles et des musées, en les installant dans le petit séminaire qui resterait alors en partie inoccupé. Deux d'entre elles y ont d'avance reçu une flatteuse hospitalité, et pourraient y être suivies de deux autres qui ne sont plus depuis longtemps qu'à l'état transitoire dans un pavillon étroit et humide du Jardin fruitier. Quant à la cinquième, à raison de la position exceptionnelle qu'elle occupe, elle nous saurait sans doute peu de gré si nous venions parler de la convenance et des avantages généraux qu'il pourrait y avoir à ce qu'elle ne restât pas alors isolée de ses compagnes.

Si tous ces résultats venaient à se réaliser, où trouverait-on une autre ville qui eût consacré au culte des sciences et des beaux-arts un monument aussi immense, plus complet, plus instructif, plus varié, que celui qui rapprocherait ainsi intimement : la Bibliothèque, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée de peinture, le Musée de sculpture, le Musée archéologique, l'Enseignement supérieur des sciences, des lettres et des arts, l'École municipale des beaux-arts, le Conservatoire municipal de musique, la seule Salle appropriée aux solennités

scientifiques et artistiques, et enfin toutes ces Sociétés savantes au sein desquels viennent se grouper les esprits distingués qui vont puiser une partie de la nourriture intellectuelle dans ces divers sanctuaires des sciences et des arts!

Est-ce que le *square* qui relierait un si magnifique ensemble ne serait pas et la plus intéressante et la plus fréquentée de nos promenades? Et s'il arrivait qu'à raison de la douceur de notre climat, si propice aux productions exotiques des zônes tempérées, l'on voulût un jour établir ici une sorte de succursale de la Société impériale d'acclimatation, qui n'en possède encore aucune dans l'Ouest, ne serait-ce pas précisément encore dans ce même square, et tout à côté du musée de zoologie, que serait sa place la plus naturelle?

Est-ce que l'Administration qui aurait accompli toutes ces choses n'aurait pas bien le droit de s'en montrer fière? Est-ce que la Ville n'aurait pas, de son côté, contracté l'obligation d'en perpétuer le souvenir et de consacrer sa reconnaissance en imposant le nom de cette administration protectrice du progrès, au square qui aurait été l'occasion d'une œuvre si grandiose? Poser de telles questions c'est être assuré de la réponse.

T.-C. Béraud,

Secrétaire-général.

(Lu à la séance du 1er août 1860).

A PROPOS DE LA FEMME

Par J. MICHELET.

Le défaut capital de M. Michelet, celui du moins qui lui fait le plus de tort auprès d'un grand nombre de lecteurs, esclaves de la forme, c'est de ne pas écrire comme tout le monde, j'allais dire de n'écrire comme personne. Son style coupé, haché, semble se hâter pour atteindre et reproduire l'abondance et la rapidité des pensées. C'est l'épée courte et forte du gladiateur romain bien plutôt que l'arme longue et flexible du spadassin au XVIII^e^ siècle. Les grandes périodes artistement arrondies ne se succèdent point avec cette régularité étudiée et besogneuse qui fait la gloire et la joie des rhéteurs. Et pourtant, ce n'est point chez cet écrivain impuissance. Loin de là. J'en pourrais citer qui ne dépareraient ni la gravité imposante de M. Guizot, ni la poétique splendeur de Lamartine.

C'est instinct de son génie, ce n'est pas recherche. Car M. Michelet éclate partout par la bonne foi. Il a tellement horreur du mensonge, même vis-à-vis de sa seule conscience, qu'il fatigue rarement sa plume à suivre le précepte de Boileau..... *Et souvent effacez.* Il ne doit guère effacer. Que la phrase naisse boiteuse, tant pis pour elle. Les boiteux ont droit à la vie, tout aussi bien que ceux

qui marchent à pas égaux. Qu'elle naisse obscure, tant pis encore; c'est au lecteur à y porter la lumière.

On dira peut-être que là est le mal, mais le bien aussi. Car on est sûr d'avoir dans le style le reflet, l'image exacte de l'âme loyale et pure de l'auteur. Le style c'est l'homme. Nulle part n'éclate plus irréfutable cet adage d'un grand écrivain. Nulle part plus que dans les œuvres de M. Michelet, on n'est à même d'étudier le caractère et la moralité du cerveau qui a dirigé la plume. Tout est à jour, la grandeur réelle et les faiblesses quelquefois plus apparentes que vraies, les aspirations de l'utopiste et les convictions profondes du philosophe, mais surtout et toujours l'irrésistible désir du bien-être de ses frères et l'ardent amour de la justice.

La justice, tel est en un seul mot le *criterium* des études historiques de M. Michelet, la justice égale pour tous et présidant aux actes de l'humanité.

Mais comme nous n'avons point à nous occuper de l'histoire, disons tout de suite que c'est sous l'inspiration du même sentiment que l'auteur a écrit son dernier livre, *la Femme,* qui a conquis tant de lecteurs et suscité tant de critiques, — lecteurs curieux, critiques passionnés trop souvent et prévenus, — car il en est qui ont été jusqu'à blâmer sévèrement, dans l'ouvrage, une pensée toute contraire à celle qui y est formellement exprimée. Quand il s'agit d'un homme de cette valeur et d'un sujet aussi grave, il faudrait au moins bien lire avant de juger, et bien comprendre avant de condamner.

Quel est en effet le sujet? La destinée tout entière, l'avenir de la société fondés sur la famille. Qu'est-ce que la famille? La réunion sympathique de l'homme et de la femme, en vue de la procréation et de l'éducation des enfants. Dans une telle réunion, est-il désirable, est-il juste qu'un des membres absorbe toute la puissance,

toute la science, ne laissant à l'autre qu'une infériorité soumise, une ignorance pleine de respect ou de crainte?

M. Michelet ne le pense pas, et là-dessus les approbateurs ne doivent pas lui manquer. Si les fonctions sont diverses, la dignité peut être égale, et la responsabilité s'ennoblit en se partageant.

Dans les couches inférieures de la société, le travail de la femme n'est pas rémunéré de façon à lui assurer la vie la plus modeste, à garantir par suite son indépendance, autant dire son honneur. A un degré plus élevé, isolée par son éducation, ses goûts, ses habitudes, de l'homme dont elle devrait être la compagne, elle se trouve forcément rejetée dans un milieu qui ne fait que l'entraîner davantage vers une séparation plus ou moins complète. De telle sorte que bientôt toute communauté cesse entre l'un et l'autre, l'un allant au cercle ou au sport, je ne veux pas dire ailleurs, tandis que l'autre court chez sa marchande de modes ou se réfugie dans un confessionnal.

M. Michelet a vu toutes ces choses et beaucoup d'autres de même nature, et son cœur s'en est ému, et il a cherché dans sa pensée, dans ses aspirations, un remède à de si grands maux. S'est-il trompé dans l'application qu'il en veut faire? Peut-être. Mais du moins il lui reste le mérite d'avoir essayé, là où tant d'autres qui le blâment se dispensent de toute sollicitude, en disant : Qu'y faire ?

Qu'y faire ! Chercher, chercher encore et porter à l'œuvre commune le tribut de ses efforts.

A qui devons-nous la connaissance des lois qui régissent l'univers? A qui la vaccine? A qui la vapeur et ses applications nombreuses? A des hommes qui, pleins de respect, sans doute, pour les enseignements du passé, et tout à la fois désireux de léguer à l'avenir des con-

quêtes nouvelles, ne se contentèrent pas de reposer leur tête sur l'oreiller de l'indifférence en murmurant : Que m'importe !

Non, demain ne serait point demain, s'il n'était que la monotone répétition d'aujourd'hui. Dieu a fait le mouvement pour tout ce qui vit, et la légende d'Ahasvérus n'est autre que la légende de l'humanité... marche !.....

Si les sciences physiques s'avancent sans trêve ni relâche à travers les problèmes qu'un siècle transmet à l'autre, pourquoi les sciences philosophiques et morales, qui sont sœurs des premières, demeureraient-elles fatalement inactives et parquées dans des limites infranchissables, sous prétexte que le dernier mot de toute sagesse a dès longtemps été dit, et que c'est le fait d'un révolutionnaire aveugle de porter la main sur l'arche sainte? L'homme qui s'occupe incessamment des progrès de l'industrie et des arts laissera-t-il en arrière, comme indignes d'occuper ses loisirs, les grandes questions d'amélioration et de perfectionnement de sa race, ou, plus justement, de son règne? Est-il moins important, moins nécessaire d'avoir des enfants riches de beauté, d'intelligence et de cœur, que d'avoir des chevaux rapides à la course et durs à la fatigue?

Pour opérer une telle réforme, à qui s'adresser tout d'abord, si ce n'est au moule dans lequel doit être jetée la forme de l'être futur? A la femme qui, après l'avoir lentement élaboré, nourri de son sang, a pour mission encore de le soutenir, de le perfectionner avec le lait de ses mamelles, avec ses soins de toutes les heures et les douces paroles de sa tendresse. C'est là qu'est l'avenir, c'est là qu'est le salut.

Et quand j'écris ces mots, je n'exagère rien. Tant que l'homme n'a pas eu conscience de sa destinée, tant qu'il n'a pas distingué nettement la place qui lui est assignée

dans la création, il a pu s'égarer à la recherche de problèmes pleins de mensonges et de dangers. Mais au XIXe siècle, à l'heure où la science lui apporte des révélations nouvelles, il serait coupable de ne pas les écouter, afin de préparer aux générations qui viennent les larges voies du bien-être pour tous, et les bienfaits d'une moralité en harmonie avec leur dignité mieux connue.

La famille est aux yeux de M. Michelet, une trinité sainte dans laquelle l'homme représente la puissance et la volonté, la femme l'amour, et l'enfant l'esprit saint qui sert de lien entre les deux. Je ne prétends pas que M. Michelet ait écrit ces mots dans son livre. Je crois seulement qu'ils sont l'exact résumé de sa pensée.

Nous sommes loin, on le voit, de ce sombre moyen âge tant vanté par ceux qui mettent leur intérêt à le regretter, alors qu'un concile de graves docteurs, la science officielle, discutait longuement cette question ardue : la femme a-t-elle une âme ? et la résolvait affirmativement à la simple majorité de trois voix. Nous remontons plutôt à la source de nos croyances, aux doctrines religieuses et philosophiques de nos pères, les Gaulois, chez lesquels, bien avant les prédications du christianisme, la femme, prêtresse du culte, jouissait de la liberté de sa personne et d'une importance sociale qui, partout ailleurs, lui était refusée.

On a trop facilement crié au novateur, à l'utopiste, à propos du livre de *la Femme*, oubliant, ou plutôt ne sachant pas que l'auteur, en appelant la femme à la communauté de l'œuvre départie à notre siècle, ne faisait que ressusciter la sève même du druidisme, sève ardente et féconde que n'ont pu tarir ni la conquête romaine, ni les invasions des Germains, ni les inimitiés intéressées de l'Église.

Donc, soyons indulgents à ceux qui cherchent, et ne

jetons point l'anathème aux producteurs qui sortent de l'ornière chaque jour creusée par les adorateurs du *statu quo*. Tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possible, ni M. Michelet ne doit être damné, j'imagine, ni ses critiques béatifiés, — lui, pour avoir écrit *la Femme*, — eux, pour avoir vu dans les prétentions de cet ouvrage le germe de doctrines subversives de l'ordre social et de la morale universelle. Ni si haut, ni si bas.....

Qui d'entre nous, pour peu qu'il ait vécu de la vie de famille, pour peu qu'il ait porté sur les tendances actuelles des esprits un regard attentif, n'a pas reconnu, d'une part l'influence puissante et légitime de la compagne que Dieu voulut donner à l'homme, d'autre part l'infériorité relative et constante que la femme occupe encore dans la hiérarchie sociale?

Un exemple remarquable de cette influence heureuse peut être emprunté à la biographie du poète allemand Schiller. Génie ardent et révolutionnaire, dont l'enthousiasme juvénile débordait naguère dans son fameux drame : *les Brigands*, il va se transformer tout-à-coup, ou plutôt se compléter par la conception de l'idéal et l'amour de la beauté pure, fille de l'antique Hellénie, sous l'inspiration naïve de Charlotte de Lengefeld qui, bientôt après, devient sa femme et la confidente de ses glorieux travaux. Puis, un peu plus tard, c'est encore elle à qui le monde de la science et de la poésie devra le rapprochement inespéré de Schiller et de Goëthe, de l'élève passionné de Kant et du disciple de Spinosa. Et ce fut un des plus grands événements littéraires et philosophiques du XVIII^e^ siècle, à cause de l'influence réciproque exercée par ces deux esprits d'élite l'un sur l'autre, à cause des brillantes conceptions et des chefs-d'œuvre immortels nés de cette amitié sainte que la mort seule fut assez forte pour briser à jamais.

Il faudrait bien pourtant nous familiariser avec cette double idée que la femme est destinée à un autre rôle qu'à celui de maîtresse d'un homme, cet homme fût-il le roi Soleil lui-même, et qu'elle n'est ni incapable, ni indigne de briser le triple sceau du livre de la science, elle qui, la première, en cueillit le fruit. Je veux dire que son éducation doit être basée sur des principes analogues, si ce n'est semblables de tout point, à ceux qui président à l'éducation de l'homme dont elle partagera les labeurs, dans les limites de sa force, en même temps qu'elle adoucit et complète son existence.

On a fait à l'œuvre dont nous parlons un singulier reproche, et ceux qui l'ont fait seraient fort embarrassés pour en démontrer la valeur. On a dit qu'elle était immorale et que pas un père n'en voudrait permettre la lecture à sa fille. Mais la physiologie de Haller ou la Bible elle-même ne sont pas, que je sache, classiques au Sacré-Cœur, ou à Saint-Denis. Ce qui n'empêche nullement que Haller ait du bon et que la Bible ne soit une œuvre sainte. M. Michelet, je le crois, n'a point écrit son livre pour les jeunes pensionnaires, mais bien pour les penseurs et les moralistes, pour les médecins amis de tous les progrès physiques ou intellectuels, pour les femmes aussi, qui pourront y puiser d'utiles inspirations et des enseignements pleins d'avenir.

T. Ridard, *d.-m.*

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE.

ANNÉES 1859-1860.

SÉANCE DU 3 AOUT 1859.

Présidence de M. DUMONT.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté.

Le président donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant que, sur le rapport de la Commission des sociétés savantes, Son Excellence a accordé à la Société une allocation de 300 francs pour 1859. Des remerciements seront adressés au Ministre par le secrétaire général, en exprimant combien la Société se trouve honorée et heureuse de cette marque d'approbation pour ses travaux et d'intérêt pour son avenir à laquelle elle est d'autant plus sensible qu'elle a été toute spontanée de la part de Son Excellence.

Le président présente comme membre titulaire M. Noirot, violon soliste honoraire de la chapelle de Sa Majesté, et M. Zylinsky, amateur des sciences physiques, dont les candidatures ont été admises préalablement par le Bureau. Il est procédé au scrutin, et le président prononce l'admission de ces messieurs.

M. Quris, membre titulaire, poursuit la lecture de son travail sur le *Réalisme dans la littérature*. Cette partie qui ne le cède pas en intérêt à celle qui l'a précédée est renvoyée à la commission de rédaction.

M. le conseiller Béraud, secrétaire général de la Société, lit une suite à son *Voyage dans le midi de la France*, dont le commencement parut dans le Recueil de la Société d'Agriculture d'Angers. Ce travail concerne spécialement Marseille et son territoire. L'auteur recherche et retrace avec le plus de fidélité possible la physionomie pittoresque et morale de cette capitale de la Provence; étude qui offre un intérêt particulier par suite de l'isolement où cette ville est restée jusqu'au moment où les chemins de fer l'ont mise en communication avec les autres grands centres intellectuels et industriels de la France, et surtout avec Paris. Aussi lorsque l'auteur la visita, en 1854, n'avait-elle encore vécu en quelque sorte que d'une vie qui lui était propre, ou qui du moins, dans ce qu'elle pouvait avoir de complexe, présentait autant d'affinités avec celle des autres grandes villes maritimes de la Méditerranée, qu'avec la civilisation et l'esprit français. Il y avait donc là plus d'un sujet d'observation et un certain intérêt à constater les progrès qui, dans ces conditions, avaient pu se faire dans la culture des sciences et des arts, ainsi que dans les établissements publics qui y sont consacrés.

Ce mémoire est renvoyé à la Commission de rédaction.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1859.

Présidence de M. DUMONT.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'août qui est adopté.

L'archiviste présente la liste des publications adressées par les Sociétés savantes, on remarque celles de l'Institut smithsonien, de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie, et de l'Académie royale de Belgique. La Société philosophique et littéraire de Manchester demande à échanger ses publications contre celles de la Société.

Le président annonce que le Comité impérial des Sociétés savantes, créé près du ministère de l'instruction publique, s'étant occupé, sur la demande du Ministre, de dresser une liste spéciale des Sociétés les plus méritantes à raison de l'importance de leurs publications, en a indiqué vingt-sept parmi celles des départements, et les a distribuées en trois catégories. La Société de Maine-et-Loire figure dans la première de ces divisions, laquelle comprend seulement dix Sociétés.

Le Bureau présente comme candidats au titre de membres correspondants, 1° M. le docteur Gubler, agrégé de la Faculté de médecine de Paris et médecin de l'hôpital Baujon, auteur de plusieurs ouvrages. Cet honorable candidat est le gendre de David d'Angers; 2° M. Michaud, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine adjudant-major en retraite, auteur d'ouvrages de malacologie et de paléontologie, demeurant à Lyon, 3° M. James Lloyd, auteur de la *Flore de la Loire-Inférieure* et d'autres travaux botaniques, demeurant à Nantes, qui tous trois ont demandé à faire partie de la So-

ciété comme correspondants et lui ont fait hommage à cet effet de diverses publications. Le scrutin a lieu et le président proclame leur admission.

M. Guillet, membre titulaire, expose diverses pièces d'ostéologie d'animaux domestiques, dont il fait hommage à la Société.

M. Boreau lit une troisième notice sur les plantes provenant des herborisations en Corse de M. E. Révelière, de Saumur, membre correspondant, dont il vient de recevoir un nouvel envoi. Il a trouvé dans ce dernier fascicule des espèces fort rares, ou qui n'avaient été observées que sur des points beaucoup plus éloignés de la zône méditerranéenne, et ne faisaient pas jusqu'ici partie de la flore française. Elles sont l'occasion de descriptions originales ou de discussions critiques qui s'étendent aussi à quelques espèces litigieuses. Cette notice, qui augmente notablement le contingent des données authentiques que les recherches de M. Révelière apportent à la flore de Corse, prendra rang, comme celles qui l'ont précédée, dans le Recueil de la Société.

Cette lecture est suivie d'un *résumé des principales herborisations faites en Maine-et-Loire en* 1859, par les élèves du cours de botanique de l'école supérieure, sous la direction de leur savant professeur, M. Boreau. C'est une sorte de topographie botanique de quelques-unes des localités du centre de l'Anjou les plus intéressantes en ce qu'elles sont les mieux caractérisées par une végétation plus ou moins spéciale. Les particularités qui se rattachent à la constitution géologique et surtout minéralogique du sol dans ses rapports avec les productions végétales, ainsi qu'à l'aspect et à la configuration pittoresque des lieux, esquissées d'un crayon sûr et rapide; un historique concis des épisodes et des incidents divers qui se sont produits dans chacune de ces excursions dans lesquelles,

pour le plus grand nombre de ceux qui y prenaient part, c'était en quelque sorte marcher à la découverte de terres inconnues dans le monde de la science, donnent à ces récits un intérêt des plus vifs et aussi une utilité incontestable pour les botanistes qui voudraient entreprendre de semblables explorations. Ils trouveront là leur route jalonnée de telle sorte qu'ils éviteront des fatigues inutiles et des déceptions toujours décourageantes. De tels récits épisodiques ont d'ailleurs un charme particulier pour le botaniste qui, devenu sédentaire, aime encore à se rappeler ses premières recherches, et se plaît à les comparer à celles plus savantes que notre confrère a si agréablement racontées.

A la suite de ce travail vient celui de M. Lloyd, membre correspondant, sur une nouvelle espèce du genre *Angelica*, qui ne comprenait jusqu'ici, en France, que quatre espèces, dont trois habitent exclusivement les régions alpines. L'espèce nouvelle, nommée par M. Lloyd *Heterocarpa*, paraît avoir une station spéciale circonscrite aux prairies basses arrosées par les fleuves de l'Ouest et dans les parties où se fait encore sentir le flux de la mer. Elle a été en effet retrouvée près de Bordeaux dans des conditions analogues à celles où l'auteur l'avait découverte au-dessous de Nantes. Elle fut confondue alors par les botanistes de la Société botanique de France, lors de leur session à Bordeaux, avec l'*Angelica Razoulzii*, espèce essentiellement pyrénéenne.

Cette notice est renvoyée au Comité de rédaction, conjointement avec celle de M. Boreau : elles formeront le commencement du huitième volume du Recueil consacré aux sciences.

Le secrétaire général donne lecture d'une revue artistique qui embrasse tout ce qui se rapporte à l'enseignement et aux progrès des arts du dessin à Angers, depuis

1856 que parut son travail sur les établissements scientifiques et artistiques de la ville. Cette revue débute naturellement par une visite à l'école municipale des beaux-arts, où se donne un enseignement aussi élevé que complet de toutes les parties qui constituent les arts du dessin. Après avoir indiqué le mode et le caractère de cet enseignement, signalé son influence sur la perfection qu'ont atteinte toutes les branches de l'industrie angevine qui peuvent recevoir quelque secours du dessin, l'auteur fait connaître ceux des élèves qui se sont distingués. Puis ensuite il rend compte des études et des envois des élèves de l'école qui, en qualité de boursiers du département, poursuivent leur éducation artistique à Paris. Enfin, regardant les musées comme le complément nécessaire de ces études, il signale les tableaux et les statues dont les nôtres se sont enrichis, et rend hommage à la générosité de la famille de David d'Angers, de feu M. le comte de Turpin de Crissé, de M. Lenepveu, etc.

Cette revue est renvoyée au Comité de rédaction et deviendra le commencement du tome VII des mémoires consacré à la littérature et aux beaux-arts.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1859.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

Le secrétaire bibliothécaire après avoir indiqué les envois des Sociétés savantes, présente un *Essai sur la Géographie botanique de l'Aube*, par M. Antoine Legrand, qui en fait hommage en demandant à faire partie de la Société comme membre titulaire non résidant. Le Bureau

ayant admis cette candidature, M. le président fait procéder au scrutin et proclame M. Legrand, membre titulaire non résidant.

M. Bouché fait hommage d'un exemplaire photographié de son tableau des logarithmes. La Société vote des remerciements unanimes à cet honorable professeur.

M. le président adresse des remerciements à M. le commandant Martin pour l'hommage qu'il fait à la Société d'un certain nombre d'exemplaires du calendrier musulman et se rend l'interprète de la Société en lui faisant connaître qu'elle se trouverait heureuse de comprendre, dans la partie scientifique de son Recueil, le travail qu'il élabore sur le calendrier judaïque.

Il est procédé au renouvellement du Bureau pour 1860. On vote par bulletins individuels pour le président, le directeur et le secrétaire général, et par bulletins collectifs pour le trésorier et l'archiviste. Sont élus : *président,* M. le comte de Las Cases, député, chambellan honoraire, membre du Conseil général; *directeur-vice-président*, M. le docteur Dumont, professeur à l'école de médecine d'Angers, président sortant; *secrétaire général,* M. Béraud, conseiller à la Cour impériale; *archiviste,* M. Herbel, propriétaire; *trésorier,* M. Janin, capitaine en retraite, chef de l'octroi d'Angers.

M. Boreau lit une notice sur la vie et les travaux botaniques du docteur Bodard de La Jacopière, naturaliste angevin. Cette notice, outre son intérêt local, puisqu'elle met en relief un savant qui tient par sa naissance et sa famille à l'Anjou, en a un plus général en ce que toutes les biographies ont gardé un silence plus ou moins complet sur un homme qui, indépendamment de ses titres comme botaniste instruit et zélé, peut encore prendre place parmi les bienfaiteurs de l'humanité, tant à raison de la direction spéciale qu'il donna à ses études, que par

ses efforts pour parvenir à trouver, dans les végétaux de nos climats, des succédanées aux substances végétales que l'on va demander à d'autres climats, et dont une guerre maritime peut parfois priver l'Europe. M. Boreau raconte avec beaucoup de charme les incidents de sa vie fort accidentée et dont plusieurs années s'écoulèrent dans les périls et les douleurs de l'exil.

Cette notice donne à l'auteur l'occasion de faire connaître un autre savant médecin de ce temps que Bodard de la Jacopière rencontra à Pise, et dont l'existence est à peine indiquée dans le dictionnaire biographique de Michaud, qui seul d'ailleurs en a parlé, le docteur Bienville qui habita longtemps la Hollande.

M. Baron, médecin vétérinaire, demande si la Société voudrait entendre des observations qu'il a été à portée de faire, tant au point de vue de l'hygiène publique qu'au point de vue économique et industriel, relativement au champ d'équarrissage d'Angers. Le président répond que la Société ne peut rester indifférente à aucune communication qui a un intérêt quelconque pour la localité; seulement, tout en formulant son opinion dans les questions qui peuvent se rapporter à des objets qui, par leur nature, rentrent dans les attributions administratives, elle aura soin de ne pas oublier qu'elle n'est pas un corps délibérant, et qu'elle ne peut même agir par voix consultative qu'autant que l'Administration elle-même la mettrait en mesure de prendre cette position exceptionnelle. Le président invite donc M. Baron, à exposer ses idées et ses observations à la prochaine séance.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1860.

Présidence de M. DUMONT.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre qui est adopté.

Le bibliothécaire présente, en indiquant leur titre, les publications adressées à la Société.

Le secrétaire général donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui réclame la coopération de la Société pour le dictionnaire archéologique de France, et transmet les indications nécessaires pour obtenir une sorte d'homogénéité dans la rédaction des notices consacrées aux localités importantes. M. le président invite les membres qui se livrent à ce genre d'études à déférer à cette invitation, et à s'entendre entre eux pour se partager ce travail, qui doit signaler, le plus brièvement possible, les origines des lieux et l'existence des monuments anciens.

Il est donné lecture d'une lettre du secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Turin, qui promet, à titre d'échange, l'envoi de la nouvelle série des mémoires de ce corps savant.

Le Bureau présente MM. Baudry, ancien pharmacien à Chalonnes et adjoint au maire de Chalonnes, demeurant à Angers, et Bodard de La Jacopière, propriétaire, demeurant à Craon, le premier comme membre titulaire résidant, et le deuxième comme titulaire non résidant. Ces messieurs sont élus.

M. le docteur de Smyttères ayant été nommé directeur de l'asile des aliénés de Lille, la Société lui confère le titre de correspondant.

Le secrétaire général ayant eu accidentellement con-

naissance, par le journal *le Cosmos*, que la Société d'acclimatation de Paris avait proposé une série de questions relatives à l'histoire naturelle des *vipères indigènes de la France*, a saisi avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui, de rassembler et de publier un certain nombre d'observations qu'il avait été à même de faire ou de recueillir sur cette partie intéressante de l'erpétologie angevine. Il s'est donc mis à l'œuvre, et ayant pensé qu'au point de vue de la science locale son travail pouvait offrir quelque intérêt, au lieu de l'adresser directement à la Société d'acclimatation, il a cru devoir en présenter préalablement l'hommage à la Société académique.

Ce travail lui a donné lieu de discuter certaines erreurs populaires, plus ou moins universellement répandues, et auxquelles des faits naturels certains, mais incomplétement observés, et par suite plus ou moins mal interprétés, ont dû, selon lui, donner lieu.

Ce travail est renvoyé devant la Commission de rédaction

M. Boreau donne lecture d'un travail qui lui a été adressé par M. Bodard de La Jacopière, pour être soumis à la Société. Il est relatif à des antiquités de diverses époques observées dans le Craonnais, qui, jusqu'à ce jour, n'avaient pas encore été signalées au monde savant. C'est ainsi que l'auteur décrit plusieurs *peulvens* et, parmi plusieurs monuments ou édifices gallo-romains, les restes d'un temple et les substructions d'autres édifices qui en étaient les annexes, découverts, depuis moins de deux ans, sur un monticule près de Craon, à la suite de fouilles dirigées par l'auteur lui-même.

Ce mémoire, d'un haut intérêt à raison des faits nouveaux dont il enrichit l'histoire archéologique de l'ancienne province d'Anjou, est également remarquable comme œuvre d'observation, d'érudition et de critique.

M. Boreau est chargé d'adresser à l'auteur les remercie-ments de la Société pour une dette de bienvenue si généreusement et si largement acquittée.

Ce travail est renvoyé à la commission de rédaction.

La parole est ensuite à M. Janin, qui vient présenter des considérations aux points de vue hygiénique et économique, sur les conditions dans lesquelles s'exerce, à Angers, le commerce de la boucherie. Il s'élève, lui aussi, contre une taxe unique indépendante de la nature et des qualités différentes de la viande. La taxe étant fixée généralement d'après le prix de vente du bœuf sur pied, mais préparé pour la boucherie, le débitant achète alors pour augmenter son bénéfice, et cela dans une proportion considérable, des vaches dont le prix est de beaucoup inférieur à celui du bœuf. Aussi M. Janin prouve-t-il, qu'en 1859, l'abattoir d'Angers a reçu 1,424 vaches, et seulement 1,365 bœufs! Selon M. Janin, la mesure la plus efficace pour combattre ces fâcheux errements de notre boucherie, serait de lui opposer une concurrence dans l'établissement d'un étal fondé par souscription, lequel livrerait la viande à prix réduit et selon sa nature véritable, vache ou bœuf. Cette entreprise, qui n'exigerait d'ailleurs qu'un fonds de roulement peu considérable, et qui serait facilement contrôlée dans les conditions indiquées par notre confrère, présenterait une spéculation avantageuse, et aurait une influence incontestable pour opérer une diminution dans le prix et assurer à la consommation une meilleure qualité de la viande.

Le président, tout en rendant hommage aux excellentes intentions de M. Janin, et à tout ce que ses calculs présentent de spécieux, fait observer que la Société sortirait de la ligne qu'elle s'est tracée si elle faisait autre chose que d'accueillir ses vœux. M Thouvenel parle dans le même sens.

Cette communication conduit M. Béraud à faire observer que dans la question si controversée de l'assimilation, sous le rapport des valeurs nutritives et gastronomiques, des viandes de bœuf et de vache, on a bien plutôt envisagé la question au point de vue de la théorie qu'à celui de la pratique, et que c'est de là sans doute, qu'il est résulté que les uns admettent cette assimilation dans la taxe, tandis que d'autres la repoussent; ceux qui l'admettent prenant pour base unique la valeur du bœuf, et les autres, une moyenne entre les valeurs réelles du bœuf et de la vache. Selon lui, on pourrait admettre cette assimilation dans les qualités et, par suite, dans les prix, mais seulement pour des vaches de trois à cinq ans, car ce sont alors des bêtes qui ont été mises à l'engrais comme impropres à la reproduction, et qui, sous le rapport de la tendreté et de la saveur, du gras et des facultés nutritives, peuvent soutenir parfaitement la comparaison avec le bœuf; mais il faut observer que ce n'est que très-exceptionnellement que des vaches viennent à être abattues dans ces conditions. Nos pays de l'Ouest sont essentiellement producteurs de beurre et de laitage, or, l'abondance de la sécrétion lactée n'arrive à son apogée qu'à six à huit ans, pour diminuer progressivement et insensiblement jusqu'à dix ou douze ans. Ce n'est donc guère que de dix à quatorze ans, et même plus tard pour les petits fermiers peu aisés, que l'on se décide à abattre une vache et que, le plus souvent, on la livre au boucher pour ne pas la voir périr dans l'étable qu'elle a enrichie de ses produits jusqu'à son extrême vieillesse. Comment prétendre dans ces dernières conditions, qui sont celles habituelles, que cette viande maigre, sèche, coriace, et généralement plus ou moins musquée, doive être confondue, dans une taxe unique, avec celle du bœuf qui a rarement atteint ses sept années quand il vient mourir

à l'abattoir? Ainsi donc, une assimilation générale dans la taxe des vaches et des bœufs n'est pas rationnelle, au moins dans nos contrées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1860.

Le secrétaire général lit le procès-verbal de la séance de janvier lequel est adopté.

On remarque parmi les ouvrages adressés à la Société, les six volumes formant la série nouvelle des mémoires de l'Académie de Dijon.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le comte de Las Cases, en réponse à celle par laquelle le secrétaire général lui avait annoncé sa nomination à la présidence de la Société. M. de Las Cases témoigne combien il est sensible à la nouvelle marque de confiance et d'intérêt que vient de lui donner la Société, et des efforts qu'il ne cessera de faire pour l'aider à conquérir le rang officiel que des travaux sérieux peuvent lui mériter parmi ses émules. M. de Las Cases annonce que le directeur de ses houillères de la Loire s'occupe activement de la classification et de la détermination des roches, à la découverte desquelles ont donné lieu les travaux de sondage et d'exploitation du bassin houiller de la Vallée et du Layon. Il fera d'abord hommage de cette riche et si intéressante collection géologique à la Société, et c'est au nom et par l'intermédiaire de celle-ci seule qu'il veut que le musée d'histoire naturelle en soit doté.

Le président communique ensuite à la Société, qui le sanctionne, le traité passé avec la maison Cosnier et Lachèse, pour l'impression du Recueil de la Société.

M. Janin, trésorier, présente le compte des dépenses et des recettes pour l'année qui vient de s'écouler. Le résultat se solde par un déficit occasionné par les frais de publication du Recueil, déficit qui sera balancé en grande partie, par la diminution qui vient d'être obtenue sur les frais d'impression.

La Société est unanime pour remercier M. Janin du soin et du zèle qu'il met à s'acquitter de ses fonctions de trésorier, ainsi que de la clarté et de l'exactitude qui distinguent l'exposé de son compte. M. le président nomme, pour composer la Commission chargée de recevoir ce compte, MM. Léger, président, Dauban père et Charon.

M. le docteur Dumont lit un travail fort développé sur la *physiologie* considérée au point de vue de la *médecine légale.* Ce mémoire où se montrent, à la fois, le savant praticien, le moraliste, l'ami de l'humanité et le citoyen plein de respect pour les besoins et les exigences de l'ordre social, est nourri d'observations nombreuses que notre confrère a pu puiser journellement, depuis longues années, en donnant les secours de son art au personnel si nombreux et si varié qui traverse les établissements pénitentiaires de divers degrés que possède notre ville. La Société renvoie ce travail au Comité de rédaction.

Il est ensuite donné lecture d'une *note additionnelle au Mémoire sur les Antiquités de Craon* présenté, à la dernière séance, par M. Bodard de la Jacopière. Parmi les faits intéressants qu'elle contient, se trouve l'existence, dans le département de la Charente-Inférieure, des restes d'un temple dont les dispositions architectoniques sont parfaitement analogues à celles de l'édifice dont les débris ont été découverts près de Craon. Du reste, les antiquaires de la Charente ont interprété ces ruines comme l'a fait notre honorable confrère.

M. Bouché demande à reporter à une autre séance sa

lecture *sur l'attraction moléculaire*, afin d'entretenir la Société de l'exhibition que vient de faire, dans notre ville, un sieur Duran, d'une machine qui, d'après les assertions de son auteur, serait douée d'un mouvement spontané, lequel pourrait indéfiniment se perpétuer par le retour incessant de la machine aux mêmes conditions d'inégalité de levier entre des poids égaux, qui serait la cause initiale du mouvement. Il pense que sans se prononcer aucunement, dès ce moment, sur le mérite de cette invention, il pourrait être intéressant d'étudier son mécanisme et le système en question.

L'assemblée décide qu'une commission sera chargée de l'examen de cette machine, et de s'assurer si, en dehors d'un moteur caché, elle peut en effet fonctionner indéfiniment, et résoudre ainsi le problème du mouvement continu, sinon perpétuel.

Le Bureau désigne MM. Bouché, président, Chauvin, professeur de mathématiques à l'école des Arts, Dulos, professeur de mécanique à l'école des Arts et à l'école supérieure, Fleury, horloger-mécanicien, Grippon, professeur de physique au lycée et à l'école supérieure.

SÉANCE DU 7 MARS 1860.

Présidence de M. le docteur Dumont.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de février.

Les ouvrages adressés à la Société par ses correspondants, sont présentés par le secrétaire bibliothécaire.

Un membre propose de voter des remerciements à M. de Lens fils, pour les lithographies dont il a illustré les mémoires de M. Bouché, dans le Recueil de la Société.

L'assemblée accueillant favorablement et avec empressement cette manifestation, M. le président s'en fait l'organe, et annonce qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

Le président, au nom du Bureau qui a admis leur candidature, présente aux suffrages de la Société, comme membres titulaires : MM. Gaston Allard, propriétaire à Angers; Brossard de Corbigny, ingénieur des mines et professeur de chimie à l'école supérieure; Tarin fils, négociant à Angers; et au titre de membre correspondant, M. le docteur Menière, médecin de l'hôpital des sourds et muets de Paris, etc.

On procède à des scrutins séparés par suite desquels ces messieurs sont proclamés, à l'unanimité, membres de la Société aux titres ci-dessus établis.

A cette occasion, le secrétaire général propose d'afficher désormais, dans la salle des séances, les noms des candidats après qu'ils ont été préalablement admis par le Conseil d'administration. Ils resteraient ainsi exposés jusqu'au jour fixé pour le scrutin. Cette mesure satisferait au désir plusieurs fois exprimé par quelques membres, de connaître les candidatures avant la séance fixée pour le scrutin, et n'aurait, en cas d'insuccès, aucun des inconvénients que pourraient redouter les postulants, d'une publicité qui serait donnée à leur candidature dans des convocations qui sont reproduites par les journaux.

Cette proposition, après avoir donné lieu à une discussion générale, est mise aux voix et adoptée.

M. Léger, rapporteur de la Commission des comptes, présente le résumé de l'examen du compte fourni par M. le trésorier Janin. Elle a été unanime pour rendre hommage à la régularité et à la lucidité de ce travail, ainsi qu'à l'exactitude et à l'activité avec lesquelles cet honorable membre s'acquitte de fonctions si utiles et peu

attrayantes. Elle propose de lui voter des remerciements.

La Commission voudrait que l'on ne laissât pas figurer sur la liste des sociétaires, deux ou trois personnes qui négligent d'acquitter les obligations pécuniaires imposées à tous les membres titulaires. Elle pense aussi que l'on pourra arriver à réduire plus tard les dépenses d'impression, en ouvrant un concours aux diverses maisons d'imprimerie qui ont des représentants au sein de la Société. Il est répondu à cette observation, par le président, que le traité contracté récemment pour l'impression des mémoires, n'a été arrêté qu'après examen des propositions des autres imprimeries.

Des remerciements sont votés à M. le trésorier Janin.

Le président annonce que le Bureau s'est occupé du choix d'un sujet à présenter pour le prix fondé par le Conseil général. Il propose à l'assemblée de voter une médaille d'or de 125 francs, au meilleur travail sur la géographie historique et monumentale du département de Maine-et-Loire, ou d'un de ses arrondissements. Ce mémoire devra être rédigé sous forme concise et conformément au modèle publié par le ministère de l'instruction publique, dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Les ouvrages envoyés au concours seraient adressés à la Société avant le 1er novembre 1860.

Cette proposition est adoptée.

M. Quris continue la lecture de son mémoire sur le *réalisme* en littérature, et traite cette fois la question au point de vue spécial du théâtre. Il étudie les péripéties et les alternatives de la lutte que se sont livrée les deux principes sur les scènes anglaise et française, et se trouve conduit à des études critiques et à des considérations et déductions aussi ingénieuses que philosophiques, sur les procédés, les tendances et les productions des deux écoles.

L'assemblée vote le renvoi de cette intéressante étude au Comité de rédaction.

M. Génevier présente un mémoire sur les espèces de ronces observées par lui en Anjou et en Vendée, qu'il a jugées entièrement nouvelles ou n'avoir pas encore été signalées comme habitant nos contrées. Il les a toutes étudiées sur place dans les diverses phases de leur végétation, et les a minutieusement décrites dans toutes leurs parties. Il fait précéder ce travail descriptif, essentiellement original, d'un tableau méthodique propre à faciliter leur groupement naturel et leur détermination. Dans les explications orales dont il accompagne la présentation de ce travail, il croit devoir insister sur un fait qui s'est produit dans le cours de ses études, lequel lui paraît propre à confirmer l'opinion de ceux qui croient à la fixité indéfinie de la forme, et ainsi à la légitimité des espèces, si nombreuses qu'elles puissent être, dans des genres où la science botanique, à ses débuts, en avait à peine encore reconnu quelques-unes; tel, par exemple, que dans ce genre *Rubus*, où Linné n'avait voulu voir que trois espèces européennes et où les modernes en ont déjà aperçu plusieurs centaines peut-être! M. Génevier rapporte qu'après avoir reconnu, décrit et nommé toutes les ronces de notre pays qu'il croyait nouvelles, étant entré en relation avec le savant botaniste Muller, il reçut de lui une série de ses nouvelles espèces allemandes, et put constater, sans difficulté, l'identité de plusieurs d'entre elles avec ses espèces nouvelles d'Anjou et de Vendée, si bien que, dans sa loyauté scientifique, il ne dut pas hésiter à débaptiser celles-ci pour leur donner les noms que leur avait déjà assignés Muller.

A cette occasion, M. Boreau, directeur du jardin botanique d'Angers, président de la section des sciences naturelles, prend la parole et rappelle diverses observations

qu'il a été à portée de faire sur la dissémination de plusieurs espèces nouvellement reconnues dans des genres que l'ancienne botanique avait considérablement restreints, et qu'elle considérait comme doués d'un polymorphisme aussi capricieux qu'indéfini, espèces dont il a constaté l'existence avec des caractères absolument semblables dans des pays fort éloignés entre eux, ce qui prouve qu'elles occupent, comme les anciennes, des *area* très étendus. Non-seulement beaucoup de ces espèces se rencontrent ainsi dans des régions différentes, mais le savant professeur a pu observer encore que, bien que provenues de lieux divers, lorsqu'il les a cultivées et obtenues de semis, et soumises ainsi, dans le jardin botanique d'Angers, à des conditions identiques de végétation, ces espèces nouvelles (notamment dans les genres *Hieracium*, *Thalictrum*, *Centaurea*, etc.) s'y reproduisent chaque année sans que leurs caractères distinctifs se soient aucunement modifiés.

Le travail de M. Génevier est renvoyé au Comité de rédaction.

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire de M. le docteur Ridard, sur le siége et les causes des maladies. Ce travail, comme tous ceux qui sortent de la plume de notre confrère, excite vivement l'intérêt de l'assemblée. Le savant docteur a su, comme toujours, entremêler les développements techniques indispensables aux travaux de cette nature, de considérations physiologiques, morales ou philosophiques qui, accessibles à toutes les intelligences élevées, donnent à ses communications un singulier attrait pour les personnes même les plus étrangères aux questions médicales.

Ce mémoire est renvoyé à la Commission de rédaction.

M. Châtel, président de la section d'agriculture de la Société, vient donner lecture, avant la publication qu'il

en va faire, d'une notice qui contient des recherches historiques intéressantes sur la maladie de la vigne. Il y fait également l'histoire de la maladie des pommes de terre, indique diverses expériences et l'emploi de moyens propres à prévenir l'invasion ou le développement de ces affections morbides.

M. Châtel fait ensuite, entre les membres présents, une distribution de tubercules de la pomme de terre d'Australie récemment introduite en France, dont il a été à même de constater le rendement énorme.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1860.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

Le secrétaire particulier présente les ouvrages reçus des Sociétés correspondantes. On remarque, dans ce nombre, la collection complète des mémoires de l'Académie Stanislas de Nancy.

M. le président annonce que le Comité d'administration a admis les candidatures, au titre de membres titulaires, de MM. Caillard, Duranceau, Aubert, Ollivier (Aristide), Herbert, tous pharmaciens à Angers.

Il annonce, en conséquence, que s'il n'est fait aucune observation sur ces présentations, il va être immédiatement passé au vote. On procède par scrutins individuels et successifs, et ces cinq messieurs sont proclamés membres titulaires.

M. Bouché donne lecture de *Recherches sur l'attraction moléculaire* qu'il considère dans ces deux termes : *Agent* et *matière*. Ce travail philosophique qui se rattache intimement aux travaux que notre collègue a déjà publiés

sur ce sujet, dans le Recueil de la Société, est renvoyé par l'assemblée au Comité de rédaction.

M. le président Planchenault reprend sa lecture sur *Jean Bodin*. Ce nouveau travail, qui comprend une des phases les plus intéressantes de la vie du grand publiciste, et qui contient un exposé fidèle et impartial des opinions qui servirent de guide à sa conduite vers la fin de sa carrière, intéresse vivement l'assemblée qui le renvoie au Comité de rédaction.

Le secrétaire général lit l'extrait de diverses communications faites en 1853 à la Société des sciences naturelles de Boston, lesquelles présentent des faits jusqu'ici inconnus de la science européenne, et qui paraissent propres à déterminer la nature du venin des serpents, et son action spéciale sur l'organisme humain. Bien que les faits ainsi constatés se rapportent spécialement à des expériences faites sur le venin du *serpent à sonnettes*, ils sont tels néanmoins qu'ils paraissent devoir aussi éclairer la question quant aux effets du venin des vipères d'Europe, et provoquer dès-lors un mode de traitement plus rationnel et plus efficace que celui qui fut inauguré par de Jussieu.

La Société ordonne le renvoi de ce travail devant le Comité de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 2 MAI 1860.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

L'archiviste présente les volumes reçus des correspondants.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui annonce que

Son Excellence a donné à la bibliothèque de la Société vingt-sept volumes, qui représentent la totalité des publications particulières des divers Comités et Commissions d'études scientifiques et autres, fondés près de ce ministère. Le président, sur l'avis de l'assemblée, charge le secrétaire général d'adresser au Ministre les remerciements de la Société pour cette nouvelle marque d'intérêt donnée à nos études.

Un membre commence la lecture d'une notice monographique sur l'église de Saint-Clément de Craon (ancien Anjou), présentée par M. de Bodard, membre titulaire résidant à Craon. Ce travail d'histoire locale et d'archéologie a le mérite, de plus en plus rare, de contenir un grand nombre de faits inédits ou jusqu'ici mal étudiés, exposés avec autant de clarté et d'ordre que de sincérité, et sans que l'auteur cherche en aucune façon à surfaire leur valeur ni à en grossir les conséquences. Il sera statué sur l'impression de cette notice après l'achèvement de sa lecture, qui est reportée à la plus prochaine réunion.

M. Menière lit ensuite un long mémoire sur les gisements métallifères de l'Anjou, qui furent exploités pendant les périodes gauloise et gallo-romaine. On y trouve des détails qui, pour la plupart étaient sans doute connus des minéralogistes angevins, mais qui, jusqu'ici, n'avaient été l'objet d'aucune publication spéciale, sur les anciennes mines de fer arsénical et de plomb de Maulimart dans les Mauges, ainsi que sur les exploitations anciennes de fer oligiste, en différents endroits de l'ouest et du nord-ouest du département. Cette première partie du mémoire de M. Menière est suivie d'une notice sur le fer sulfuré et sur les lignites du centre du département où cette substance se trouve répandue si abondamment. L'auteur démontre que l'exploitation de ces lignites pourrait être également avantageuse, soit qu'elle eut pour

objet de les employer comme combustible, soit qu'on voulut en extraire les diverses combinaisons de soufre et de fer qui sont employées dans l'industrie et les arts, et notamment le sulfate de fer, ou couperose verte dont les départements de l'ouest sont obligés d'aller s'approvisionner dans l'est de la France.

Le travail de M. Menière est renvoyé au Comité de rédaction.

SÉANCE DU 6 JUIN 1860.

Présidence de M. Dumont, *directeur.*

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mai, qui est adopté sans réclamation.

Le secrétaire bibliothécaire présente les divers ouvrages et publications qui ont été adressés à la Société pendant le mois qui vient de s'écouler.

Le président en prend occasion pour appeler l'attention de la Société sur le grand nombre de volumes publiés par les différentes commissions scientifiques instituées près du ministère de l'instruction publique dont Son Excellence M. le Ministre vient d'enrichir notre bibliothèque, et qui sont exposés sur le bureau. On remarque particulièrement la collection complète de la *Revue des Sociétés savantes.*

Il donne ensuite communication d'une lettre du même Ministre annonçant que, sur l'avis du Comité des Sociétés savantes, il vient d'attribuer à la Société académique un secours de 300 francs pour la présente année. Une lettre de remerciements a été adressée au Ministre.

Le président et le secrétaire général prennent successivement la parole pour demander, au nom du Conseil

d'administration et à la suite d'observations présentées par plusieurs membres de la Société, qu'il soit apporté une modification au programme précédemment arrêté pour le prix fondé par le Conseil général, et qui doit être décerné vers la fin de l'année. Ce programme ne comprenait que les travaux de géographie antique et ancienne qui rentraient dans le cadre déterminé par la Commission du *Dictionnaire géographique et historique des Gaules et de l'ancienne France*, et l'on propose d'y adjoindre des travaux qui se rapporteraient aux institutions municipales ou judiciaires de l'ancien Anjou, afin d'élargir le champ des recherches que doit provoquer le prix, et d'appeler un plus grand nombre de concurrents.

L'assemblée consultée déclare admettre l'extension proposée. Les mémoires continueront d'être adressés au secrétaire général avant le 1er novembre.

M. le docteur Sagot adresse à la Société deux mémoires intitulés : *Opinion générale sur l'origine et la nature des races humaines, par M. Sagot; — Études sur la végétation des plantes potagères d'Europe à la Guyane française.* M. Boreau donne lecture de la lettre qu'il a reçue avec cet envoi du docteur Sagot, et dans laquelle celui-ci manifeste, de la façon la plus honorable pour la Société, la satisfaction qu'il éprouve de pouvoir s'associer à ses travaux en recevant d'elle le titre de correspondant. M. Boreau est chargé, de la part de la Société, de remercier M. Sagot de son envoi et de lui exprimer combien elle sera heureuse de pouvoir enrichir son Recueil des travaux inédits que lui fait espérer la gratitude du savant docteur.

M. Boreau achève la lecture du mémoire de M. de Bodard sur l'église de Saint-Clément de Craon. Cette Monographie historique et archéologique d'un des plus anciens monuments religieux de l'ancienne province

d'Anjou a fourni à notre savant confrère l'occasion de faire connaître un certain nombre d'épisodes et de détails jusqu'alors complètement ignorés de nos archéologues et qui se rattachent pour les caractériser à des mœurs et à des habitudes depuis longtemps effacées.

L'assemblée a donc accueilli avec un vif intérêt ce travail qui se recommande en outre par l'habilité et la clarté avec laquelle les faits s'y trouvent exposés et coordonnés : aussi s'empresse-t-elle d'en ordonner le renvoi à la commission de rédaction.

M. le Dr Hunault n'ayant pu par des motifs de santé assister à la séance, la lecture du mémoire qu'il avait fait annoncer à l'ordre du jour est reportée à une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1860.

Présidence de M. le Dr Dumont.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, après quoi le Secrétaire-bibliothécaire présente les publications reçues pendant le dernier mois.

Le Secrétaire général lit sous le titre de *Miscellanées de zoologie locale,* des observations sur les lépidoptères observés en Anjou depuis les indications qu'il avait données dans la préface du catalogue publié par M. Toupiolle. Sauf trois espèces, toutes celles qu'il avait alors signalées dans cette liste complémentaire ont été retrouvées à peu de distance de notre ville. Il vient y ajouter aujourd'hui la découverte toute récente du *Deilophyla lineata* à la Baumette et fait

à cette occasion connaître quelques détails curieux sur les mœurs de cette espèce. Il indique une station pour une autre espèce également omise dans le catalogue l'*Anthocaris bellia*. Après avoir donné quelques explications sur un nouveau mode de chasse pour les espèces nocturnes de lépidoptères et avoir fait connaître également un nouveau moyen pour recueillir abondamment et facilement les très petites espèces de mollusques des genres *Helix*, *Vitrina*, *Pupa*, *Carychium*, etc., il passe à une étude spéciale sur le *Arerdea Alba* (la véritable grande aigrette) de Vieillot, Temminck, Degland, etc., et démontre que le prétendu *héron blanc* de Linné, Buffon, Belon, etc., n'était autre que la grande aigrette privée de sa parure de noce. C'est un individu en cet état que possède le musée d'Angers, comme ayant été tué il y a peu d'années près de la Bohalle. C'est donc une espèce à ajouter à notre faune ornithologique.

Ce travail est renvoyé à la Commission.

M. Bouché fait un rapport sur un cadran solaire présenté à la Société par M. Hy, instituteur primaire à Bossé. L'inventeur est parvenu par une heureuse combinaison de courbes inverses, sur lesquelles se projette l'ombre du style, à obtenir l'indication de divers points donnant le temps moyen. M. Bouché conclut à des remercîments qui seraient adressés à l'auteur, et motivés par la persévérance dont il a fait preuve dans ce travail ainsi que par les résultats qu'il a obtenus, lorsqu'il se trouvait réduit à des études solitaires et à des moyens d'exécution tout personnels. Cette conclusion étant admise, M. le Président charge M. Bouché d'être l'interprète de la Société vis à vis de M. Hy.

M. Boreau donne lecture d'une notice de M. Génevier qui contient la description d'une nouvelle espèce de *Viola* à pétales presque nuls, récoltée dans les sables des bords

de l'Océan, département de la Vendée. M. Génevier a pu l'étudier à loisir, l'ayant semée dans son jardin à Mortagne, et a reconnu la fixité des caractères qui la distinguent des autres espèces de la section des *melanium*.

Cette notice est renvoyée au comité de rédaction.

M. Quris lit comme complément de ses Études antérieures un travail sur le réalisme dans le roman de mœurs et se livre à une analyse critique et toute spéciale à cette occasion du livre intitulé : *Mme Bovary*. Il déplore éloquemment les tendances fatales d'une littérature qui, par une reproduction par trop fidèle de quelques types exceptionnellement vicieux, tendrait à faire supposer par une disposition trop naturelle de notre époque à la généralisation, que la société moderne est descendue à un état de dégradation qui peut être considéré comme la loi commune, ce qui, par cela même, pourrait tendre à rendre plus indifférent au spectacle du vice et prédisposerait à moins apprécier la valeur de qualités morales qui sembleraient de moins en moins avoir cours dans le monde.

Les opinions émises par M. Quris, sans être combattues dans leur principe, le sont au moins en ce qu'elles paraîtraient avoir de trop absolu par M. Pagnien, qui demande la parole pour présenter des observations sur les conséquences auxquelles notre honorable collègue paraîtrait, d'après lui, devoir être forcément conduit, en voulant circonscrire la peinture réaliste, quant aux mœurs, dans des bornes trop étroites, plus ou moins abstraites, et en préférant trop exclusivement aux portraits individuels copiés servilement parfois sur la nature, ces portraits complexes, personnalités éclectiques, abstraites ou imaginaires, tels que les savait créer, en vue d'un but défini, l'idéalisme d'autrefois, alors qu'il régnait seul encore dans son despotisme classique.

Ce ne sont pas la crudité des tons et la vérité des traits de ces peintures des plaies sociales et morales qui sont véritablement dangereuses et blessantes, ce serait leur glorification, l'attrait et la sorte d'excuse et d'intérêt dont on chercherait à entourer ceux qui peuvent en offrir le triste spectacle; or, rien dans *M^me^ Bovary* n'offre un pareil danger, selon M. Pagnien, et rien ne paraît propre à provoquer d'autres sentiments que celui d'une répulsion plus ou moins forte selon la prédisposition du lecteur pour les fautes et les erreurs qui y sont en quelque sorte photographiées.

Ces objections auxquelles M. Quris vient répondre donnent lieu à une discussion aussi courtoise qu'animée, également spirituelle et vive des deux côtés, et clôt la séance de la façon la plus agréable pour les témoins de ce combat littéraire.

Le secrétaire-général,

T.-C. Béraud.

ERRATA.

Page 30, ligne 4, *au lieu de* 1 mètre, *lisez :* 2 mètres.

Page 31, ligne 16, *au lieu de* carton, *lisez :* cartouche.

Page 138, ligne 30, *au lieu de* Loigné, *lisez :* Laigné.

Page 141, ligne 30, *au lieu de* respire, *lisez :* respira.

Page 145, ligne 14, *au lieu de* était, *lisez :* étaient.

Page 146, lignes 31 et 33; — Page 147, ligne 1; — Page 165, ligne 19; — Page 166, ligne 10, *au lieu de* Bonchamps, *lisez :* Bouchamps.

Page 148, ligne 23; — Page 157, ligne 3; — Page 159, ligne 4, *au lieu de* la Tissalière, *lisez :* la Tinalière.

Page 157, ligne 12, *au lieu de* les mêmes, *lisez :* les menues.

Page 158, ligne 24, *ajoutez en note :* c'était l'ancienne *audience*, remplacée par la maison de M^lle^ Rabeau.

Page 160, ligne 3, *au lieu de* fabricans, *lisez :* fabriciens.

Page 164, ligne 21, *au lieu de* avaient, *lisez :* avait.

— ligne 26, *au lieu de* bourg, *lisez :* faubourg

— ligne 28, *au lieu de* Courtois, *lisez :* Courtin.

Page 165, ligne 7, *rayez* : vastes.

Page 166, ligne 24, *au lieu de* des vœux, *lisez ;* des vaux.

TABLE DU 7e VOLUME.

Pages.

Revue artistique angevine de 1859, par M. le conseiller Béraud, secrétaire général 5

Antiquités des environs de Craon, par M. de Bodard 29

Physiologie de la Médecine légale, par M. le Dr Dumont, directeur de la Société 41

Philosophie médicale, par M. le Dr Ridard 73

Du Réalisme et de son influence sur la littérature moderne, par M. Quris, avocat (Suite) 90

Etudes sur Jean Bodin (Suite de la 3e étude), par M. le président Planchenault 124

Notice sur l'église de St-Clément de Craon, par M. de Bodard. 136

Un Square dans le sud de la ville d'Angers, par M. le conseiller Béraud, secrétaire-général 169

A propos de *La Femme* de M. Michelet, par M. le Dr Ridard... 178

Procès-verbaux de l'année académique 1859-1860, par le secrétaire-général 185

ANGERS, IMP. DE COSNIER ET LACHÈSE.